

**STRATEGIE AFRICAINE SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**



STRATEGIE AFRICAINE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MAI 2014



TABLE DE MATIERES

RESUME ANALYTIQUE

LES SIGLES	5
PARTIE I INTRODUCTION	11
PART II AFRIQUE ET LE DEFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
I. CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA RENAISSANCE AFRICAINE, ET LE PANAFRICANISME	12
II. CLIMAT, VARIABILITE CLIMATIQUE ET VULNERABILITE DES PAYS AFRICAINS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	16
II. 1. ANALYSE DE LA SITUATION	16
II.2. LA VULNÉRABILITÉ DE L'AFRIQUE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	19
PARTIE III LA STRATEGIE AFRICAINE SUR LES CHANGEMENT CLIMATIQUES	21
III. ENONCE DU PROBLEME	21
IV. IMPORTANCE DE LA STRATEGIE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	21
V. LES PRINCIPES DIRECTEURS	23
VI. LE BUT	23
VII. L'OBJECTIF	23
VIII. LA PORTEE	24
PART IV DEVELOPPEMENTS STRATEGIQUES INSTITUTIONNELS DE L'AFRIQUE : S'UNIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	25
IX. POSITION COMMUNE DE L'AFRIQUE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	28
IX.1. POSITION DE L'AFRIQUE SUR L'ADAPTATION	29
IX.2. POSITION DE L'AFRIQUE SUR L'ATTÉNUATION	29
IX.3. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LA CROISSANCE FAIBLE D'EMISSION DE CARBONE	32
IX.4. POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LES MESURES DE RIPOSTE	33
IX.5. ADAPTATION, L'ATTÉNUATION ET L'ECONOMIE VERTE	33
PART V DES CONCEPTS A LA MISE EN ACTION	35
X. PILLIERS THEMATIQUES	35
X.1. GOUVERNANCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	35
X.2. INCORPORER ET INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA PLANIFICATION, LA BUDGÉTISATION ET LES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT	36
X.3. L'AMÉLIORATION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉDUCATION, DE LA PRISE DE CONSCIENCE ET DU SOUTIEN	37
X.4. LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	39
XI. BUTS ET ACTIONS STRATEGIQUES	40
XI.1. SCIENCE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	41
XI.2. LES SERVICES D'INFORMATIONS CLIMATIQUES (SIC)	42
XI.3. CLIMAT ET CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE	43
XI.4. MECANISMES DE MARCHÉ POUR L'ATTENUATION ET L'ADAPTATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: LE MARCHÉ DES EMISSION, LE MECANISME DE DEVELOPPMENT PROPRE (MDP), ET LES INSTRUMENTS CONNEXES DU MARCHÉ	43
XI.5. L'ADAPTATION ET LA GESTION DES RISQUES	44



XI.6. LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	45
XI.7. GESTION DURABLE DES TERRES (GDT)	46
XI.8. AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE	47
XI.9. RESSOURCES EN EAU	48
XI.10. LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES.....	49
XI.11. LA SANTÉ.....	51
XI.12. LE TOURISME.....	51
XI.13. COMMERCE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	52
XI.14. L'URBANISATION	54
XI.15. LES RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES	55
XI.16. TRANSPORT	56
XI.17. LES FORETS.....	57
XI.18. LA GESTION DES DÉCHETS	59
XI.19. L'INDUSTRIE	60
XI.20. L'ÉNERGIE.....	60
XII. LES SECTEURS TRANSVERSAUX.....	62
XII.1. LES FEMMES, LES JEUNES, LES GROUPES DEFAVORISES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	62
XII.2. LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LES CONFLITS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE	62
XII.3. LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT.....	63
PARTIE VI OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE.....	65
XIII. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	65
XIII.1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	65
XIII.2. DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	65
XIII.3. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	66
XIII.4. STRATÉGIE DE COMMUNICATION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	67
XIII.5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....	69
XIV. SUIVI, EVALUATION ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	71
XIV.1. SUIVI, ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS	71
XIV.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET COMPTABILITE DES RESSOURCES NATURELLES	71
DEFINITIONS	74
REFERENCES.....	77
ANNEXES	84
A. Plan de Mise en Œuvre de la Stratégie	84
B. Document Technique sur la Stratégie	84
C. Les Orientations Politiques à propos de la Stratégie	84



LES SIGLES

AAS	-	Académie africaine des sciences
ACCNNR	-	Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles
ACMAD	-	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
ACP	-	Position africaine commune
ACPC	-	Centre africain de la politique climatique
AEC	-	Communauté économique africaine
AfDB	-	Banque africaine de développement
AFOLU	-	Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres
AGF	-	Conseil consultatif sur le financement des changements climatiques
AGN	-	Groupe africain de négociateurs
AGRHYMET	-	Centre régional d'agro-météorologie et d'hydrologie
AHSG	-	Chefs d'Etat et de gouvernement africains
AIDA	-	Développement industriel accéléré de l'Afrique
AMCEN	-	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCHUD	-	Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme
AMCOMET	-	Conférence ministérielle africaine sur la météorologie
AMCOST	-	Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie
AMCOW	-	Conférence ministérielle africaine de l'Eau
AMESD	-	Programme africain de suivi de l'environnement pour le développement durable
ANG	-	Groupe Africain de négociation
ARC	-	Capacité africaine sur les risques
AR4	-	Quatrième rapport d'évaluation du GIEC
AU	-	Union africaine
AUC	-	Commission de l'Union africaine
BAP	-	Plan d'action de Bali
AERSG	-	Ressources agricoles et environnementales de la SADC, Gaborone;
C02	-	Dioxyde de carbone
CAADP	-	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
CAHOSCC	-	Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernements africains sur les changements climatiques
CAMA	-	Conférence des ministres africains de l'agriculture
CBD	-	Convention sur la diversité biologique
CBOs	-	Organismes communautaires
CCA	-	Adaptation aux changements climatiques
CCAP	-	Plan d'action pour les changements climatiques
CCDU	-	Unité pour les changements climatiques et la désertification
CDSF	-	Fonds spécial du climat et du développement
CDM	-	Mécanisme de développement propre
CEIF	-	Cadre d'investissement dans l'énergie propre
CEMAC	-	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	-	Communauté des Etats Saharo- sahéliens
CICOS	-	Commission Internationale du Bassin. Congo-Oubangui-Sangha
CIF	-	Fonds d'investissement pour le climat
CIS	-	Services d'information sur le climat
CLIMDEV	-	Climat pour le Développement
COI	-	Commission de l'océan indien
COMESA	-	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COMIFAC	-	Commission des Forêts d'Afrique Centrale,
COP	-	Conférence des Parties
CRA	-	Agriculture résistante aux climats
CRMA	-	Gestion de la résilience et l'adaptation climatique
CSC	-	Centre des services climatiques
CTCN	-	Centre et réseau des technologies du climat



CTF	-	Fonds fiduciaire du climat
DLDD	-	Désertification, dégradation des terres et la sécheresse
DMC	-	Centre de suivi de la sécheresse
DREA	-	Département de l'économie rurale et l'agriculture
DRM	-	Gestion des risques et des catastrophes
DRR	-	Réduction des risques et des catastrophes
EAC	-	Communauté de l'Afrique de l'Est
EACCCP	-	Politique de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur le changement climatiques
ECCAS	-	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
ECOWAS	-	Communauté économique des Etats de l'Afrique occidentale
EDF	-	Fonds européen du développement
ENSO	-	Oscillation australe El Niño
EO	-	Observation de la terre
EOT	-	Technologies de l'observation de la terre
EWS	-	Système d'alerte précoce
FAO	-	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDI	-	Investissements étrangers directs
FEMA	-	Agence fédérale de gestion des situations d'urgence
FSNACCP	-	Programmes cadre sur les changements climatiques de l'Afrique du nord et australe
GCF	-	Fonds vert pour le climat
GCM	-	Modèles générales de circulation
GCOS	-	Systèmes globaux de l'observation climatique
GDP	-	Produit intérieur brut
GFCS	-	Cadre global pour les services du climat
GFDRR	-	Fonds global de la banque mondiale pour la réduction des risques et des catastrophes
GGWSSI	-	Initiative de Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
GHG	-	Gaz à effet de serre
GPCs	-	Centres mondiaux de production
HFA	-	Cadre de Hyogo pour la mise en œuvre du proamme sur la réduction des risques
ICE	-	Moteur à combustion interne
ICPAC	-	Prévision climatique de l'IGAD et le Centre d'application
ICRISE	-	Collaboration régionale et internationale intégrée et durable sur l'énergie
ICSU	-	Conseil international pour la science
ICT	-	Technologies de l'information et de la communication
ICZM	-	Gestion intégrée des zones côtières et marines
IFIs	-	Institutions financières internationales
IGAD	-	Autorité intergouvernementale pour le développement
IMF	-	Fonds monétaire international
IOC	-	Commission océanographique intergouvernementale
IOD	-	Dipôle de l'océan indien
IPCC	-	Groupe d'experts intergouvernementaux sur les changements climatiques
ISACIP	-	Appui institutionnel aux Institutions africaines de Projet climatique
ITCZ	-	Zone de convergence intertropicale
IWRM	-	Gestion intégrée des ressources en eau
KP	-	Protocole de Kyoto
LCA	-	Action concertée à long terme
LDCs	-	Pays les moins avancés
LPA	-	Plan d'action de Lagos
M&E	-	Suivi et évaluation
MDGs	-	Objectifs du Millénaire pour le développement
MESA	-	Surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique
MOI	-	Institut Océanographique Mauricien
MOP	-	Réunion des Parties
MoUs	-	Protocole d'accord



MS	-	Etats membres
NAS	-	Académie nationale des Sciences
NAMAs	-	les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN)
NAO	-	Oscillation nord-atlantique (ONA)
NAPAs	-	Programmes nationaux d'adaptation (PANA)
NEAPs	-	Plans d'action nationaux sur l'environnement
NEPAD	-	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NGOs	-	Organisations non gouvernementales
NIDB	-	Banques nationales de développement industriel
NMHSs	-	Services nationaux météorologiques et hydrologiques (SMHN)
NWP	-	Plan d'action de Nairobi sur les changements climatiques
OAU	-	Organisation de l'Union africaine
OSS	-	Observatoire du Sahara et du Sahel
PDNA	-	Evaluation des besoins post-catastrophes
PoA	-	Programme d'Action
PPP	-	Partenariat public-privé
R&D	-	Recherche et développement
RBOs	-	Organismes des bassins versants
RCCs	-	Centres climatologiques régionaux
RCM	-	Modèles de circulation régionale
RCP	-	Voies de concentration représentatives
RE	-	Energies Renouvelables
RECs	-	Communautés économiques régionales
RECTAS	-	Centre régional de formation aux techniques des relevés aérospatiaux
REDD+	-	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (plus)
RICs	-	Centres régionaux de la mise en œuvre des programmes sur le changement climatique
SADC	-	Communauté de développement de l'Afrique australe
SADC-CSC	-	Centre des services climatiques de la Communauté de développement de l'Afrique australe
SDPAMs	-	Politiques et mesures de développement durable
SFM	-	Gestion durable des forêts
SIDs	-	Petits États insulaires en développement
SLM	-	Gestion durable des terres
SREX	-	Rapport spécial sur la gestion des risques liés aux événements extrêmes et aux désastres
SSA	-	Afrique subsaharienne
STCs	-	Comités techniques spécialisés
THEMAs	-	Actions thématiques régionales
UIP	-	Platte-forme de l'interface de l'utilisateur
UMA	-	Union du Maghreb arabe
UNCB	-	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
UNCCD	-	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNCED	-	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
UNCTAD	-	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
UNECA	-	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNEP	-	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	-	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	-	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UN-HABITAT	-	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNISDR	-	Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies
USD	-	Dollar des Américain
WCC-3	-	Conférence mondiale sur le climat -3
WMO	-	l'Organisation météorologique mondiale
WSSD	-	Sommet mondial sur le développement durable



LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Contribution de Fonds par l'Afrique aux processus de changement climatique.....	11
Encadré 2: Ecart d'émissions	12
Encadré 3: Impacts de la sécheresse en Afrique et leur contribution à l'action internationale sur le changement climatique mondial	15
Encadré 4: Résumé à l'intention des décideurs (CHANGEMENT CLIMATIQUE, 2013: Les bases des sciences physiques)	17
Encadré 5: Les Changements Observés dans le Système Climatique.....	18
Encadré 6: Evaluation des dommages, des pertes et des besoins post-catastrophes (PDNA) pour Djibouti, le Kenya et l'Ouganda.....	22
Encadré 7: Les engagements des pays développés	30
Encadré 8: Sécurité en eau et l'économie verte pour l'Afrique	33
Encadré 9: L'économie verte et la résilience climatique du Rwanda favorise les investissements du secteur privé.....	34
Encadré 10: Zambie - l'intégration de l'eau et la résilience du climat dans la planification du développement national.....	37
Encadré 11: Programme d'Adaptation Agricolaire au nord du Ghana.....	45
Encadré 12: La gestion intégrée à travers de lien entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire	48
Encadré 13: Engagements liés à l'adaptation de la Déclaration Sharm-El-Cheikh sur l'eau et l'assainissement	50
Encadré 14: La résilience climatique à travers des paiements pour les services éco systémiques: les prestataires des services liés à l'eau dans la rivière Tana au Kenya	50
Encadré 15: Projet d'atténuation à Kuyasa, Afrique du Sud	55
Encadré 16: Project de transport urbain au Ghana à Accra et Kumasi	57
Encadré 17: Initiative REDD+ en Afrique	58
Encadré 18: Le projet de régénération naturelle à base communautaire de Humbo en Ethiopie	58
Encadré 19: Plan d'Action pour le développement industriel et accéléré de l'Afrique(AIDA)	60
Encadré 20: Le développement du Biogaz en Afrique	61
Encadré 21: Exemples de l'utilisation des fonds pour le climat afin d'améliorer la sécurité de l'eau et le développement résilient au changement climatique - Erythrée	67
Encadré 22: Rôles et Responsabilités dans la mise en œuvre de la stratégie	70
Encadré 23: La comptabilité des ressources naturelles pour l'Afrique	72



RESUME ANALYTIQUE

L'Afrique est le continent le plus vulnérable à la variabilité et aux changements climatiques, une situation qui est aggravée par l'interaction entre des "contraintes multiples" y compris une forte dépendance sur l'agriculture, une pauvreté généralisée et une faible capacité d'adaptation.

Les changements climatiques qui se manifestent souvent par de fortes augmentations des températures, la montée du niveau des mers, des changements dans les conditions météorologiques, et d'autres extrêmes occasionnent souvent des effets néfastes sur la santé humaine, les écosystèmes naturels, de graves impacts environnementaux, sociaux et économiques. Ceux-ci représentent un véritable défi pour les perspectives de développement socio-économiques de l'Afrique qui incluent, entre autres, la réalisation des objectifs du sommet mondial sur le développement durable (SMDD), des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la réalisation de la prospérité économique et l'amélioration du bien-être social des citoyens. Il est alors plus que nécessaire que les États membres conçoivent des approches robustes qui donneraient une orientation claire, une cohérence soutenue, une détermination partagée et des initiatives collectives afin de relever les défis du changement climatique.

Dans les années 1990, particulièrement après le Sommet de la Terre tenu au Brésil en 1992, de nombreux états membres ont conçu des politiques liées à l'environnement, souvent énoncées dans des plans nationaux d'action environnementale (PNAE), mais celles-ci n'étaient ni accompagnées par des cadres heuristiques de mise en œuvre, ni par des initiatives visant à intégrer les changements climatiques dans les politiques de développement de manière intégrée et durable..

Face à cette situation, une décision historique a été adoptée en janvier 2009 par le Sommet de l'Union Africaine, pour charger la Commission à faciliter l'élaboration d'une position africaine commune relative aux changements climatiques, dans le cadre de la préparation de la quinzième Conférence des Parties (CoP15) à Copenhague (Danemark) en décembre 2009. Par la suite, le Sommet de juillet 2009 à Syrte (Libye) a adopté la Recommandation du Conseil exécutif à se prononcer sur le changement climatique en Afrique (EX.CL/Déc.500 (XV) Rev.1):

- i. Approuve la création d'une Unité de lutte contre le changement climatique et la désertification (CCDCU) à la Direction de l'Economie Rurale et de l'Agriculture (DREA), et;
- ii. Demande à la Commission d'élaborer, en collaboration avec les partenaires, la Stratégie africaine globale sur le changement climatique, notamment le développement de données de sauvegarde techniques sur les impacts du changement climatique, leur coût sur l'économie et la quantité de carbone séquestrée dans les différents écosystèmes africains.

Pour répondre à cet appel, la Commission de l'Union Africaine a entrepris l'élaboration du projet de stratégie à travers un processus participatif appuyé techniquement par les principales parties prenantes, y compris les états membres, les communautés économiques régionales, les agences des Nations Unies et d'autres partenaires au développement de l'Afrique. Le projet de Stratégie a été présenté à la 4ème Session extraordinaire de la conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) à Bamako, au Mali en Septembre 2011. Les ministres africains de l'environnement ont salué le rapport de la Commission de l'Union africaine sur l'élaboration de la stratégie africaine en relation avec le changement climatique et ont appelé la Commission à poursuivre le travail et inclure les contributions faites lors de la quatrième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement dans la stratégie, en particulier, les questions relatives à la position commune africaine sur le changement climatique, la science du changement climatique, le développement et le transfert des technologies..

L'élaboration de la Stratégie Africaine sur les Changements Climatiques a été guidée par un souci de souscrire à une directive globale qui vise à renforcer les capacités d'adaptation et la résilience des



états membres et les Communautés Economiques Régionales (CERs)) aux changements climatiques en vue de réduire leur vulnérabilité, de poursuivre un développement sobre en carbone dicté par les principes de l'Economie verte, le développement durable et la réduction de la pauvreté ; et orienter la gouvernance, les systèmes de connaissances, la planification et les structures régionales/nationales ou internationales pour traiter le changement climatique comme un impératif de développement. La stratégie fournira aux CERs, aux états membres et autres parties prenantes une source unique d'orientation stratégique qui leur permettra de relever efficacement les défis du changement climatique.

L'élaboration de la stratégie s'appuie sur quatre piliers thématiques à savoir :

- La promotion de la gouvernance du changement climatique;
- La prise en compte et l'intégration des impératifs du changement climatique dans la planification, la budgétisation et les processus de développement au niveau régional et national ;
- La promotion de la recherche, l'éducation, la sensibilisation et la vulgarisation par rapport au changement climatique; et
- La promotion de la coopération nationale, régionale et internationale axées sur le changement climatique.

La stratégie définit des objectifs spécifiques pour chaque domaine thématique, l'adaptation et la gestion des risques, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA), et des questions transversales spécifiques. Pour chacun de ces objectifs, plusieurs actions sont identifiées et utilisées dans la définition d'un plan de mise en œuvre de la stratégie.

Les principes directeurs prennent en compte le caractère multidisciplinaire et transversale du changement climatique, à la fois en termes de disciplines et de secteurs tout en reconnaissant également que la plupart des aspects de cette stratégie ne pourront être atteints que grâce à des partenariats et une collaboration étroite entre les différents secteurs, les institutions et les parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national.

Pour chaque domaine thématique:

- Un objectif ou une série d'objectifs sont élaborés ; et
- Les actions correspondantes sont présentées.

Une section entière sur les moyens de mise en œuvre est développée et comprend:

- Le renforcement des capacités;
- Développement et transfert de technologies;
- Mobilisation des Finances et des ressources;
- Cadre de communication;
- Mise en œuvre, rôles, responsabilités,
- Suivi, évaluation et élaboration des rapports;
- Matrice de mise en œuvre.



PARTIE I INTRODUCTION

L'Afrique voit la crise mondiale sur le changement climatique comme le plus grand défi au développement de notre époque. De la preuve de la science et les scénarios projetés par les experts du climat du monde et de la communauté des scientifiques, il est reconnu que l'Afrique comme une région porte le plus grand fardeau et subisse les pires effets dévastateurs provoqué par des externalité du monde moderne. Les pays africains sont la partie la plus lésée vis-à-vis de la menace climatique actuelle même si ils ont joué très peu de rôle dans le déclenchement de la crise climatique mondiale. En outre, la plupart des émetteurs historiques devraient faire preuve de plus de sensibilité se basant sur le principe de responsabilités communes mais différenciées pour plus d'équité envers l'Afrique pour la réduction des gazes à effets de serre.

Mais l'engagement profond de l'Afrique à la preuve scientifique mondiale dans l'appréciation de la gravité globale de l'épouvantail climatique se manifeste également dans la manière dont elle cherche des solutions pour faire face à l'externalité climatique. Ainsi, l'Afrique voit la science comme la base pour la prise de décision chaque fois que le défi du changement climatique doit être compris ou que des solutions doivent être élaborées.

En raison de ces tendances négatives, les modèles climatiques prévoient que l'Afrique connaîtra une augmentation de la température moyenne de 4° C au 21^{ème} siècle dont effets climatiques seront catastrophiques. Comme indiqué plus haut, la capacité d'adaptation de l'Afrique est extrêmement faible. La région subisse les conséquences des excès climatiques précipités par les forces de production en dehors de nos frontières. À cet égard, les intérêts de la justice seraient mieux servis si les pays industrialisés fournissent des ressources nouvelles et supplémentaires à l'Afrique pour la situation victime qu'elle est obligée de supporter. Les fonds dédiés devraient aider les pays à réduire leur vulnérabilité aux impacts du changement climatique par des mesures qui renforcent leurs capacités d'adaptation.

Encadré 1 : Contribution de Fonds par l'Afrique aux processus de changement climatique

Au moment d'écrire l'histoire de l'évolution du processus de changement climatique, les noms des deux distingués fils de l'Afrique ne seront jamais jeté dans un INCK indélébile pour leur énorme contribution à la réponse internationale à ce qui a été décrit par le Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur le Changement Climatique (GIECC).. En 1988, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Dr Mustafa Tolba, et le Prof. G.O.P Obasi, Secrétaire général de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), ont décidé de réunir une équipe de scientifiques du climat, des universitaires, chercheurs et des météorologues pour enquêter sur les causes du changement climatique et le réchauffement sans précédent de la planète. L'initiative prise par les deux scientifiques éminents de l'Afrique a conduit à la création du GIEC, le principal organe scientifique international sur les causes du changement climatique, ses impacts socio-économiques, et les défis auxquels les pays subissent en matière d'atténuation et d'adaptation. Le rapport d'évaluation émis de temps à autre par le GIEC est la source la plus fiable d'information sur le changement climatique.

Source: M. Seth Osafo, Conseiller juridique, Groupe Africain de Négociateurs, 2014.



PART II AFRIQUE ET LE DEFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis le Sommet de la Terre au Brésil en 1992, la question du changement climatique et les graves risques qu'elle présente à la vie sur terre ont poussé les gouvernements à travers le monde, à des degrés divers, à trouver les moyens de lutter contre la menace. Les politiques ont été nouées, les institutions ont été établies et les programmes ont été conçus à cet égard. Pourtant, une observation superficielle de la scène internationale montre que, par rapport à l'énormité et la gravité de l'enjeu, les progrès réalisés par les gouvernements ont été peu nombreux et espacés, et généralement limités et décevants. Les émetteurs historiques n'ont pas réussi à tenir les engagements pris et les promesses de financement dans le cadre de responsabilités communes mais différenciées. Les pays en développement en général et les pays africains en particulier (en considérant que la région fait face aux plus grands risques) ont engagé les plus grands pollueurs dans les négociations internationales, mais les progrès ont été désespérément lents. En tant que tel, la gouvernance internationale sur le climat a donné lieu à des actions éparses qui ont eu un effet contraignant direct sur la capacité des pays africains à faire face au changement climatique.

I. CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA RENAISSANCE AFRICAINE, ET LE PANAFRICANISME

De toute évidence, la menace croissante de la crise climatique présente des risques considérables pour l'ambition de l'Afrique à se renouveler durablement d'une manière profondément dynamique, mettant ainsi en danger les efforts des États membres d'assurer de manière optimale la renaissance africaine. Les vastes ressources nécessaires pour accélérer la régénération économique seraient soumises à la diversion telle que les crocs perturbateurs du changement climatique s'enfoncent dans le réseau de l'Afrique des investissements orientés de développement. En bref, le défi du changement climatique est déjà lourd pour les États membres, et deviendrait excessivement coûteuse dans un proche avenir. Pour cette raison, rien de moins que le rêve d'une renaissance africaine est en jeu.

. En effet, depuis l'aube de ce siècle, l'Afrique a amélioré son efficacité organisationnelle dans diverses instances du monde, parlant d'une seule voix dans les conventions et conférences internationales, forgeant des alliances instrumentales avec les pays en développement du bloc du Tiers-Monde, et créant des partenariats économiques stratégiques avec les puissants États émergents comme la Chine l'Inde, le Brésil, pour n'en citer que quelques-uns. Et avec la Russie et la direction de l'Afrique du Sud, les pays africains se sont, graduellement, identifiés avec la réalité multipolaire occasionnée par les BRICS.

A plusieurs conférences récentes et des réunions préparatoires sur les négociations internationales sur le changement climatique, l'Afrique a formulé une position commune sous l'égide du Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les changements climatiques (CAHOSCC). De même, une solidarité africaine sur les questions environnementales a été démontrée en Juin 2012 à Rio de Janeiro, au Brésil, lors de la célébration de l'anniversaire du Sommet de la Terre éminemment surnommé la conférence RIO+20. On a assisté à la présentation officielle de la Déclaration consensuelle africaine qui a été approuvée par le Sommet des chefs d'Etat en Janvier 2012 à Addis-Abeba. C'est grâce à cette unité collective que les questions relatives à l'évolution d'une économie verte et l'établissement d'un cadre institutionnel pour le développement durable sont venues porter l'empreinte de solidarité participative de l'Afrique.

Encadré 2: Ecart d'émissions

Les négociations mondiales sur le climat ont mis l'accent sur la recherche de niveaux appropriés par lesquels les émissions peuvent être réduites afin d'atteindre l'objectif de 2°C du climat d'ici à 2020. L'écart entre l'objectif convenu d'émission de 2°C et les niveaux d'émission qui seraient atteints si les pays respectaient leurs engagements d'ici à 2020 est un indicateur important pour évaluer les progrès dans la réduction des émissions. Les études menées par le PNUE montrent que même si des actions résolues et rapides seraient probablement rendre techniquement possible de combler l'écart en 2020, la probabilité de dépasser les 2°C reste également une réalité.



Afin de répondre à l'objectif de 2°C en 2020, l'estimation médiane des émissions mondiales en 2020 devra être 44 GtCO₂e. Cependant, les émissions actuelles, sur la base des études d'inventaire des émissions de 2010, sont estimées à une moyenne de 50,1 GtCO₂e. Ce chiffre n'est pas seulement 14% plus élevé que ce que le monde a besoin pour atteindre l'objectif de 2020, mais aussi 20% plus élevé que ce que le monde a émis en 2000. Ces statistiques montrent que le monde est en train d'émettre des niveaux plus élevés de gaz à ce qui serait apprécié pour atteindre l'objectif de 2°C en 2020. En outre, ces statistiques suggèrent que les niveaux d'émissions ne cessent d'augmenter. Il ressort des évaluations que même si les pays honoraient pleinement leurs engagements à réduire les émissions à l'objectif convenu en 2020, la réduction ne sera pas possible à des niveaux inférieurs au scénario habituel et non plus l'objectif de 2°C.

Cependant, le monde peut encore répondre à l'objectif de 2°C en 2020. Pour y parvenir, il faut enregistrer les émissions nettes négatives - ce qui implique la prise des mesures délibérées pour éliminer des quantités importantes de gaz à effet de serre de l'atmosphère. Bien qu'apparemment ambitieux et difficile à réaliser, un certain nombre d'options existent. Certaines actions qui peuvent être menées pour atteindre cet objectif comprennent la réduction de la demande mondiale d'énergie, la promotion du captage et du stockage du carbone, le renforcement des efforts de boisement, l'adoption et l'application de technologies de communication, la réalisation des engagements de réduction des émissions, l'adoption de règles comptables efficaces, etc.

Il existe des preuves convaincantes que si les politiques appropriées sont prises à tous les niveaux, y compris aux niveaux national et local, la réalisation de réductions significatives des émissions de gaz à effet de serre seraient possible dans certains secteurs. Ces secteurs comprennent le secteur du bâtiment qui a montré un grand potentiel pour réduire les émissions, en particulier si l'accent est mis sur la garantie de sécurité des vies et des biens, et la réduction des coûts de l'énergie et son utilisation. Le secteur des transports est un autre secteur qui contribuerait à la réduction des émissions. En ce qui concerne ce secteur, les politiques devraient viser l'efficacité, et les performances des véhicules. Le troisième secteur qui a également démontré qu'il peut contribuer de manière significative pour atteindre l'objectif de 2°C en 2020 est le **secteur forestier**. Tel est particulièrement le cas, si les politiques mettent l'accent délibérément à la conservation de la biodiversité, la culture et la conservation de l'habitat naturel, la gestion des bassins versants et la protection des espèces en voie de disparition.

Il convient de rappeler que, pour que ces politiques soient efficaces, il y aura besoin de trouver des moyens appropriés et efficaces de reproduire ces politiques et même l'extension de leur champ d'application. Surtout, tous ces efforts devront être correctement pris en charge et coordonnés aux niveaux national, régional et même mondial.

Source: AMCEN, 2013

Les expériences relevées ci-dessus, où l'Afrique a élaboré des mécanismes pour parler d'une seule et unifiée voix dans les fora internationales, tendent à représenter des exemples prééminents de l'unité panafricaine, et donc la concrétisation opérationnelle dynamique du concept de Panafricanisme. Cette expression de la solidarité de cohésion devrait être appelée avec un plus grand sentiment d'urgence car l'Afrique est aux prises avec des grands défis posés par des graves crises climatiques.

Par conséquent, l'Afrique est tenue de contextualiser l'urgence du changement climatique dans le contexte de son désir primordial de réaliser une Renaissance africaine, d'une part, et la valeur stratégique de l'impératif de panafricanisme dans les négociations internationales sur le climat, d'autre part.

Lors du Sommet de Janvier 2013 de l'UA à Addis-Abeba, les chefs d'État ont établi un mécanisme de coordination (CAHOSCC) qui vise l'amélioration des perspectives des Etats membres d'exprimer plus facilement et solidement leur solidarité collective sur les questions environnementales en général et du changement climatique en particulier. Temporairement, la fusion de la présidence tournante du corps de la CMAE, (une structure de la conférence qui réunit régulièrement les ministres africains de l'Environnement) avec le pouvoir de coordination de CAHOSCC, l'articulation des intérêts de l'Afrique



sur le continent et à l'échelle mondiale a été rendue plus opportun et synergique. Certainement, la rationalisation a amélioré les perspectives pour la promotion d'un consensus et facilitation de l'unité entre les États membres, en particulier sur les liens transversaux qui caractérisent les impacts du changement climatique et les domaines sectoriels divers. Le mécanisme de coordination a également engendré une plate-forme qui catalyse potentiellement la solidarité panafricaine, l'efficacité instrumentale du panafricanisme domine dans l'intérêt de faire avancer l'environnement de l'Afrique et les cause du changement climatique.

Ce n'est que par un changement de paradigme décisif dans la conceptualisation du phénomène climatique qui se déroule à l'échelle nationale, continentale et mondiale que les perspectives pour contenir profondément ce défi seront améliorés. Le stock massif accumulé et la concentration croissante des gaz à effet de serre menacent notre survie et celle de la planète. Les émetteurs historiques doivent réduire drastiquement les rejets gazeux, à même temps, doivent impliquer des programmes robustes de contrôle des émissions en Afrique et d'autres régions en développement, les flux de concession de climat plus respectueux des innovations technologiques. À cet égard, les mesures d'atténuation ne peuvent pas être considérées isolément.

En outre, l'absence de progrès par les grands émetteurs de s'acquitter de leurs engagements de réduction a certainement aggravé les risques d'augmentation et la fréquence des catastrophes d'origine climatique. Cela se traduit automatiquement par des mécanismes d'adaptation plus coûteuses pour l'Afrique en particulier. Evidemment, les facteurs d'atténuation pour les émetteurs historiques et les demandes d'adaptation pour l'Afrique ne peuvent pas être considérées isolément, mais seulement une sensibilité globale est nécessaire pour faire face aux crises climatiques.

Le changement climatique va réduire les limites de la tolérance des écosystèmes et les capacités d'adaptation des systèmes biotiques. Les politiques économiques non-enracinées dans le service ne pourront pas améliorer la résilience de la structure et les fonctions des environnements de ressources naturelles. En outre, des lacunes dans les connaissances ont tendance à affaiblir l'efficacité potentielle des décideurs, ce qui se traduirait en l'élaboration de politiques des profits sous-optimales des dimensions scientifiques, économiques, sociales et sectorielles du changement climatique. En outre, les systèmes juridiques et institutionnels n'ont pas réussi à inverser les modes de consommation des ressources naturelles qui renforcent les contraintes du changement climatique.

Compte tenu des précédents risques, il serait logique d'affirmer que la capacité potentielle de l'Afrique à s'adapter serait gravement mise en cause à moins que la quête du développement durable occupe le centre de la scène dans les efforts visant à réaliser les changements économiques significatifs. Les plus grandes quantités et des niveaux dangereusement élevés de gaz à effet de serre qui actuellement polluent l'atmosphère et qui menacent l'existence même de l'humanité ont accumulé au fil des décennies principalement dans de nombreux industrialisés.

A partir d'une simple observation des données sur les gaz à l'effet de serre, il est évident que l'Afrique est pratiquement entrain de recevoir et d'analyser sa contribution relativement infime à la plus grande extériorité du monde. Les peuples du continent sont donc de véritables victimes des excès anthropiques des émetteurs historiques qui, dans le temps et dans l'espace, sont en grande partie historiquement responsables de la précipitation d'un tel état à l'échelle mondiale. Ainsi, étant donné les dimensions comparatives et historiques de variations régionales et nationales de la pollution gazeuse, il est seulement rationnel, à base d'une analyse équitable et juste, pour que le défi mondial du changement climatique soit confronté et résolu sur des motifs et principes historiques et des responsabilités différenciées.



Encadré 3: Impacts de la sécheresse en Afrique et leur contribution à l'action internationale sur le changement climatique mondial

La Région africaine a été accablée par la variabilité du climat, et avec des sécheresses persistantes de temps en temps en alternance par les inondations. La recherche mondiale sur les questions climatiques et la distribution des précipitations ont révélé que le Sahel en Afrique de l'Ouest a connu une période exceptionnellement humide à partir de 1950 jusqu'en 1970. Par la suite, elle a été suivie par des années de sécheresse extrême de 1970 à 1990. Beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne au cours de cette dernière période. L'alerte en Afrique de la communauté scientifique sous la direction du PNUE et de l'OMM, et le débat à l'Assemblée générale des Nations Unies ont donné lieu à des appels à la communauté scientifique mondiale pour trouver des solutions. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a répondu par la création d'une série de centres de suivi de la sécheresse dans l'Afrique de l'Ouest, centrale et australe à trouver des solutions. C'est par hasard que le PNUE et l'OMM à l'époque été dirigés par deux scientifiques africains dévoués, et ils ont travaillé en étroite collaboration avec la communauté scientifique mondiale. Les expériences avec la sécheresse et l'incertitude climatique ont finalement conduit à l'émergence en 1988, du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC), parrainé par le PNUE et l'OMM, et la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992. Il n'est pas surprenant que le premier rapport d'évaluation du GIEC a souligné la vulnérabilité de l'Afrique aux changements climatiques.

Source: CCNUCC, 2001

Tableau 1: Emissions mondiales et régionales de CO₂ à partir de la consommation de l'énergie en 2011

Régions/Pays	Total Emissions de CO ₂ (Million de tonnes Metriques)	Partage de Tota Mondial (%)
Amérique du nord	6507	19.97
Mexique	462	1.42
Canada	553	1.70
Etats Unis	5491	16.85
Reste de l'Amérique du nord	1	0.00
Amérique central et du sud	1339	4.11
Argentine	191	0.59
Bresil	475	1.46
Reste de l'Amérique central et du sud	673	2.07
Europe	4305	13.21
Allemagne	748	2.30
Italie	401	1.23
Royaume Unie	497	1.52
Reste de l'Europe	2659	8.16
Eurasie	2639	8.10
Russie	1788	5.49
Reste de l'Eurasie	850	2.61
Moyen orient	1952	5.99
Afrique	1152	3.54
Asie & Océanie	14684	45.07
Australie	392	1.20
Chine	8715	26.75
Inde	1726	5.30
Reste de l'Asie & Océanie	3851	11.82
Monde	32579	100.00

Source: EIA (2013)



Compte tenu des scénarios inquiétants augurés par la science et informés par les problèmes de comportement d'émetteurs historiques, les risques de l'aggravation du changement climatique avec tendance d'accentuer sont devenus d'autant plus inquiétant que les plus récents grands émetteurs comme la Chine, l'Inde, etc. ne sont pas facilitée par les émetteurs historiques de procurer, à des conditions avantageuses, les technologies d'atténuation du climat susceptibles d'accroître les taux de croissance élevés.

Par conséquent, pour que l'Afrique se protège des coups de contrés les plus immédiats des ravages provoqués par le climat, apparemment projetés à devenir la raison plus pire de la persistance pérenne à grande échelle et prospectés à la croissance des concentrations de GHG, l'urgence de renforcer la résilience climatique et donc se concentrer excessivement sur l'adaptation, grâce à des investissements intersectoriels viables, a pris une importance stratégique de la politique. Cet accent mis sur les politiques conscient est devenu le pilier tout en guidant la position de l'Afrique dans les négociations internationales sur le changement climatique. En effet, la centralité primordiale de l'adaptation, par rapport à l'atténuation, dans les calculs politiques des États membres est énoncée dans la Position africaine commune sur les changements climatiques.

II. CLIMAT, VARIABILITE CLIMATIQUE ET VULNERABILITE DES PAYS AFRICAINS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Selon la Banque africaine de développement, la croissance économique robuste de l'Afrique a placé le continent entre les régions à plus forte croissance dans le monde. Au cours de la dernière décennie, les taux de pauvreté sur le continent ont diminué et la réalisation d'autres OMD est à portée de vue.

Toutefois, la croissance a été repoussée surtout par les prix des matières premières et des ressources limitées pour les pays riches. Bien que les taux de pauvreté des effectifs aient été réduits, l'Afrique s'avère un continent pauvre et une croissance économique rapide n'a pas réduit les inégalités. La faim reste très répandue sur le continent, notamment en Afrique sub-saharienne, alors que l'accès à l'énergie est insuffisant.

II. 1. ANALYSE DE LA SITUATION

II.1.1. Le passé et le présent du climat et les conditions météorologiques

Les évaluations de la coordination du Groupe intergouvernemental d'experts du changement climatique des Nations Unies (GIEC) ont montré des preuves évidentes du changement climatique aux niveaux mondial, régional et local à partir des changements dans divers relevés climatiques, notamment la température (figure 1 et tableau 1a), les régimes de précipitations, l'élévation du niveau de la mer, les tempêtes, ainsi que les changements dans les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes tels que la sécheresse, les inondation, entre autres dangers. Il est prévu que la température moyenne mondiale augmente à 2°C au cours des deux prochaines décennies. L'Afrique connaîtra très probablement un réchauffement au cours de ce siècle et le réchauffement est susceptible d'être plus fort que le réchauffement global annuel moyen dans l'ensemble du continent et en toutes saisons, avec le réchauffement des régions sèches subtropicales plus humides. Le rapport d'évaluation de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) 2013 sur l'état du climat mondial a noté que les années 2001-2012 ont été parmi les treize années les plus chaudes (GIEC, 2007, l'OMM, 2013).

AR(4) a noté que l'Afrique est le continent le plus vulnérable à la variabilité et au changement climatique, une situation qui est aggravée par l'interaction des «contraintes multiples», se produisant à différents niveaux couplés avec une faible capacité d'adaptation, mais l'Afrique est le continent qui contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Les facteurs de vulnérabilité en Afrique comprennent sa forte dépendance à l'agriculture pluviale, la pauvreté généralisée et la faiblesse des capacités. Les phénomènes climatiques extrêmes réduisent souvent à néant les années d'investissements nationaux de développement, et des infrastructures et obligent souvent de nombreux pays africains à rediriger la plupart de leurs ressources limitées prévues pour d'autres activités nationales de développement à la réponse aux catastrophes.



II.1.2. Le changement climatique prévu en Afrique

Les estimations des futurs changements climatiques sont communément désignées aux projections et sont exprimés en une gamme de résultats possibles, généralement désignés comme des scénarios. Les projections actuelles de futurs modèles du changement climatique utilisent des modèles dirigés par un éventail de scénarios socio- économiques en partie déterminés par entre autres la population, le développement socio- économique, la production et la consommation de l'énergie, la science et la technologie, les niveaux de, et les concentrations de GHG dans l'atmosphère, l'utilisation des terres, entre autres. Les projections du GIEC indiquent que, globalement, le réchauffement est évident et l'augmentation des températures mènera à la montée du niveau de la mer, le déplacement des personnes vivant dans les zones côtières, les menaces pour les Etats insulaires de faibles altitude et les zones côtières, les changements et les réductions de la production agricole, etc.

La projection du GIEC démontre également que le changement climatique est réel dans toutes les régions d'Afrique, bien qu'il existe des différences à la fois dans l'espace et dans le temps (figure 1b et tableau 1b). L'encadré 3 donne un résumé des impacts prévus du changement climatique en Afrique. Le rapport spécial du GIEC sur la gestion des risques d'événements extrêmes et des catastrophes pour améliorer adaptation au changement climatique (SREX) démontre que les projections de la température de la journée la plus chaude connu dans les 20 dernières années à la fin du 20^{ème} siècle auront lieu au moins deux fois par an d'ici 2046-65 à travers le continent. La projection de précipitations démontre que le jour le plus humide dans les 20 dernières années du 20^{ème} siècle sera connu au milieu et à la fin du 21^{ème} siècle. Par exemple, en Afrique de l'Est le jour le plus humide deviendra plus fréquent dans un scénario et période de temps, alors que pour l'Afrique australe, et en particulier le Sahara, ce sera un événement plus rare, de plus en plus sec.

Encadré 4: Résumé à l'intention des décideurs (CHANGEMENT CLIMATIQUE, 2013: Les bases des sciences physiques)

- Le réchauffement du système climatique est sans équivoque, et depuis les années 1950, la plupart des changements observés sont sans précédent depuis des décennies, voire des millénaires. L'atmosphère et l'océan sont réchauffés, les quantités de neige et de glace ont diminué, le niveau de la mer a augmenté, et les concentrations de gaz à effet serre ont augmenté
- Chacune des trois dernières décennies a été successivement chaud à la surface de la Terre que n'importe quelle décennie précédente depuis 1850
- Le taux élevé de niveau de la mer depuis le mi-19^{ème} siècle a été plus grande que la moyenne du taux au cours des deux précédents. Au cours de la période 1901-2010, le niveau moyen de la mer a augmenté de 0,19 [0,17 à 0,21] m.
- La moyenne mondiale du niveau des mers va continuer à augmenter au cours du 21^{ème} siècle. Dans tous les scénarios de RCP le taux d'élévation du niveau de la mer sera très probablement supérieur à celle observée au cours de 1971-2010 en raison de l'augmentation du réchauffement de l'océan et augmentation de la perte de masse des glaciers et des calottes glaciaires
- Les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone (CO₂), le méthane et l'oxyde nitreux ont atteint des niveaux sans précédent dans au moins les 800.000 dernières années
- L'influence humaine a été détectée dans le réchauffement de l'atmosphère et de l'océan, des changements dans le cycle de l'eau, des réductions dans la neige et la glace, en moyenne élévation globale du niveau de la mer, et des changements dans certains phénomènes climatiques extrêmes
- La continuation des émissions de gaz à effet de serre provoquera le réchauffement et des changements dans toutes les composantes du système climatique
- Le changement global de la température de surface de la fin du 21^{ème} siècle pourrait dépasser 1,5°C par rapport à 1850-1900 pour tous les scénarios de RCP, sauf de RCP2.6 RCP. Il est susceptible à dépasser 2°C pour RCP6.0 et RCP8.5, et plus susceptibles de ne pas dépasser 2°C pour RCP4.5. Le réchauffement se poursuivra au-delà de 2100 dans tous les scénarios



de RCP, sauf RCP2.6. Le réchauffement continuera à présenter la variabilité interannuelle à décennale et ne sera pas uniforme à l'échelle régionale

- Le changement climatique aura une incidence sur les processus du cycle de carbone d'une manière qui va exacerber l'augmentation de CO₂ dans l'atmosphère (degré de confiance élevé). De plus, l'absorption de carbone par l'océan augmentera l'acidification des océans
- Les émissions cumulées de CO₂ déterminent en grande partie le réchauffement climatique de la surface moyenne de la fin du 21^{ème} siècle et au-delà. La plupart des aspects du changement climatique vont persister pendant de nombreux siècles même si les émissions de CO₂ sont arrêtées. Cela représente un engagement sur le changement climatique multi-siècle substantielle créée par les émissions passées, présentes et futures de CO₂

Source: GIEC, SPM, 2013.

Les changements climatiques accélérés devraient conduire à des impacts importants à travers l'Afrique dans l'avenir. La bonne connaissance du climat africain basée sur une longue période et les données spatiales climatiques cohérentes conduisant à des scénarios réalistes et précis du changement climatique pour l'Afrique est essentielle à la stratégie africaine.

Les changements environnementaux et socio-économiques présentent de nouveaux défis pour l'Afrique. Notamment, le changement climatique, la croissance de la population mondiale et l'évolution des tendances de consommation exercent une pression supplémentaire sur les ressources naturelles de l'Afrique (BAD 2012).

Encadré 5: Les Changements Observés dans le Système Climatique

Les observations climatiques par le biais de mesures directes et de la télédétection à partir de satellites et d'autres plates-formes, y compris les reconstructions paléo climatiques fournissent une vue d'ensemble de la variabilité et des changements à long terme dans l'atmosphère, l'océan, la cryosphère, et la surface de la terre. Il est clair que le système climatique se réchauffe et les changements observés au fil du temps sont sans précédent. Par exemple, l'atmosphère et l'océan sont réchauffés, les quantités de neige et de glace ont diminué, le niveau de la mer a augmenté, et les concentrations de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté. Il est clair que les principaux moteurs du changement climatique sont les substances naturelles et anthropiques et les processus qui modifient le bilan énergétique de la terre.

Il y a eu des données du réchauffement de l'atmosphère. Les trois dernières décennies ont enregistré des températures plus chaudes successives à la surface de la terre que n'importe quelle décennie précédente depuis 1850. Les scientifiques affirment, avec confiance, que la période 1983-2012 dans l'hémisphère Nord a probablement été la période de 30 ans la plus chaude de dernières 1400 années. En ce qui concerne les océans, les scientifiques sont pratiquement certains que de 1971 à 2010, la couche supérieure de l'océan (0-700 m) a été chauffée. Ils soutiennent en outre que la couche supérieure des océans est également susceptible d'avoir réchauffé entre les années 1870 et 1971. Des observations similaires sont enregistrées dans la cryosphère. Au cours des deux dernières décennies, les calottes glaciaires de Groenland et de l'Antarctique ont perdu leur masse, les glaciers ont continué à diminuer presque partout dans le monde, et l'étendue de la glace de mer de l'Arctique et l'hémisphère Nord de la neige de printemps ont continué de diminuer.

Depuis la mi-19^{ème} siècle, le monde a enregistré un important taux d'élévation du niveau de la mer que le taux moyen au cours des deux millénaires précédents. De 1901 à 2010, le niveau moyen mondial de la mer a augmenté de 0,19 (0,17 à 0,21) m. Les effets du changement climatique ont également été ressenties sur le carbone et d'autres cycles biogéochimiques. Au cours des 800.000 dernières années, l'augmentation des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux ont été sans précédent. Les concentrations de dioxyde de carbone seuls ont augmenté de 40% depuis l'ère préindustrielle. Du dioxyde de carbone d'origine anthropique, l'océan a absorbé environ 30%, ce qui entraîne l'acidification des océans.

Les projections à l'aide de modèles climatiques montrent qu'il y aura un réchauffement supplémentaire et des changements dans tous les éléments du système climatique dû aux émissions continues de GES. Ainsi, afin de limiter le changement climatique, le monde devra réduire sensiblement ses émissions de GES d'une manière soutenue. Il est prévu que les



changements dans la température de surface globale pour la fin du 21^{ème} siècle iront probablement dépasser 1,5°C par rapport à 1850-1900 pour la plupart des scénarios. Le réchauffement va continuer au-delà de 2100 et ne sera pas uniforme à l'échelle régionale. De même, le réchauffement entraînera des changements irréguliers au cycle de l'eau. Les contrastes considérables et croissants entre les saisons sèches et humides seront plus fréquents. Certains changements seront les suivants:

- la poursuite du réchauffement mondial de l'océan au cours du 21^{ème} siècle. Cela se traduira par la chaleur pénétrante de la surface de l'océan profond qui affecte la circulation océanique;
- il y a une forte probabilité de changements dans la cryosphère au cours du 21^{ème} siècle. La couverture de glace de mer de l'Arctique amincira et rapetissera d'avantage et la couverture de neige de printemps dans l'hémisphère Nord amincira à cause de la hausse de la température mondiale moyenne à la surface. La conséquence sur le volume global des glaciers sera d'autres baisses;
- le niveau mondial moyen de la mer va continuer à augmenter au cours du 21^{ème} siècle. Il est fort probable que le taux d'élévation du niveau de la mer soit supérieur à celui observé de 1971 à 2010 en raison de l'augmentation du réchauffement de l'océan et l'augmentation de la perte de masse des glaciers et des calottes glaciaires; et
- les processus de cycle de carbone seront grandement affectés par le changement climatique augmentent ainsi la libération de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. L'absorption du carbone par l'océan augmentera également la conduite à l'acidification des océans. Il y aura des résultats directs d'effets du changement climatique sur le carbone et d'autres cycles biogéochimiques.

À l'horizon et au-delà de la fin du 21^{ème} siècle, le réchauffement de la surface moyenne sera en grande partie déterminé par les émissions cumulatives de dioxyde de carbone. Par conséquent, les aspects du changement climatique vont persister pendant de nombreux siècles même si les émissions de dioxyde de carbone sont arrêtées.

Source: GIEC, 2013

II.2. LA VULNÉRABILITÉ DE L'AFRIQUE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ampleur et la structure de la croissance économique d'un pays est le résultat de l'interaction des conditions initiales du pays, des institutions, des choix politiques et des chocs ou stimuli externes qu'il reçoit. La variabilité et le changement climatiques viennent se greffer sur cette situation complexe en raison de leur incidence sur les secteurs clés de l'économie, ou sur d'importants moteurs de croissance.

Les secteurs axés sur les ressources naturelles dont la plupart des économies des pays d'Afrique dépendent sont très vulnérables aux impacts des phénomènes climatiques extrêmes actuels et passés, ce qui fait du changement climatique une menace majeure pour les économies futures. L'agriculture, par exemple, est en grande partie dépendante de la pluviosité dans la plupart du continent et les changements dans les conditions météorologiques qui endommagent le secteur agricole auront donc un impact majeur sur les économies. Ces pays dépendent aussi en grande partie de l'énergie hydroélectrique pour leurs besoins en énergie du secteur industriel et l'éclairage. Les impacts du changement climatique, notamment les sécheresses, conduisent à la mise en place de solutions de rechange coûteuses telles que les générateurs thermiques. La charge supplémentaire augmente le coût de production de l'économie, réduisant ainsi la compétitivité de l'industrie et retardant l'IDE (investissement). D'autre part, ces sources d'énergie alternatives augmentent les émissions de gaz à effet de serre.

Le tourisme est l'un des secteurs les plus dynamiques en Afrique. Il est basé, entre autres, sur la faune, les réserves naturelles, les hôtels, les stations balnéaires, un climat agréable pour les loisirs et



la culture. En Afrique, ce secteur est une source essentielle de croissance économique, de revenus en devises, d'investissement, de création d'emplois, de protection sociale et de diversification de l'économie. Par exemple, le secteur du tourisme au Kenya est la troisième source de devises étrangères, tandis qu'en Tanzanie, il a dépassé en 1997 le café pour devenir la principale source de devises du pays. Toutefois, le tourisme est basé sur des facteurs sensibles au climat rendant ce secteur vulnérable aux impacts du changement climatique.

Ces facteurs contribuent à des niveaux élevés de vulnérabilité et de pauvreté et des faiblesses des programmes officiels de protection sociale, ce qui expose et accroît la vulnérabilité des communautés locales. Cela permet d'assurer que, même si l'information d'alerte précoce peut être disponible en temps opportun, il n'y a aucune capacité de la transformer en actions précoces. La faiblesse des institutions et de la gouvernance, associée à des cadres juridiques et réglementaires faibles, découragent l'investissement dans l'atténuation et dans les systèmes de renforcement de la résilience, tels que le développement d'installations de production d'énergies solaire, éolienne et de biogaz. Ce qui laisse souvent les couches pauvres de la société face à leur propre sort.



PARTIE III LA STRATEGIE AFRICAINE SUR LES CHANGEMENT CLIMATIQUES

L'élaboration de cette stratégie a été guidée par un large pilier de la politique qui, en un mot, incarne et spécifie l'attente globale de relever le défi du changement climatique. En gros, la politique climatique de l'Afrique se réfère à une directive globale qui vise à renforcer les capacités d'adaptation et la résilience des Etats membres et des CERs en vue de réduire leur vulnérabilité, de poursuivre un développement sobre en carbone dicté par les principes de l'Economie verte, le développement durable et la réduction de la pauvreté; et oriente la gouvernance, les systèmes de connaissances, la planification et les structures régionales/nationales ou internationales pour traiter le changement climatique comme un impératif de développement.

III. ENONCE DU PROBLEME

Une décision historique a été adoptée en janvier 2009 par le Sommet de l'Union africaine, pour charger la Commission de l'UA de faciliter l'élaboration d'une position africaine commune, dans le cadre de la préparation de la quinzième Conférence des Parties (CoP15) à Copenhague (Danemark) en décembre 2009. Par la suite, le Sommet de juillet 2009 à Syrte (Libye) a adopté la Recommandation du Conseil exécutif à se prononcer sur le changement climatique (EX.CL/Dec.500 (XV) Rev.1):

- iii. Approuve la création d'une Unité de lutte contre le changement climatique et la désertification (CCDCU) à la Direction de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA), et;
- iv. Demande à la Commission d'élaborer, en collaboration avec les partenaires, la Stratégie africaine globale sur le changement climatique, notamment le développement de données de sauvegarde techniques sur les impacts du changement climatique, leur coût sur l'économie et la quantité de carbone séquestrée dans les différents écosystèmes africains.

La justification de l'élaboration d'une stratégie africaine sur le changement climatique est donc de fournir aux CER, aux Etats membres et autres parties prenantes une source unique d'orientation stratégique qui leur permettrait de relever efficacement les défis du changement climatique.

IV. IMPORTANCE DE LA STRATEGIE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La plupart des régions du continent africain ont un climat qui peut être classé comme aride et semi-aride, avec des risques accrus de sécheresse, mais certaines sont également dotées de climat tropical humide avec une quantité importante de pluie tout au long de l'année. Le continent est par ailleurs entouré par un environnement maritime qui comprend la mer Méditerranée, l'Océan Indien et l'océan Atlantique. Au sommet de quelques-unes des hautes montagnes comme le Mont Kilimandjaro existent des glaciers permanents. Plusieurs rivières transfrontalières alimentées par des montagnes glaciaires, ainsi que des zones climatiques humides sont les seules sources d'eau dans certaines zones arides et semi-arides. La sécheresse, les inondations, la foudre et les orages, les glissements de terrain, les tempêtes de poussière, les vagues de chaleur/froid, les vents forts, entre autres, sont les dangers les plus courants sur le continent. La répartition des risques dans le temps et l'espace varient considérablement non seulement d'une région à l'autre, mais aussi au niveau local. Les catastrophes liées à certains de ces risques occasionnent souvent des misères socio-économiques et des pertes économiques dans de nombreux pays. La plupart des pays africains sont classés parmi les pays les moins développés et donc les effets des catastrophes retardent souvent leur développement socio-économique. Cela est évident dans l'Encadré 2 ci-après qui montre les dommages en cas de catastrophe, la perte et l'évaluation des besoins qui ont été prises par certains gouvernements africains.

Les rapports récents du GIEC ont montré que le changement climatique est réel et l'Afrique est le continent le plus vulnérable (GIEC 2007, 2011 et 2012). Le changement climatique entraînera des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes tels que la sécheresse, les inondations, la montée du niveau des mers, les ondes de tempête, parmi beaucoup d'autres dangers. Les risques



futurs associés aux tendances démographiques, à la dégradation de l'environnement, entre autres, augmentent davantage les risques liés aux changements climatiques.

Encadré 6: Evaluation des dommages, des pertes et des besoins post-catastrophes (PDNA) pour Djibouti, le Kenya et l'Ouganda

- Djibouti : Les pertes économiques causées par la sécheresse, au cours de la période 2008-2011, étaient équivalentes à une moyenne de 3,9% par an du PIB et le total des besoins identifiés pour pallier à la sécheresse et à l'atténuation d'autres risques pour les 5 prochaines années s'élevaient à 318 millions de dollars EU. Au cours de la même période, la majeure partie des dommages et pertes, s'élevant à plus de 96 millions de dollars EU, ont été dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'eau et l'assainissement. Au cours des 4 années de sécheresse, 100% des puits traditionnels et 80% des puits communautaires ont été temporairement ou définitivement hors d'usage en raison de la pénurie d'eau ou de la qualité médiocre de l'eau due à un taux de salinité croissant et d'autres types de contaminations des aquifères.
- Kenya : Les effets globaux de la sécheresse, au cours de la période 2008-2011, ont été estimés à 968,6 milliards Ksh (12,1 milliards de dollars EU). Sur ce montant, 64,4 milliards Ksh (805,6 millions de dollars EU) pour la destruction de biens matériels et durables, et 904,1 milliards Ksh (11,3 milliards de dollars) pour les pertes dans les flux de l'économie dans tous les secteurs.
- Ouganda : La valeur des dommages et pertes causés par la baisse des précipitations, durant la période 2010-2011, est estimée à 2,8 billions de shillings soit 1,2 milliard de dollars EU. Ce montant équivaut à 7,5 pour cent du produit intérieur brut du pays (PIB) en 2010.
- Les dommages, pertes et besoins découlant des sécheresses 2008-2011 pour le Kenya et l'Ouganda sont résumés ci-dessous.

Résumé global des dommages, pertes et besoins par secteur en million de Ksh pour le Kenya

Sectors	Impact			Needs			Indicative DRR Needs
	Damage	Losses	Total	Recovery	Reconstruction	Total	
Agriculture		121,104.1	121,104.1	5,048.8		5,048.8	13,736.8
Livestock	56,141.7	643,194.5	699,336.2	50,237	56,142	106,379	85,103.0
Fisheries	502.6	3,661	4,163.6	406.4	753.9	1160.3	2,991.2
Agro-industry		7,159.6	7,159.6			-	
Health		4,745.7	4,745.7	5,099		5099	
Nutrition		6,699.4	6,699.4	225.1		225.1	130.9
Education	41.9	3,937.8	3,979.7	590.1	55.7	645.8	3,592.1
Energy		32,392.3	32,392.3	13,000		13000	
Water & sanitation	7,736.1	80,466.9	88,203	4,964.2	12,304.1	17,268.3	78,627.3
Environment, Tourism, Forestry, Wildlife	22.2	762.4	784.6	7,387.9		7387.9	647.5
Total	64,444.5	904,123.7	968,568.2	86,958.5	69,255.7	156,214.2	184,828.8

Source: <https://www.gfdrr.org/gfdrr/PDNA>



Résumé global des dommages, pertes, et besoins par secteur en million pour l'Ouganda

Sector	Damages and losses			Needs		
	Damages	Losses	Total	Reconstruction	Recovery	Total
Crops		1,034.7	1,034.7		137.2	137.2
Livestock	106.2	1,020.3	1,126.5	123.8	56.8	180.7
Agro Industry		278	278		77.3	77.3
Commerce		169.9	169.9			
Electricity		106.3	106.3			
Water		1.9	1.9		1.1	1.1
Health		14.9	14.9		13.2	13.2
Education		48.6	48.6			
Food Aid		16.9	16.9		14.4	14.4
TOTAL (billion Shs.)	106.2	2,691.4	2,797.6	123.8	300.1	423.9
US\$ Millions						
Crops		434.3	434.3		56.0	56.0
Livestock	44.6	428.2	472.8	50.5	23.2	73.7
Agro Industry	-	116.7	116.7		31.5	31.5
Commerce	-	71.3	71.3			
Electricity	-	44.6	44.6			
Water	-	0.8	0.8		0.5	0.5
Health	-	6.3	6.3		5.4	5.4
Education	-	20.4	20.4			
Food Aid	-	7.1	7.1		5.9	5.9
TOTAL	44.6	1,129.5	1,174.1	50.5	122.5	173.0

V. LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les aspects multidisciplinaire et transversal au niveau des disciplines et des secteurs guideront le développement de la présente stratégie. Il est aussi important de noter que plusieurs aspects de la stratégie ne seront réalisés qu'à travers un partenariat et une collaboration accrue dans les différents secteurs et institutions aux niveaux global, régional et national.

VI. LE BUT

Le but de cette stratégie est de fournir un cadre et des mécanismes intégrés et coordonnés qui donneront une orientation stratégique aux Etats membres et aux autres partenaires pour relever les défis et bénéficier des opportunités liés au changement climatique sur le continent. Et cela, en vue d'améliorer les moyens de subsistance des Africains et leur milieu ambiant. Pour l'Afrique, la mise en œuvre des programmes sur le changement climatique est prioritaire en vue de parvenir à un développement durable, réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en mettant un accent particulier sur les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

VII. L'OBJECTIF

L'objectif global de cette stratégie est de permettre au continent d'atteindre un développement socio-économique en faveur du climat.



VIII. LA PORTEE

Il s'agit d'une stratégie de 20 ans, qui devrait s'étendre sur les années 2015-2035. Elle sera révisée tous les cinq ans sur la base des cycles de planification de l'UA. La stratégie vise à être un cadre global de lutte contre le changement climatique sur le continent, permettant une révision fondée sur les questions et les domaines émergents, tout en s'entrecroisant avec d'autres stratégies complémentaires, aux niveaux continental, régional et des États membres. Il est envisagé que l'UA, ses structures et les États membres, mettent en œuvre la stratégie en fonction de leurs différents mandats et compétences. La stratégie vise à compléter celles des Communautés économiques régionales et les États membres. L'UA et ses structures joueront principalement un rôle de coordination.



PART IV DEVELOPPEMENTS STRATEGIQUES INSTITUTIONNELS DE L'AFRIQUE : S'UNIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un des développements importants a été la création de l'Unité du Changement climatique et de la désertification (CCDU) à l'Union africaine, ceci provenant de plusieurs décisions par les chefs d'État et de gouvernement pour relever le défi du changement climatique par des moyens qui définissent et mettent en œuvre des mesures pour lutter contre ses effets multiples sur l'Afrique et de son peuple.

Le changement climatique a été le sous-thème de la 10^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'UA en 2007 appelant les partenaires de l'Afrique à soutenir les États membres et les Communautés économiques régionales à intégrer efficacement les mesures d'adaptation et d'atténuation dans leurs plans de développement et de concevoir des mécanismes pour leur mise en œuvre. En outre, l'Assemblée de 2007 a demandé à la commission, la CEA et la BAD d'élaborer et mettre en œuvre le Plan sur les changements climatiques et le développement en Afrique et de faire rapport sur les progrès réalisés deux fois par an.

La 40^{ème} session de la Conférence des ministres africains des finances, planification et développement économique tenue à Addis-Abeba du 2-3 Avril 2007, a adopté une résolution sur le changement climatique qui, entre autres choses, a appelé à fournir un soutien complet pour la création du Programme de développement de l'information climatique pour l'Afrique (ClimDev) et intégrer le changement climatique dans la planification de l'économie et de la gestion au niveau des États membres.

Du 31 Mars à 2 Avril 2008, les 1^{ère} Réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres des Finances et de l'Economie de l'UA ont adopté la création du Centre africain pour la politique climatique avec l'objectif de fournir des orientations relatives aux changements climatiques aux États membres.

La 12^{ème} session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tenue à Johannesburg du 10-12 Juin 2008 a demandé la CUA, la CEA et la BAD à accélérer la mise en œuvre du programme ClimDev Afrique.

La 12^{ème} session de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue du 1-4 Février 2009 a adopté d'autres décisions importantes sur le changement climatique orientant la Commission de l'Union africaine à identifier les préparatifs de la Position africaine commune sur les changements climatiques et en particulier la formulation de la position commune de l'Afrique pour les négociations de post-Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Décembre 2009, Copenhague, Danemark.

La 13^{ème} session de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue du 1-3 Juillet 2009, à Syrte, en Lybie, a désigné un Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les changements climatiques (CAHOSCC).

Très récemment, le Sommet de Juillet 2010 à Kampala, en Ouganda a adopté un mécanisme de coordination pour CAHOSCC. Son aspect le plus important est que l'Afrique fonctionne comme une équipe, et parle d'une seule voix à travers les coordinateurs respectifs à tous les niveaux en face de la position africaine commune sur le changement climatique. En outre, une décision a été prise d'organiser la 3^{ème} réunion de la CAHOSCC pour préparer les négociations mondiales sur les changements climatiques de CCNUCC CoP16 à Cancun, au Mexique.

Il existe également de nombreuses initiatives en cours aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour développer des stratégies afin de relever les défis du changement climatique. Au niveau mondial, ces initiatives comprennent, entre autres, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto, le Plan d'action de Nairobi, le Plan d'action de Bali et beaucoup d'autres. Au niveau régional, ces initiatives comprennent la Conférence ministérielle africaine sur



l'environnement (CMAE), le Cadre des programmes en matière de changement climatique pour l'Afrique australe et l'Afrique du Nord, et la politique sur le changement climatique de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Quelques pays africains ont également élaboré des cadres et des stratégies pour relever les défis nationaux sur le changement climatique. Il existe aussi quatre principaux centres liés au climat en Afrique.

Au cours des dernières années, afin de permettre au continent une position commune sur les questions de changement climatique, l'Afrique a rapidement créé des institutions et programmes connexes avec le but ultime de forger un continent qui fonctionne comme une équipe et parle d'une seule voix pour faire face aux impacts du changement climatique à tous les niveaux. La liste des initiatives africaines adaptées au changement climatique n'est pas exhaustive.

Initiatives Relatives aux Changement Climatique en Afrique	Objectifs	Momentum	Remarques
Groupe africain de négociateurs de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto (AGN)	Viser à promouvoir les intérêts africains communs sur la question du changement climatique	1992	Malgré les difficultés récurrentes, le groupe parle de plus en plus d'une seule voix dans les négociations sur le changement climatique..
Communautés économiques régionales (CERs)	Promouvoir la coopération régionale entre les pays africains.	1994	Intégrer efficacement l'adaptation au changement climatique et les mesures d'atténuation dans les plans de développement et concevoir des mécanismes pour leur mise en œuvre au niveau régional.
Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)	Stimuler le développement de l'Afrique en comblant les lacunes existantes dans les secteurs prioritaires, qui comprennent entre autres l'environnement et le changement climatique	2001	Un plan d'action visant à relever les défis environnementaux de la région/y compris le changement climatique, pour assurer le développement durable et la lutte contre la pauvreté.
Plan d'Action de Nairobi sur les changements climatiques	le renforcement des capacités dans le développement de projets MDP couvrant les régions de l'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Amérique latine	2006	Dans le cadre du Programme de travail de Nairobi, l'assistance technique doit être fournie aux pays ciblés pour renforcer les capacités dans l'identification des projets, de la conception et mise en œuvre pour être en mesure de participer au marché du carbone.
Déclaration d'Alger sur les changements climatiques	Elaborer une position commune africaine et la nécessité de parler d'une seule voix dans les négociations de la CCNUCC en vue d'un nouveau régime juridiquement contraignant sur le changement climatique	2008	En 2008, l'Assemblée de l'Union africaine a adopté la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques pour la position africaine commune et la nécessité de parler d'une seule voix dans les négociations de la CCNUCC en vue d'un nouveau régime juridiquement contraignant sur le changement climatique mondial.
Déclaration et le	Déterminer les modalités de	2008	Une décision de l'UA afin de



Plan d'action de Tunis	création d'un groupe africain sur le changement climatique		déterminer les modalités de la création d'un groupe africain sur le changement climatique, et en particulier la Déclaration sur le changement climatique et le développement en Afrique.
Surveillance africaine de l'environnement pour un développement durable (AMESD)	Améliorer le suivi des programmes d'adaptation aux changements climatiques et du développement durable	2007	Le programme AMESD a été créé pour doter les pays africains les moyens de mieux surveiller l'environnement pour un développement durable.
La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE)	(i) Mettre en œuvre le processus du continent pour atteindre une position de négociation commune sur un régime de changement climatique international au-delà de 2012; (ii) Fournir une plate-forme pour débattre et s'entendre sur une vision commune et une position commune de l'Afrique pour lutter contre le changement climatique et parvenir à un développement durable sur le continent; (iii) S'engager avec le reste de la communauté internationale à trouver des solutions pour relever les défis posés par le changement climatique; et (iv) Mettre en place un cadre global des programmes africains sur les changements climatiques	2009	La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) est un forum permanent où les ministres africains de l'environnement discutent principalement les questions d'intérêt pour l'environnement du continent. La CMAE a été créée en 1985 lorsque les ministres africains se sont réunis en Egypte et ont adopté le Programme du Caire pour la coopération africaine. La Conférence est convoquée tous les deux ans.
La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les changements climatiques (CAHOSCC)	Accorder la plus grande attention politique aux enjeux du changement climatique sur le continent, en particulier pour permettre au continent d'avoir une position commune et parler d'une seule voix sur les questions du changement climatique sur le continent.	2009	CAHOSCC comprend l'Algérie, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Guinée équatoriale, l'Ethiopie, le Kenya, le Mali, L'Île Maurice, le Mozambique, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Président de la Commission de l'UA. Le Premier Ministre de l'Éthiopie
Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET)	Promouvoir la coopération politique et rationaliser les politiques pan- africaines inspirées par la science à tous les niveaux.	2010	AMCOMET consolide et se fonde sur les réalisations antérieures pour promouvoir l'utilisation efficace de produits météorologiques et climatologiques et des services qui répondent aux exigences de l'utilisateur final pour aider à atteindre les objectifs de développement durable.



Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD)	Les trois institutions à travers le Climat pour le développement en Afrique (ClimDev Afrique) s'efforcent conjointement à: (i). Construire une science solide et des infrastructures d'observation; (ii) permettre des partenariats de travail solides entre les institutions gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les communautés vulnérables; et (iii). Créer et renforcer des capacités pour soutenir et intégrer les objectifs de ClimDEV dans des programmes de développement.	2011	Les trois zones d'entrée pour délivrer le programme ClimDev sont: • Centre africain des politiques climatiques (CCAM) - un Centre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique; • Unité de Control des changements climatiques et la désertification (CCDU) - Une unité de la Commission de l'Union africaine; et • Fonds spécial ClimDev (CSDC) - Un fonds géré par la Banque africaine de développement.
Les centres climatologiques africains	Servir comme centres climatologiques régionaux (CCR) de l'OMM pour l'Afrique pour la révision à la baisse des produits du Système mondial de centres de production (centres mondiaux de production) dans les domaines spécifiques régionaux de développement	—	Les quatre principaux centres liés au climat en Afrique sont les Centres africains pour les applications de la météorologie pour le développement (ACMAD), de l'agro-météorologie et le Centre régional d'hydrologie (AGRHYMET), la prévision climatique de l'IGAD et le Centre de demande (ICPAC) et le Centre de prévision climatique de la SADC anciennement appelé Centre de suivi de la sécheresse (DMC)
Surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique pays (MESA)	Soutenir les pays de l'IGAD à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles.	2013	Programme MESA doit fournir des informations appropriées sur l'environnement en utilisant des technologies d'observation de la Terre (OT) et de la technologie d'information et de communication
Prévention de risques climatiques en Afrique (ARC) - Agence spécialisée de la Commission de l'Union africaine	Compléter Les activités de prévention des catastrophes national, régional, continental existants et les initiatives d'adaptation aux changements climatiques	2014	Il s'agit d'un régime d'assurance contre les intempéries extrêmes visant à aider les États membres à résister et à se remettre des ravages de la sécheresse.

IX. POSITION COMMUNE DE L'AFRIQUE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les priorités de l'Afrique sont de mettre en œuvre des programmes et projets liés aux changements climatiques et d'atteindre des objectifs de développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour lutter contre la pauvreté en mettant l'accent sur la réalisation de la sécurité alimentaire, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. Dans le cadre du processus



multilatéral international, les pays développés et les partenaires doivent apporter leur plein appui à la mise en œuvre des stratégies d'adaptation en Afrique, en particulier la mise en œuvre des programmes d'action nationaux d'adaptation élaborés par les pays les moins avancés en Afrique.

IX.1. POSITION DE L'AFRIQUE SUR L'ADAPTATION

En préparation de la stratégie permettant à l'Afrique de s'adapter aux changements climatiques, il est important de reconnaître que l'adaptation est une priorité absolue pour l'Afrique, d'où un besoin urgent d'une mise en œuvre des mesures et actions d'adaptation, notamment par la fourniture d'importantes ressources financières publiques, nouvelles et supplémentaires, des technologies écologiquement rationnelles et par le renforcement des capacités de manière prévisible et rapide. Les principales considérations en matière d'adaptation sont:

- L'objectif de l'adaptation doit passer de l'évaluation de la vulnérabilité à la mise en œuvre des programmes d'adaptation.
- Une évaluation nettement améliorée des coûts d'adaptation pour les pays en développement, notamment en Afrique, est nécessaire.

Il convient d'entreprendre une analyse des implications en matière de technologie, de finance et de renforcement des capacités dans le cadre des différents types de programmes d'adaptation. Cette analyse doit faire la distinction entre les mesures d'adaptation à court et à long termes, les mesures d'adaptation autonomes (et donc complémentaires à la planification du développement) et celles intégrées à la planification du développement.

- Le financement des mesures d'adaptation par les pays développés doit correspondre à leur responsabilité liée aux dommages économiques et sociaux dus aux changements climatiques en raison de la contribution historique de ces pays aux émissions de gaz à effet de serre et aux changements climatiques actuels.
- Le financement de la mise en œuvre de l'adaptation doit être substantiel, conformément au besoin, et doit aller au-delà de l'intégration de l'adaptation dans le processus de développement tout en incluant les projets d'adaptation autonomes.
- Des mesures d'aide y compris un soutien financier, technique et institutionnel, sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des PANA (les Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation).
- Le financement est nécessaire pour une initiative régionale de mise en œuvre de l'adaptation, fondée sur les priorités d'adaptation du continent et offrant un ensemble, cohérent et progressif, de mesures d'appui financières, techniques et institutionnelles pour l'adaptation en Afrique. Cela devrait inclure la mise en place d'un réseau de centres d'excellence africains sur le changement climatique, et d'un système régional d'information sur les risques à court, moyen et long termes du changement climatique en Afrique.
- L'adaptation doit être traitée d'une manière cohérente au titre de la CCNUCC.
- La mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces doit être promue.

IX.2. POSITION DE L'AFRIQUE SUR L'ATTÉNUATION

Une action renforcée pour l'atténuation englobe :

- Des engagements d'atténuation appropriés au niveau national par les pays développés Parties
- Des mesures d'atténuation appropriées au niveau national par les pays en développement Parties
- La réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts;
- Des approches sectorielles pour mettre en œuvre l'article 4.1 (c) ;
- Diverses approches pour améliorer le rapport coût-efficacité, et promouvoir les mesures d'atténuation;
- Les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte.



Encadré 7: Les engagements des pays développés

Les pays développés Parties au Protocole de Kyoto doivent honorer leurs engagements au titre du Protocole, par des engagements d'atténuation ambitieux pour une deuxième période d'engagement 2013-2017. Tous les pays développés- y compris ceux qui ne sont pas parties au Protocole de Kyoto- doivent prendre des engagements juridiquement contraignants, qui sont comparables en ampleur et au niveau de l'effort, et sont mesurables, communicables et vérifiables, en ce qui concerne les initiatives d'atténuation et d'appui financier et technologique. Dans ce contexte, toutes les Parties à l'Annexe I de la Convention doivent, conformément à leurs engagements (article 4.2 de la Convention), procéder à des objectifs globaux, contraignants, nationaux, et ambitieux dans l'ensemble de l'économie pour des engagements de réduction des émissions scientifiquement déterminées et adopter des politiques et des actions pour atteindre ces objectifs.

Tout retard supplémentaire dans la mise en œuvre des engagements de réduction des émissions par les pays développés Parties augmentera leur dette climatique envers les pays en développement y compris l'Afrique et limitera par conséquent considérablement les possibilités d'atteindre des niveaux de stabilisation inférieurs des émissions de gaz à effet de serre et augmentera le risque de conséquences plus graves du changement climatique.

Toutes les Parties à l'Annexe I se sont engagées à mettre en œuvre des politiques et des mesures qui «démontrent qu'ils prennent l'initiative de modifier les tendances à long terme des émissions anthropiques conformément à l'objectif de la Convention» (article 4.2) et de faire des contributions équitables et appropriées à l'effort mondial en ce qui concerne l'objectif de la Convention (article 4.2).

Les engagements globaux pour les pays développés Parties pour la réduction des émissions dans la deuxième période d'engagement et les périodes suivantes du Protocole de Kyoto et des engagements pour un effort comparable aux Parties à l'Annexe I qui ne sont pas parties au Protocole de Kyoto, vont refléter leurs responsabilités historiques et leurs dettes, répondre aux besoins des pays en développement Parties pour une part équitable de l'espace atmosphérique, et ces engagements devront être suffisants pour combler les besoins selon les conclusions du GIEC et les dernières découvertes scientifiques.

En conformité avec les principes et dispositions de la Convention, y compris le principe des responsabilités communes mais différenciées et en rapport avec les capacités respectives, les responsabilités équitables et historiques, toutes les Parties doivent tendre vers un objectif mondial, avec comme chefs de file les pays développés Parties grâce à une réduction profonde et adéquate, à moyen et long termes, des émissions à l'échelle économique, et de prendre des mesures efficaces pour s'acquitter de leurs engagements relatifs à la fourniture de ressources financières importantes, le renforcement des capacités et d'assurer le développement de la technologie et le transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels dans les pays en développement Parties.

Source: IPCC (AR4 et AR5)

IX.2.1. Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement Parties dans le cadre de la CCNUCC

Les pays africains peuvent, en fonction de leurs spécificités nationales et dans le cadre de leurs stratégies nationales de développement économique, prendre des mesures d'atténuation, y compris, des stratégies, politiques, plans, programmes, projets et autres activités, le cas échéant. Cependant, ce qui suit doit être noté sur les mesures d'atténuation des pays africains:

- Les pays développés s'engagent à l'issue de l'atténuation (QERCs), tandis que les pays en développement s'engagent à prendre des mesures, et ne sont pas liés au résultat.



- Le soutien et l'action vont de pairs. L'ampleur des financements nécessaires pour l'atténuation dans les pays africains dépend de l'étendue de l'action menée.
- L'action des pays en développement dépendra de l'aide financière, du soutien technologique et des mesures de renforcement des capacités, d'une manière mesurable, communicable et vérifiable.
- Les mesures d'atténuation appropriées au niveau national des non-Parties à l'Annexe I, soutenues et rendues possibles par les pays développés Parties en termes de technologie, finance et renforcement des capacités, peuvent être soumises à la mesure, la notification et la vérification conformément aux règles et procédures pertinentes établies par la Conférence des Parties.
- L'action des pays en développement dépendra de l'aide financière, du soutien technologique et des mesures de renforcement des capacités, d'une manière mesurable, communicable et vérifiable.

IX.2.2. Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD)

La Décision 1/CP.16 du COP/MOP prise au titre de la CCNUCC, incite les pays en développement Parties à contribuer aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier en entreprenant les activités suivantes, jugées appropriées par chaque partie et en fonction de leurs capacités et des circonstances nationales respectives :

- Réduction des émissions dues à la déforestation ;
- Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ;
- Conservation des stocks de carbone forestiers ;
- Gestion durable des forêts ; et
- Renforcement des stocks de carbone forestiers.

Les Parties sont convenues de mettre en œuvre ces activités en différentes étapes, en commençant par l'élaboration de stratégies nationales ou plans d'action, des politiques et mesures, et le renforcement des capacités, suivi de la mise en œuvre des politiques et mesures nationales et des stratégies nationales ou plans d'action qui pourraient impliquer davantage le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies et d'activités de démonstration axées sur les résultats, pour évoluer finalement vers des activités axées sur les résultats qui seront pleinement mesurées, notifiées et vérifiées.

IX.2.3. L'atténuation des gaz 'a effet de serre et le développement

Même si l'Afrique a attaché une grande importance à l'adaptation et la nécessité de renforcer les capacités de résilience climatique dans les États membres, l'atténuation est aussi un problème à soulever. L'atténuation est évaluée crucialement dans le contexte de l'évolution de l'économie verte, et par conséquent du changement techno-industriel et agricole nuisibles pour l'environnement qui caractérisent les trajectoires économiques non durables des pays de l'annexe1.

Mais l'Afrique reconnaît également que certains investissements d'adaptation ont ainsi une dynamique d'atténuation importante. Par exemple, lorsque les bassins versants et les zones de captage sont conservés, ils ont tendance à favoriser la résilience et le renforcement des capacités d'adaptation des communautés à proximité (moins d'inondations, l'amélioration de la stabilité du climat local, etc.).

Un autre exemple, considérer un projet d'atténuation où l'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire, est introduit pour remplacer la combustion du charbon de bois. L'investissement signifie que les gaz de dioxyde de carbone ne sont plus émis et la déforestation est évitée. En conséquence, la capacité d'adaptation d'une communauté voisine est améliorée.



Il y a des cas où la poursuite des mesures d'atténuation, tout en améliorant la résilience locale, peut également renforcer les capacités d'adaptation. Les avantages des systèmes et des communautés sur les ressources naturelles peuvent se renforcer mutuellement.

IX.3. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LA CROISSANCE FAIBLE D'ÉMISSION DE CARBONE

La quête de l'Afrique d'adopter des économies vertes résistantes au changement du climat et la croissance faible d'émission de carbone, les investissements d'adaptation et d'atténuation seraient guidés par une politique de technologie proactive en fonction de la nature et de la complexité de la chaîne de transformation de la technologie toujours conditionnée par des spécificités sectorielles. Les décisions sur lesquelles les capacités technologiques d'un État membre ou de la région auraient besoin pour de créer dépendraient d'un large éventail de considérations. Les facteurs clés comprennent la stratégie du sectorielle, la facilité avec laquelle une technologie peut être maîtrisée, le nombre de projets envisagés, le temps, les exigences de réparation et d'entretien et la taille potentielle du marché (interne et externe).

Par exemple, si les investissements concernent les énergies renouvelables où de nombreux projets sont envisagés au fil du temps, l'exécution des projets et la mise en œuvre des capacités technologiques seraient stratégiquement importantes. Le problème est que, en raison de nombreuses technologies d'énergies renouvelables sont la propriété de sociétés étrangères établies aux pays de l'annexe 1, qui pratiquent des restrictions et des pratiques commerciales monopolistiques. Les propriétaires de technologies respectueuses du climat n'ont pas seulement extrait des rentes de monopole des acheteurs de technologies des pays en développement, mais ont également imposé des conditions tr/s contraignantes.

Evidemment, si les expériences de transfert de technologie des pays en développement dans les années 1960, 1970, etc., soient quelque chose à croire, il est évident que les pays de l'Annexe 1 ont souvent démontré la réticence d'offrir des technologies respectueuses de l'environnement à des taux préférentiels. Malgré l'urgence du défi du changement climatique, les pays de l'Annexe 1 n'ont pas jugé urgent de transférer des technologies à faible intensité carbonique à l'Afrique à des taux préférentiels.

IX.3.1. Une action renforcée sur le développement et le transfert de technologies

La technologie pour l'atténuation et l'adaptation est cruciale pour l'avenir du régime climatique. Les priorités de l'Afrique sont la technologie d'adaptation d'une part, et la technologie pour éviter les émissions, à savoir promouvoir le développement propre en Afrique, d'autre part.

- S'agissant de l'adaptation, les principales priorités de l'Afrique comprennent l'eau, la santé et l'agriculture. Les technologies d'adaptation clés comprennent notamment: des technologies appropriées pour faire face aux impacts de la désertification; des variétés de cultures résistantes à la sécheresse ; les systèmes d'alerte précoce.
- S'agissant de l'atténuation, l'Afrique a besoin de technologies appropriées écologiquement rationnelles pour un développement durable sobre en carbone. Les émissions actuelles en Afrique sont faibles, et le besoin de la région est élevé en ce qui concerne son développement économique.

L'Afrique symbolise la coopération renforcée en vue de promouvoir la recherche, le développement, la démonstration, le déploiement, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. En outre, elle doit explorer les moyens d'assurer le développement et le transfert de technologie et l'élimination des obstacles au développement technologique, au transfert ainsi qu'à l'utilisation.



IX.3.2. Mécanisme technologique

A Cancun, les Parties ont convenu de la mise en place d'un nouveau mécanisme technologique pour accélérer le développement et le transfert de technologies, qui sera guidé par une approche menée par un pays et basée sur des circonstances et des priorités nationales. Dans ce contexte:

- Toutes les activités de développement et de transfert de technologies doivent être accompagnées d'activités de renforcement des capacités; et
- Le mécanisme devrait s'appuyer sur les institutions technologiques nationales / régionales (par exemple des centres d'excellence ou des agences de l'innovation, et le renforcement de la recherche dans le domaine public).

IX.4. POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LES MESURES DE RIPOSTE

L'Afrique reconnaît qu'il est important d'éviter et de réduire au minimum les incidences négatives des mesures de riposte aux changements climatiques sur les secteurs social et économique, de promouvoir une transition juste pour la population active, de créer des formes de travail décent et des emplois de qualité en conformité avec les priorités et stratégies de développement définies au niveau national. L'Afrique reconnaît également l'importance de contribuer à développer de nouvelles capacités aussi bien pour les emplois liés à la production qu'à ceux liés aux services dans tous les secteurs, en favorisant la croissance économique et le développement durable.

Les pays africains doivent chercher activement l'aide des pays développés en identifiant et en gérant l'impact des mesures de riposte prises par les pays développés Parties, par le partage de l'information, mais aussi par la promotion et la coopération sur les questions relatives aux stratégies d'intervention et par l'examen de moyens susceptibles de réduire au minimum les impacts négatifs du changement climatique.

IX.5. ADAPTATION, L'ATTÉNUATION ET L'ÉCONOMIE VERTE

Le traitement africain de l'adaptation par rapport à l'atténuation comme un impératif stratégique dans les négociations internationales sur le changement climatique, vise à bâtir une économie verte comme une aspiration de développement durable avec de vastes possibilités d'adaptation. L'établissement d'une économie verte et la création de régimes climatiques orientés sont toujours renforcés mutuellement et complémentaires dans la catalyse contextuelle. Ainsi, les dividendes importants de développement durable sont susceptibles d'être profités lorsque l'entraînement de créer une économie verte est combiné avec des efforts d'investissement dans l'adaptation.

Une économie verte est un système d'extraction, production, distribution, consommation et élimination qui respecte les fondements biophysiques de la Nature. Il s'agit d'un système qui considère les êtres humains comme parties intégrantes de l'environnement. Il permet de renforcer l'intégrité écologique des processus biologiques, et assure la pérennité des ressources naturelles.

Encadré 8: Sécurité en eau et l'économie verte pour l'Afrique

Dans le contexte africain, la réduction de la pauvreté et la croissance économique forment une partie de l'axe principal du débat sur l'économie verte. Une grande majorité des moyens de subsistance africains sont tributaires des ressources naturelles et un certain nombre de secteurs à fort potentiel économique vert sont particulièrement importants pour les pauvres - comme l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Tous ces éléments ont la qualité d'un «bien public» et sont fortement tributaires de la bonne gestion de l'eau. Investir dans l'écologisation de ces secteurs est susceptible de bénéficier aux pauvres par l'amélioration des moyens de subsistance et la protection des écosystèmes. Il existe déjà des initiatives qui contribuent à une transformation vers une économie verte en Afrique, et le Rwanda et l'Éthiopie ont lancé des stratégies à faible carbone.

Source: CMAE-UA, 2012.



Encadré 9: L'économie verte et la résilience climatique du Rwanda favorise les investissements du secteur privé

Le gouvernement du Rwanda a adopté une stratégie de l'économie verte et de résilience climatique. Cela inclut un programme de promotion de l'industrie verte et développement du secteur privé, ce qui propose des moyens d'améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie - et les moyens de promouvoir les industries vertes - pour apporter des avantages gagnant-gagnant d'économies et d'atténuation. Un plan est d'établir une zone économique spéciale verte (ZES) à Kigali, comme un phare pour les investissements étrangers dans les technologies vertes. En outre, un Centre d'innovation en climat est proposé, qui serait hébergé au sein de la ZES. Ce centre fournira des services de coordination et de conseil pour accélérer le déploiement de faibles émissions de carbone et les technologies d'adaptation des entreprises et des industries.

La stratégie propose également des actions supplémentaires pour soutenir l'économie verte grâce à la participation du secteur privé, y compris :

- code fiscal plus clair et les règles d'exemption de droits d'importation pour tous les composants de la technologie à haut rendement énergétique;
- un programme de microfinance soutenu par le gouvernement (à savoir, les garanties de prêt ou subvention par unité financée) pour aider les particuliers à l'achat de l'énergie renouvelable;
- les modalités de tarification plus souples pour les digesteurs de biogaz;
- une ligne de crédit ou de prêts à faible intérêt garanties soutenues par le gouvernement pour les entreprises et les installations des énergies renouvelables;
- une augmentation du prix à payer par l'Autorité rwandaise de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement (EWSA) à environ 0,14 US \$ par kilowattheure;
- un programme de renforcement des capacités d'ingénierie;
- le soutien du gouvernement pour le recyclage et la réutilisation des déchets ayant une valeur économique, tels que les plastiques et les déchets organiques en engrais et du carburant, avec une éventuelle transition de la gestion des déchets obligatoire pour les ménages et les entreprises.

Source: CMAE-UA, 2012



PART V DES CONCEPTS A LA MISE EN ACTION

La présente stratégie reconnaît que l'Afrique peut s'adapter aux impacts du changement climatique, tout en contribuant à l'atténuation par le développement des économies vertes. Outre les quatre piliers, un certain nombre de secteurs spécifiques et les questions transversales de la stratégie sont abordés dans les sections suivantes. La question spécifique du secteur sera abordée à travers des interventions en matière d'adaptation et de gestion des risques et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA), tandis que les mesures transversales porteront sur le genre, la jeunesse et les groupes vulnérables, la paix et la sécurité, et les petits États insulaires en développement.

X. PILLIERS THEMATIQUES

En général, la stratégie s'appuie sur quatre piliers thématiques, à savoir: la gouvernance du changement climatique; la promotion de la recherche, l'éducation, la sensibilisation et la vulgarisation; l'intégration des aspects du changement climatique dans la planification, la budgétisation et les processus de développement; et la promotion de la coopération nationale, régionale internationale.. Les domaines thématiques seront soutenus par plusieurs secteurs spécifiques et des questions transversales. Pour chacun de ces objectifs une série d'actions est proposée.

X.1. GOUVERNANCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La gouvernance du changement climatique se réfère au fonctionnement du pouvoir et de l'autorité des institutions formelles des gouvernements afin de minimiser les impacts du changement climatique dans les communautés, les écosystèmes, et l'environnement en général. Cela implique le développement d'une législation, des politiques, des cadres institutionnels et de gestion tant au niveau continental, régional que national. C'est en outre, avoir affaire à la gouvernance des questions sectorielles, ultra sectorielles et régionales ; et à l'harmonisation entre les secteurs et les niveaux de gouvernance. La gouvernance du changement climatique sur le continent devrait également traiter des questions de conformité et de responsabilité mutuelles aux niveaux national, régional et mondial.

Mais les gouvernements africains sont, dans leur planification normale et leurs efforts de développement, en train de diriger des investissements, ou de faciliter le secteur privé et les autres acteurs (par le biais d'incitations, des politiques et des réglementations), à se lancer dans des projets qui sont largement sensibles au climat, mais très peu d'efforts ont été conjugués pour leur permettre de faire face aux risques de la variabilité et du changement climatique.

En effet, le devoir qu'ont les Etats africains à améliorer leurs capacités de la gouvernance du climat est stratégiquement crucial compte tenu des mandats suprêmes, larges et globaux que les gouvernements exercent uniquement dans le but de réaliser le développement. Il est largement reconnu que le changement climatique a de vastes répercussions sur le développement. Cela tend à souligner la conviction que les gouvernements ont une obligation «de droit et de fait» d'améliorer la politique environnementale et institutionnaliser pro activement la gouvernance du changement climatique dans leurs processus de développement. Un leadership africain engagé sur les questions de changement climatique saurait, sans doute, régler une tonalité influente pour les pays membres. Une telle politique conviviale et un environnement institutionnel faciliteraient l'intégration des contraintes du changement climatique dans les programmes et les plans de développement régionaux et nationaux.

Relever les défis du changement climatique requiert une participation active multidisciplinaire et multinationale des actionnaires du niveau mondial au niveau local. L'Union africaine doit faire face à diverses questions de gouvernance, y compris les accords de la gouvernance mondiale sur le changement climatique, la responsabilité mutuelle des engagements sur le changement climatique, l'application et le respect des accords, les mécanismes de surveillance et de notification des programmes sur les changements climatiques et le renforcement des capacités des Etats membres pour accéder aux fonds pour le changement climatique. Ce domaine thématique est d'assurer que l'Union africaine (UA) continue à fournir le leadership nécessaire dans la gouvernance du changement climatique en Afrique pour promouvoir et défendre les intérêts du continent dans tous les domaines, y



compris les questions liées à l'environnement, la réduction des risques de catastrophes et le changement climatique, parmi d'autres défis. De tels rôles de leadership devraient également être joués en partenariat étroit avec la communauté internationale, les Communautés Economiques Régionales (CERs), les États membres africains ainsi que les autres actionnaires.

X.2. INCORPORER ET INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA PLANIFICATION, LA BUDGÉTISATION ET LES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT

En Afrique, la majorité des catastrophes sont liées au climat, et cette situation sera exacerbée par les changements climatiques futurs. Il est donc impératif que les impacts du changement climatique et de la variabilité soient intégrés dans les processus de planification du développement et de la budgétisation. Cette intégration devrait conduire à l'adoption des mesures visant à réduire la vulnérabilité, le traitement de la réduction des risques comme partie intégrante du processus de développement. La prévention climatique des efforts de développement en cours et futurs en Afrique exigent le développement des systèmes écologiques intégrant la réduction des risques de catastrophes, la gestion de l'environnement, le changement climatique et le développement durable.

Cette stratégie reconnaît que la raison pour laquelle l'Afrique est le continent le plus touché par le changement climatique est le niveau de développement du continent, sa faible adaptation et ses faibles capacités de réduction des risques. Ce qui rend l'ensemble de son économie vulnérable au changement climatique, et favorise la dépendance à des secteurs sensibles au climat. La réduction de la vulnérabilité peut se réaliser grâce au renforcement des capacités d'adaptation du continent, y compris la prévention climatique du développement du continent et le passage des interventions de secours à court terme pour la gestion des catastrophes à long terme et le développement de la résilience climatique. L'adaptation de la réponse institutionnelle internationale et continentale devrait comprendre un mécanisme pour traiter la perte inévitable et les dommages résultant des effets néfastes des changements climatiques, et les occasions associées perdues pour le développement. Des institutions comme la Capacité africaine de gestion des risques, qui utilisent des outils de transfert de risques pour lutter contre la vulnérabilité et les pertes en vies humaines et les moyens de subsistance suite à des catastrophes naturelles liées au climat, peuvent être bien placées pour être une partie du mécanisme afin de limiter les pertes et les dommages climatiques en Afrique.

Objectif 1: Renforcer l'action sur l'adaptation au changement climatique et intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les politiques et les programmes relatifs aux changements climatiques

Action 1: Développer un cadre et des programmes d'adaptation au changement climatique pour l'Afrique.

Action 2: Promouvoir et soutenir l'intégration de la résilience climatique et les stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les secteurs sociaux, économiques et environnementaux.

Action 3: Fournir un cadre pour améliorer la prévention et les autres cycles de gestion des catastrophes ainsi que la capacité d'alerte précoce dans le continent, sans oublier par exemple, une meilleure utilisation des Radars et Systèmes d'Observation de la Terre.

Action 4: Intégrer les éléments de réduction des risques de catastrophe, notamment les évaluations des risques et d'alerte précoce dans les forums sur les perspectives climatiques.

Objectif 2: Intégrer les connaissances sur le changement climatique dans la planification du développement

Action 1: Apporter un soutien à la domestication et la mise en œuvre des cinq domaines prioritaires du Cadre d'Actions de Hyōgo (CAH), la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes et le nouveau cadre de réduction des risques de catastrophes d'après l'an 2015.



- Action 2:** Élaborer des politiques-cadres pour la prévention climatique en vue de faire face à la variabilité climatique et à l'adaptation au changement climatique dans la planification, les programmes et les actions de développement.
- Action 3:** L'information sur les pertes liées aux catastrophes et l'évaluation des besoins de l'après- catastrophe afin de fournir des informations sur les risques critiques pour la nouvelle planification et la gestion des risques de catastrophe.
- Action 4:** La mise en réseaux et le partage de la réduction intégrée des risques de catastrophes et des leçons tirées sur les expériences d'adaptation aux changements climatiques.

Encadré 10: Zambie - l'intégration de l'eau et la résilience du climat dans la planification du développement national

Au début de 2010, la Zambie a entamé le processus de son sixième Plan national de développement (SNDP), conduisant à l'adoption et à la libération de la SNDP en Janvier 2011. Le processus a été coordonné par le Ministère des Finances et de la Planification nationale aux côtés d'autres ministères de tutelle. Le processus a été structuré de façon à refléter les stratégies gouvernementales nationales sectorielles, et comme une image intégrée de la trajectoire économique et sociale nationale.

Chaque stratégie sectorielle a été organisée par un groupe de spécialistes du secteur, avec la participation d'autres secteurs offrant des liaisons transversales, et l'entrée à la stratégie sectorielle spécifique. Ainsi, les stratégies sectorielles et des plans d'action sont conscients des, et intégrées avec, questions intersectorielles. Une stratégie globale et un plan d'action a été organisée par le ministère, rassemblant chacune des stratégies sectorielles. Cela a fourni une seconde couche d'intégration et de consolidation.

Le changement climatique et l'eau sélectionnée fortement dans le processus SNDP, et ont été bien représentés dans le SNDP publié. Les stratégies qui ont construit la résilience au changement climatique sont évidentes dans de nombreux secteurs, dont l'environnement, l'énergie, le transport, la santé, l'eau et l'assainissement, l'agriculture, l'élevage et la pêche, l'exploitation minière, le tourisme, l'information et la technologie des communications, des ressources naturelles, et le gouvernement local et la décentralisation. Une Unité de facilitation du changement climatique dans le ministère de l'Environnement a été chargé d'intégrer les questions intersectorielles de climat dans les stratégies sectorielles et faisait partie de chacun des processus du secteur, plutôt que liée à un secteur particulier.

L'effort de construction sur les processus antérieurs dans lesquelles l'IWRM a été intégré dans le 5^{ème} Plan national de développement de la Zambie.

Source : AU- CMAE 2012

X.3. L'AMÉLIORATION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉDUCATION, DE LA PRISE DE CONSCIENCE ET DU SOUTIEN

L'idée d'investir dans la recherche, l'éducation et la prise de conscience vise également à renforcer la capacité des pays africains à générer des informations climatiques fiables, d'une part, et son utilisation efficace dans la prise de décisions et l'élaboration des politiques, de l'autre. Les institutions planificatrices de développement devraient également être convenablement équipées des connaissances sur la façon dont ce flux d'informations peut être exploité pour concevoir des programmes d'investissement pertinents.

L'amélioration et le renforcement des capacités d'adaptation des pays africains, qui sont actuellement faibles et limitées, est une nécessité cruciale. Plus tard, l'efficacité des MAANs et des PANAs pour faciliter la résilience climatique en Afrique sera abordée. Ces programmes réussiraient en étant conçus significativement pour la réalisation des impacts souhaités si des informations climatiques fiables, opportunes et pertinentes sont générées, exploitées, et appliquées de manière appropriée. Le



financement des activités de recherche devra également s'étendre à l'engagement des ressources pour améliorer la gestion des connaissances. Les innovations technologiques pertinentes devraient être diffusées pour promouvoir les capacités nationales et régionales en matière d'adaptation et d'atténuation.

Encadré 11 : Education, Formation et Sensibilisation du Public aux Changements Climatiques

Article 6 : Education, Formation et Sensibilisation du Public aux Changements Climatiques

Dans l'exécution de leurs engagements articulés dans l'article 4, paragraphe 1 (i), les Parties doivent:

(a) Promouvoir et faciliter l'Education, la Formation et la Sensibilisation du Public aux Changements Climatiques aux niveaux national sous régional et régional en conformité avec les lois et règlements nationaux, et selon leurs capacités respectives:

- (i) Promouvoir le développement et la mise en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation sur le changement climatique et ses effets ;
- (ii) Favoriser l'accès du public à l'information sur le changement climatique et ses effets;
- (iii) favoriser la participation du public dans la lutte contre le changement climatique et ses effets et élaborer des réponses adéquate ; et
- (iv) Promouvoir la formation du personnel scientifique, technique et de gestion;

(b) Collaborer et promouvoir l'éducation, la formation et la sensibilisation du aux changements climatiques au niveau international, le cas échéant, aux organismes existants:

- (i) Favoriser le développement et l'échange de matériel éducatif et de sensibilisation du public sur le changement climatique et ses effets;
- (ii) Promouvoir le développement et la mise en œuvre des programmes d'éducation et de formation, y compris le renforcement des institutions nationales et l'échange ou le détachement de personnel chargé de former des experts dans ce domaine.

Source: CMAE, 2010

Objectif 3 : Faire preuve de leadership pour assurer la disponibilité des observations multidisciplinaires, des données, des capacités à créer des modèles, les scénarios régionaux de changement climatique, la technologie et d'autres outils nécessaires à la recherche multidisciplinaire, y compris la compréhension des processus de prévision, d'alerte précoce, de détection du changement climatique, de l'attribution et de l'évaluation de tous les facteurs de risque.

Action 1: Renforcer les capacités d'observation, la disponibilité des données, la création de données de référence, la miniaturisation à l'échelle régionale et nationale et les scénarios de changements climatiques, la recherche et la gestion des connaissances, l'échange des informations et la publication des recherches.

Action 2: Renforcer les capacités de surveillance du climat africain et les autres institutions connexes

Action 3: Améliorer la mise en réseau et fournir un soutien aux centres climatiques régionaux, aux universités et aux instituts de recherche afin de contribuer au renforcement des capacités et au développement d'outils nouveaux et émergents.

Action 4: Coordonner l'évaluation de l'état de la variabilité et du changement climatique en Afrique et les impacts associés, la vulnérabilité ainsi que d'autres facteurs de risque.

Objectif 4 : Assurer un leadership en faveur de l'amélioration des capacités multidisciplinaires de la variabilité climatique et du renforcement de la résilience au changement climatique



-
- Action 1:** Développer un cadre pour le soutien public, la formation, l'éducation, la sensibilisation en partenariat avec les CER et les pays membres de l'UA en faveur du renforcement des capacités multidisciplinaires.
- Action 2:** Renforcer les capacités des scientifiques, des techniciens et des utilisateurs de l'information sur les risques climatiques.
- Action 3:** Évaluer les besoins en capacités scientifiques et technologiques ; les lignes directrices et les normes pédagogiques.
- Objectif 5: Développer et appliquer les connaissances pour relever les défis du changement climatique et répondre aux opportunités**
- Action 1:** Intégrer les connaissances scientifiques climatiquement préventives et la technologie pour relever les défis du changement climatique et répondre aux opportunités.
- Action 2:** Mettre en place un cadre pour l'intégration des résultats de la recherche dans les plans et les stratégies de développement
- Action 3:** Soutenir le mécanisme régional pour le développement du transfert des technologies, des sciences et de l'acquisition de l'innovation.
- Action 4:** Améliorer la mise en réseaux et fournir un soutien aux centres climatiques régionaux, aux universités et aux instituts de recherche
- Action 5:** Soutenir la collaboration du secteur privé, des universités, des instituts de recherche et les institutions publiques et communautaires pour le développement des nouveaux outils du changement climatique et des innovations pour la réduction des risques dans divers domaines.

L'Afrique reconnaît que l'acquisition des connaissances sur le changement climatique, son développement et ses applications sont des moyens importants pour offrir des solutions durables aux défis du changement climatique en répondant ainsi aux opportunités, à la fois d'atténuation et d'adaptation. Le manque de capacités et de la recherche font partie des pressants défis développementaux auxquels les pays africains et les institutions régionales sont confrontés. Le changement climatique exigera des capacités plus spécialisées et une recherche pluridisciplinaire plus complexe. Améliorer le développement des capacités et la recherche dans tous les domaines est une nécessité évidente pour l'Afrique.

Les situations de l'espace-temps du changement climatique ne seront pas qualitativement et quantitativement même dans toutes les parties de l'Afrique..Le développement et la capacité de recherche fourniront le continent avec beaucoup de savoir-faire nécessaire et groupe d'experts pour lutter contre les défis du changement climatique des endroits spécifiques du continent. Les connaissances générées par la recherche et les systèmes indigènes existantes fourniront au continent des solutions efficaces aux questions de changement climatique et proposeront des façons novatrices de gestion des mesures d'atténuation et d'adaptation spécifiques. Le continent a besoin non seulement des connaissances spécifiques sectorielles, mais aussi des connaissances pour répondre efficacement aux enjeux du changement climatique. Ce domaine thématique met l'accent sur la priorité de l'Union africaine de renforcement des capacités et les domaines de recherche en partenariats étroits avec les Communautés économiques régionales (CERs), les États membres et d'autres parties prenantes.

X.4. LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

L'Afrique s'active dans les négociations internationales sur le changement climatique par le biais de la CCNUCC. Les démarches évoluent du niveau des négociateurs techniques à celui des chefs d'Etat et des gouvernements. Les collaborations internationales sont importantes pour le développement des programmes d'adaptation et d'atténuation, le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique. Cette coopération doit être mise au courant des priorités stratégiques de l'Afrique.

Le changement climatique a des répercussions aux niveaux local, régional et mondial nécessitant des collaborations obligatoires à tous ces niveaux pour trouver des solutions. Aux niveaux continental et régional, plusieurs organismes sont impliqués dans les questions ayant trait aux changements



climatiques. L'harmonie et la synergie entre ces organismes leur permettront de faire ensemble le long parcours pour résoudre les problèmes du changement climatique qui sont difficiles à effectuer soit au niveau international ou au niveau national seulement. Ce pilier veillera à ce que l'Union Africaine prenne le leadership en collaboration avec les CERs et les pays membres concernant tous ses besoins sur la variabilité et le changement climatiques ainsi que ses domaines prioritaires, notamment le développement des capacités, les données, la technologie, les accords et les finances, entre autres.

Objectif 6: Coordonner et assurer le leadership sur les positions communes africaines, la diplomatie dans les CCNUCC et les autres conventions et traités pertinents.

Action 1: Renforcer la coordination et assurer un leadership sur les positions communes africaines et la diplomatie dans les CCNUCC et les autres conventions et traités pertinents.

Action 2: Faciliter la coordination du Secrétariat et des supports techniques, scientifiques, logistiques, et financiers pour les négociateurs.

Action 3: Coordonner et renforcer l'appui de la science et des connaissances pour la sauvegarde de la position commune africaine

Action 4: Renforcer les négociations au niveau politique grâce aux directives de la CAHOSCC, etc.

Action 5: Renforcer le rôle et la capacité des ministres sur le changement climatique à travers la CMAE.

Action 6: Promouvoir le développement du système d'information continental basé sur les TI pour faciliter l'accès aux données climatiques régionales et internationales utiles, à l'information ainsi que le partage de leçons et expériences d'adaptation.

Action 7: Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de RRC régional pour l'Afrique et le Programme d'action.

Objectif 7: S'assurer qu'à long terme, les résultats de la coopération internationale sur le changement climatique contribuent à la protection de la paix, de la sécurité et des intérêts de l'Afrique.

Action 1: Fournir un cadre d'évaluation pour s'assurer qu'à long terme, les résultats de la coopération internationale sur le changement climatique soient protecteurs de la paix, de la sécurité et des intérêts de l'Afrique;

Action 2: Développer un cadre d'alliances stratégiques pour la coopération internationale, régionale et nationale sur la science et la technologie;

Action 3: Développer un cadre de partenariat public-privé (PPP) dans la mise en œuvre des programmes sur le changement climatique au sein et entre les Etats membres de l'UA et les CER;

Action 4: Impliquer les décideurs et les responsables politiques (parlementaires et politiciens), les médias, les centres de recherche, les universités et la société civile dans les enjeux du changement climatique sur le plan continental, régional et national ;

Action 5 : Promouvoir la création du programme du renforcement de capacité sur le CCNUCC et les MEA à la CUA.

XI. BUTS ET ACTIONS STRATEGIQUES

Objectif 8: Maintenir la position commune de l'Afrique concernant l'appui de la CCNUCC, le Protocole de Kyoto et les autres conventions et traités pertinents

Action 1: Mettre en place un cadre de concertation sur toutes les questions pertinentes sur le changement climatique ; notamment promouvoir et mobiliser un soutien pour la ratification et la domestication des conventions et traités internationaux et régionaux signés sur le changement climatique, et mettre en œuvre les accords régionaux et les décisions des Comités Techniques Spécialisés (CTS)



- Action 2:** Coordonner et fournir une voix unifiée de l'Afrique dans les forums mondiaux pertinents, et fournir un leadership dans le développement et la mise en œuvre des systèmes du périmètre africain, régional et national pour le soutien public sur le changement climatique, le renforcement des capacités des négociateurs et le soutien des experts multidisciplinaires.
- Objectif 9: Assurer le leadership en matière de politiques efficaces sur le changement climatique, les cadres institutionnel, juridique et de gestion aux niveaux continental, régional et national.**
- Action 1:** Renforcer le leadership politique sur les changements climatiques aux niveaux continental, régional et national;
- Action 2:** Promouvoir des synergies pour des accords bilatéraux et multilatéraux relatifs au changement climatique ;
- Action 3:** S'assurer que le principe d'équité s'applique à tous les niveaux dans le processus de changement climatique tant au niveau continental, régional que national;
- Action 4:** Soutenir le leadership pour le développement et le partage de l'information en vue de l'harmonisation des politiques liées au climat aux niveaux régional et national.
- Objectif 10: Promouvoir la participation du public et des autres partenaires dans la prise de décision sur le changement climatique à tous les niveaux (national, régional, continental et mondial)**
- Action 1:** Veiller à ce que les décisions et les accords pertinents relatifs au climat sont mis en œuvre par les Etats membres de l'UA et tous les autres partenaires.
- Action 2:** Soutenir une éducation, une formation et une prise de conscience multidisciplinaires liées aux changements climatiques
- Action 3:** Coordonner un système de gouvernance stratégique assurant le fait que les rôles principaux des CERS, des gouvernements, du système des Nations Unies, de la communauté internationale et des autres actionnaires soient joués de manière efficace, transparente, responsable et équitable.
- Action 4 :** Promouvoir la participation du secteur privé dans l'élaboration des politiques de l'économie et la productivité verte.

xi.1. SCIENCE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dès le début, l'Afrique a fait preuve de constance dans l'appréciation de la valeur profonde des preuves du changement climatique générées par la science à travers des modélisations crédibles. Le premier rapport du GIEC de 1990 met nettement en évidence les preuves scientifiques, en notant que l'accumulation inquiétante des émissions de GES d'origine humaine depuis le début du 20^{ème} siècle a été à fortement intensifié les tendances au réchauffement climatique à des niveaux catastrophiques. L'augmentation des concentrations de GES de 270 ppm dans le 19^{ème} siècle à plus de 350 ppm au 20^{ème} siècle a mis en évidence que la planète se réchauffait à un degré susceptible de menacer la vie sur terre et l'existence même de l'humanité, si ces tendances se poursuivaient.

Il ne faut cependant pas oublier que le processus de comprendre les phénomènes de changement climatique et ses larges ramifications mondiales ont débuté en Afrique. Cette performance pionnier a mis en mouvement une tournure des événements qui ont abouti à la mise en place de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992.

Lorsque la CCNUCC est entrée en vigueur en 1994, des preuves scientifiques contradictoires dirigées par le GIEC à inciter les pays industrialisés à réduire leurs émissions de 1990 aux niveaux de 5%. Par conséquent, compte tenu de la multiplication par deux des émissions mondiales de GES jusqu'à 2013, les modèles scientifiques ont appelé à une réduction de 40% des gaz à effet de serre d'ici 2017 si la hausse de la température moyenne ne doit pas dépasser 1,5 °C.



Afrique a souscrit à cette température indispensable, notamment la preuve scientifique associée la Position commune africaine sur l'évolution du climat souligne et articule, de conviction profonde. Elle estime que la hausse de la température mondiale au-dessus de 2°C aurait des répercussions catastrophiques et irréversibles sur le continent.

Il est essentiel de souligner que les preuves de la science a inspiré les processus d'élaboration des politiques de l'Afrique sur le changement climatique. Et cela a été la position prise par le Groupe africain de négociateurs, l'organe technique du CAHOSCC, dans toutes les négociations internationales.

Objectif 11: Disposer d'un réseau de coordination des institutions et des services climatiques et partager des informations scientifiques pour la conception/mise en œuvre des politiques et des mesures d'adaptation et d'atténuation climatiques appropriées.

- Action 1:** Renforcer la recherche climatique et les institutions génératrices de données pour fournir des preuves de l'élaboration des politiques pertinentes pour les parties prenantes.
- Action 2:** Promouvoir l'utilisation des données scientifiques actuelles pour concevoir des programmes d'adaptations et d'atténuation appropriés.
- Action 3:** Améliorer le partage de l'information fondée sur des preuves données scientifiques pour renforcer les actions d'alerte précoce.

XI.2. LES SERVICES D'INFORMATIONS CLIMATIQUES (SIC)

Plus de 90% des catastrophes naturelles dans le monde sont liés au climat. Les pays africains sont confrontés à des défis multiformes de la variabilité et du changement climatique qui exigent, entre autres, la prise de décisions fondées sur des données scientifiquement crédibles et des informations venant des gouvernements et des communautés afin de développer des stratégies d'adaptation et des plans d'action dans le cadre des processus de développement en cours et des politiques aux niveaux national, sous régional et continental¹. La Déclaration de Haut Niveau adoptée par l'OMM lors de la Troisième Conférence Mondiale sur le Climat (CMC-3) a décidé d'instaurer un Cadre Mondial pour les Services Climatologiques (CMSC). Ce cadre vise à développer les capacité des pays à appliquer et à générer de l'information et des produits correspondant à leurs préoccupations particulières climatiques. Les composantes du CMSC comprennent: la Plate-forme Interface Utilisateur; le Système d'Information sur les Services Climatologiques; l'Observation et la Surveillance; la Recherche, la Modélisation, la Prévision et le Renforcement des Capacités.

Objectif 12 : Fournir un Soutien pour le Développement du Système CMSC en Afrique et renforcer les Services Nationaux Météorologiques et Climatologiques.

- Action 1:** Fournir des orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre du Système d'information sur les services climatologiques à l'échelle africaine.
- Action 2:** Appuyer la stratégie de développement des capacités y compris la recherche, la modélisation et la prédiction pour contribuer à la mise en œuvre du Cadre CMSC.

Au niveau de l'UA , deux sessions de la Conférence des ministres africains de la météorologie (AMCOMET) ont été organisées en partenariat avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) . En 2011, le Sommet de l'UA a approuvé la création de l'AMCOMET comme un organe de haut niveau pour le développement de la météorologie et de ses applications . L'AMCOMET a pour rôle de renforcer et de soutenir les services météorologiques nationaux en leur fournissant toutes les ressources et les cadres institutionnels adéquats nécessaires pour leur permettre non seulement de soutenir le GFC mais aussi de jouer pleinement leurs rôles en tant que composante fondamentales de l'infrastructure nationale de développement de nos pays et du continent et contribuer à la sécurité et au développement durable, en particulier les efforts de réduction de la pauvreté , d'adaptation à la variabilité du climat et du changement climatique . Afin de relever les défis occasionnés par les conditions météorologiques et le climat , AMCOMET a développé la Stratégie africaine intégrée sur la météorologie (des services météorologiques et climatologiques) qui a été approuvée par le Sommet de l'UA en Janvier 2013 . La Stratégie AMCOMET contribue aux renforcement des efforts des Etats membres et des RECs pour régler les problèmes du changement climatique en Afrique.



- Action 3:** Assurer un leadership continental pour développer et rendre opérationnel la Plate-forme Interface Utilisateur nécessaire pour les utilisateurs, les chercheurs sur le climat et les prestataires de services climatologiques aux niveaux mondial, régional et national assurant ainsi un échange efficace d'informations sur les risques climatiques dans le Cadre CMSC.
- Action 4:** Orienter l'élaboration et l'amélioration des cadres régionaux et nationaux de la CEI qui peuvent être utilisés dans l'intégration de l'information climatique dans les plans de développement.
- Action 5:** Investir dans des technologies visant la collecte de l'information, le traitement, la gestion et la diffusion de l'amélioration des systèmes d'observation climatiques y compris l'utilisation de systèmes de télédétection comme le satellite et le radar.
- Action 6:** Fournir une orientation pour le renforcement des capacités de Services Météorologiques Nationaux des États membres dans la prestation de services climatologiques, en partenariat avec l'OMM et les institutions régionales telles que l'ACMAD, ICPAC AGRHYMET, et la SADC-CSC.

XI.3. CLIMAT ET CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE

La capacité de l'Afrique à s'adapter et atténuer la menace croissante du climat, entre autres, serait subordonnée à sa capacité à acquérir stratégiquement des technologies renouvelables pertinentes notamment d'exploiter son potentiel d'innovation et significativement d'évoluer les capacités technologiques nationales. Les vastes ressources d'énergie renouvelables à la disposition du continent ont tendance à démontrer que ses perspectives d'adaptation et d'atténuation sont beaucoup plus prometteur en termes temporels et spatiaux. La sécurisation des technologies propriétaires peut poser un problème grave puisque la plupart des pays de l'Annexe 1 ont tendance à maximiser leurs avantages commerciaux par l'exploitation de leurs régimes de propriété intellectuelle très renforcés. Toutefois, selon la façon dont ils conçoivent leurs systèmes de passation des marchés, élaborent leurs termes de référence pour optimiser le contenu interne et de diversifier leurs processus de recherche technologiques, il serait possible pour faciliter une sorte de changement technologique plus favorable à l'ajout de valeur dans le futur. En outre, les États membres ne peuvent pas se permettre d'ignorer les énormes perspectives technologiques dirigées dans tous les domaines publics. Ils ont besoin d'investir de façon stratégique dans le processus de recherche grâce à des efforts concertés pour absorber les connaissances disponibles dans de nombreuses bases de données. La création d'unités nationales en matière de technologie pourrait aider la synergie des processus d'acquisition technologique, le cas échéant. Evidemment, l'accumulation des compétences axées sur le savoir constitue une planche essentielle dans la quête de l'Afrique à adapter et atténuer de façon significative.

Objectif 13: Avoir une science robuste et une politique d'innovation qui favoriseraient la production et/ou l'acquisition des innovations technologiques relatif au changement climatique.

- Action 1 :** Formuler un cadre dynamique et approprié pour la science, la technologie et l'innovation afin de faciliter l'évolution et/ou l'acquisition d'innovations respectueuses de l'environnement.
- Action 2:** Rechercher et exploiter les technologies renouvelables pertinentes du secteur public disponibles dans plusieurs bases de données internationales.
- Action 3:** Concevoir des stratégies d'approvisionnement proactives des États Membres. pour acquérir une nouvelle technologie en relation avec les changements climatique
- Action 4:** Renforcer les capacités locales viables pour préparer les termes de référence robustes pour les marchés et les technologies à faible intensité carbonique.

XI.4. MECANISMES DE MARCHÉ POUR L'ATTENUATION ET L'ADAPTATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: LE MARCHÉ DES EMISSION, LE MECANISME DE DEVELOPPMENT PROPRE (MDP), ET LES INSTRUMENTS CONNEXES DU MARCHÉ

Les mécanismes basés sur le marché pour traiter les défis du changement climatique ont été proposés comme des outils pour parvenir à une meilleure conformité à réaliser des réductions plus importantes



de gaz à effet de serre (GES) dans le monde entier, ainsi que de réduire les coûts et de catalyser les innovations technologiques. L'Afrique peut jouer un rôle efficace dans l'engagement des pays développés à atténuer en utilisant plusieurs instruments basés sur le marché tels que le Mécanisme de développement propre (MDP) et les programmes d'échange d'émissions. A travers en partenariat international, de nombreux projets d'atténuation peuvent être développés, permettant ainsi le secteur privé à tirer profit des possibilités importantes de réduction des GES.

En même temps, plusieurs instruments basés sur le marché existent et peuvent être appliqués pour relever les défis de l'adaptation, même si le flux considérable de ressources devrait, sur la base de promesses faites à la Conférence des Parties (CdP) par les émetteurs historiques à améliorer l'efficacité des pays africains à s'adapter aux risques du changement climatique. Les dispositions du Protocole de Kyoto précisant les objectifs d'émissions sont particulièrement pertinentes lors de la formulation des mécanismes pour mobiliser des fonds pour l'adaptation des changements climatiques.

Objectif 14: Renforcer le partenariat international pour atteindre les objectifs d'émissions GES en vertu du Protocole de Kyoto

- Action 1 :** Promouvoir l'utilisation de mécanismes basés sur le marché pour réaliser les objectifs du Protocole de Kyoto
- Action 2:** Elaborer et renforcer les politiques sur les normes d'économie de carburant et taxes sur le carbone
- Action 3:** Mettre en place des règlements et des normes de rendement pour les déchets et les procédés industriels

Objectif 15: Renforcer la gouvernance de l'environnement pour la mobilisation effective des fonds d'adaptation

- Action 1 :** Intégrer les mécanismes de marché et des mécanismes non marchands de générer des fonds d'adaptation
- Action 2:** Assurer l'efficacité dans l'allocation des fonds pour des projets visant à éviter les dommages liés aux changements climatiques.

xi.5. L'ADAPTATION ET LA GESTION DES RISQUES

Les priorités de l'Afrique en matière d'adaptation se fixent de manière à parvenir à un développement durable, réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables. Pour intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le développement des plans, des politiques et des stratégies nationales et régionales. Pour ce qui est de l'Adaptation, les trois grands domaines identifiés comprennent: (a) la réduction des catastrophes et la gestion des risques: l'alerte précoce et la prévention, l'intervention d'urgence et le rétablissement post-catastrophe; (b) la planification et la mise en œuvre sectorielle: l'adaptation dans des secteurs clés, notamment l'eau, l'agriculture, les zones côtières, la santé, les infrastructures, la biodiversité et les écosystèmes, les forêts, l'énergie, la gestion urbaine et le tourisme, en tenant compte des conséquences intersectorielles; (c) le renforcement de la résilience économique et sociale grâce à la diversification des économies pour réduire la dépendance des secteurs sensibles au climat, y compris l'utilisation des connaissances et des pratiques autochtones et le renforcement des organisations communautaires.

Les principales exigences pour la mise en œuvre des trois domaines incluent:

- Comprendre les processus du climat et des changements climatiques, de la vulnérabilité et des risques grâce aux systèmes de surveillance et d'observation;
- Comprendre les aspects économiques de l'adaptation;
- Comprendre les dimensions sociales et culturelles de l'adaptation;
- Établir et planifier des politiques de prévention aux risques climatiques et leur considération dans des programmes de développement durable;



- Promouvoir la démonstration des scénarios relatifs aux changements climatiques susceptibles d'inspirer les Etats Membres et les CERs lors du développement des stratégies spécifiques à leur situation particulière.
- Faciliter la mise en œuvre de la stratégie par les Etats Membres, les Communautés Economiques Régionales et les autres partenaires du développement de l'Afrique.

Encadré 11: Programme d'Adaptation Agriculaire au nord du Ghana

Au fil des ans, les petits exploitants agricoles locaux ont souvent compté sur les connaissances et les compétences nécessaires pour améliorer la productivité, s'adapter et atténuer les impacts négatifs du changement climatique dans les systèmes et moyens de subsistance agricoles rurales locales. Les agriculteurs locaux ont, pour une longue période de temps, fait recours à des méthodes traditionnelles de production de semences, la conservation et la multiplication qui ont assuré leur accès à des variétés autochtones et hautement adaptables. Toutefois, les variétés de semences indigènes sont sur le bord de l'extinction dans de nombreuses zones rurales, en partie à cause des hypothèses persistantes par les décideurs politiques et les défenseurs des connaissances autochtones.

Le Canadian Feed The Children (CFTC) a lancé le projet des connaissances climat-semences dans la communauté Zoosali dans le nord du Ghana, avec l'objectif principal d'améliorer la résilience climatique en utilisant des variétés de semences locales pour l'adaptation. Le projet prévoyait des avantages pour les communautés locales, y compris l'amélioration de la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance pour les communautés locales.

Dans la première phase du projet, 40 femmes agriculteurs ont été sélectionnées pour cultiver leurs terres en utilisant des variétés de semences autochtones, les savoirs traditionnels et des techniques agricoles. Grâce à l'information consultative régionale et les systèmes de réseau (RAINS), le personnel local travaillait avec les aînés de la communauté dans Zoosali pour identifier les variétés de semences indigènes qui étaient sujettes à l'extinction. Comme résultat du projet, il y a eu une promesse des gains pour la communauté Zoosali de plusieurs façons:

- Le projet CSK a contribué à sensibiliser le public aux effets du changement climatique sur les moyens d'existence ruraux et l'utilisation de variétés de semences traditionnelles;
- Le projet a contribué à renforcer les capacités d'adaptation dans la communauté rurale de Zoosali;
- Le projet a également relancé avec succès un certain nombre de variétés de semences indigènes qui étaient sur le bord de l'extinction, y compris les pois bambara, le niébé, Sanze, bungu, Agusi, neri, le mil tardif et sésame;
- La sécurité alimentaire de la communauté locale a également été améliorée grâce à ce projet.

Source: Coalition canadienne sur le développement et les changements climatiques (C4D), 2013.

XI.6. LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les catastrophes résultent de la combinaison de l'exposition au danger, des conditions présentes de vulnérabilité et l'insuffisante capacité à réduire ou à faire face aux conséquences potentielles négatives. En Afrique la plupart des catastrophes provoquées par des risques naturels, y compris les inondations et les glissements de terrain, les maladies d'origine hydrique et vectorielles d'une part, et les sécheresses de l'autre, sont principalement attribuables à l'utilisation non planifiée des terres qui mène à la surexploitation des ressources naturelles. Ces impacts sont évidemment exacerbés par le



changement climatique avec l'augmentation des événements météorologiques extrêmes affectant les services éco systémiques dont dépend la majorité des populations africaines. Par conséquent, la protection des écosystèmes est un élément clé dans l'atténuation des catastrophes en Afrique. Les Mécanismes de Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique (MRR) devraient impliquer le profilage de la vulnérabilité des pays à risques, les systèmes d'alerte précoce et les plans d'intervention d'urgence. Les MRR devraient être intégrés dans les plans de développement sectoriels décentralisés afin d'incorporer les considérations des catastrophes et des maladies dans la réglementation de l'utilisation des terres, de la construction et des infrastructures.

Objectif 16: Promouvoir et soutenir la réduction des risques de catastrophes, l'intervention d'urgence, le rétablissement et la résilience aux changements climatiques

- Action 1:** Promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de RRC et son Programme d'action basés sur les cinq domaines prioritaires du Cadre d'Action de Hyōgo (CAH) et les initiatives post-CAH.
- Action 2:** Appuyer l'application des décisions adoptées par les Conférences Ministérielles Africaines sur la réduction des risques de catastrophes
- Action 3:** Promouvoir et soutenir la communication des résultats de la recherche sur la RRC pour la stratégie sur le changement climatique.
- Action 4** Coordonner le développement et l'implantation des besoins de la RRC en matière de formation : les programmes d'éducation et la prise de conscience à tous les niveaux en faveur de la résilience au changement climatique.
- Action 5:** Encourager et soutenir les Etats Membres à identifier les risques, les pertes et défis associés aux hazards climatiques sur le continent.

XI.7. GESTION DURABLE DES TERRES (GDT)

La dégradation des terres aggravée par le changement climatique conduit à une réduction importante de la capacité productive des terres pour la production des cultures et de la gestion des écosystèmes. Ceci a une implication importante pour l'Afrique en termes de la capacité du continent à produire suffisamment pour la population croissante. Un total de 305 millions d'hectares de terres se situait entre «fortement dégradé» (296 millions d'hectares) et «extrêmement dégradée» (9 millions d'hectares, dont plus de 5 millions d'hectares étaient en Afrique). Terres «extrêmement dégradés» sont au-delà de la restauration (Oldeman, Hakkeling et Sombroek 1990).

Les activités humaines, renforcée également par le changement climatique et la diminution des ressources contribuent aussi de manière significative à la dégradation des terres inclue l'utilisation non durable des terres agricoles, les terres pauvres et les pratiques de gestion de l'eau, la déforestation, l'enlèvement de la végétation naturelle, l'utilisation fréquente de la machinerie lourde, le surpâturage, une mauvaise rotation des cultures et mauvaises pratiques d'irrigation. La situation est également affectée par des catastrophes naturelles, y compris la sécheresse, les inondations et les glissements de terrain. Lors de pluies abondantes, la dégradation des terres s'intensifie, l'infiltration est réduite et l'eau des canaux vont plus rapidement dans les rivières, augmentant les débits de pointe. L'érosion de terre est un facteur important dans la dégradation des terres et a des effets graves sur les fonctions de sols - tels que la capacité du sol à agir comme un tampon et filtre pour les polluants et la séquestration du carbone, son rôle dans le cycle hydrologique et de l'azote, et sa capacité à fournir un habitat et soutenir la biodiversité. Les principaux types de dégradation des sols sont l'érosion hydrique, érosion éolienne, la dégradation chimique et physique.

Il est donc urgent de lutter contre la dégradation des terres dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique aux niveaux national et régional. Les sols jouent un rôle essentiel dans le cycle du carbone. Une grande partie du carbone dans les sols arides ne se trouve que dans les quelques centimètres supérieurs qui mettent l'accent au besoin de maintenir un couvert végétal permanent.

Objectif 16: Intégrer les Changements Climatiques dans la Gestion Durable des Terres



- Action 1:** Promouvoir le développement d'un cadre pour la recherche et le développement intégré sur l'économie et les impacts sociaux de la dégradation des terres, la désertification, la sécheresse et l'utilisation durable des terres, le changement d'affectation des terres et les pratiques de gestion des sols ;
- Action 2:** Soutenir et renforcer les cadres d'investissement stratégique existants sur le plan national ;
- Action 3:** Créer d'un environnement favorable à la réalisation de la gestion durable des terres.

XI.8. AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire pour une population africaine en pleine expansion est déjà un défi majeur pour l'agriculture. Cette situation est exacerbée par les effets négatifs du changement climatique. La grande vulnérabilité de l'agriculture africaine au changement climatique nécessite une adaptation accrue et globale du secteur agricole aux conditions climatiques changeantes.

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (CAADP) a été approuvé au Sommet des Chefs d'Etat de l'Union africaine en tant qu'un Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en Juillet 2003 avec l'objectif global d' «aider les pays africains à atteindre une croissance économique très élevé à travers le développement agricole, ce qui élimine la faim, réduit la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et permet l'expansion des exportations». Ce programme vise à accroître les taux de croissance de l'agriculture à un minimum de six pour cent par an pour créer la richesse nécessaire pour les communautés et les ménages ruraux en Afrique.

Les actions d'adaptation sont nécessaires pour faire face aux risques de la variabilité du climat ainsi que les effets du changement climatique à long terme. Les stratégies et mesures (telles que la diversification des cultures, l'évolution des variétés, les dates de la plantation, l'irrigation, la plantation d'arbres, la conservation des sols, compliment des aliments du bétail). Des types spécifiques de l'agriculteur, éleveur ou pêcheurs, et d'autres groupes tels que les femmes, peuvent avoir besoin d'un soutien particulier pour s'adapter au changement climatique. Renforcer les droits des femmes et le contrôle des avoirs dans les ménages et la production agricole, par exemple, peuvent améliorer l'efficacité de leurs stratégies de gestion des risques. Un certain nombre de mesures d'adaptation contribuent également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tels que la réduction de la conversion des prairies et des zones humides dans agriculture. Augmenter le stockage de carbone dans la végétation et les sols.

La résilience de l'agriculture face au changement climatique (CRA) nécessite d'intégrer les risques du changement climatique. Avec l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations ; des réponses efficaces d'urgence peuvent être renforcées par l'intégration de la gestion des risques dans les initiatives nationales de développement et des plans d'urgence.

Le changement climatique peut induire une transformation dans le portefeuille qui s'occupe du marché du travail rural affectant la composition de la main-d'œuvre rurale. Les changements prévus dans l'emploi rural seront également accompagnés d'une demande accrue sur les mesures de protection sociale pour soutenir des agriculteurs moyens. Le Plan de protection sociale de l'UA pour les travailleurs de l'économie informelle et rurale (SPIREWORK) apporter des réponses stratégiques à ces risques car ils peuvent entraîner des changements climatiques.

Objectif 17: Développement de l'agriculture et l'adaptation au changement climatique

- Action 1:** Renforcer la résilience de l'agriculture face au changement climatique dans le cadre du PDDAA.
- Action 2:** Améliorer le commerce régional des produits agricoles.
- Action 3:** Renforcer les capacités pour le développement et la mise en œuvre de la gestion efficace de l'eau pour l'agriculture et d'autres usages.
- Action 4:** Renforcer les capacités pour la mise en œuvre de la conservation et la gestion intégrée des sols.



- Action 5:** Renforcer la coopération avec les centres de technologie du climat et de réseau (CRTC) pour l'ARC.
- Action 6:** Intégrer la gestion des risques dans les initiatives nationales de développement, les infrastructures de la sécurité alimentaire, et des plans d'urgence.
- Action 7:** Favoriser la création des emplois verts et de la protection sociale pour les travailleurs afin de les rendre plus résilients et capables d'adapter leurs compétences vis-à-vis les changements climatiques.
- Action 8:** Promouvoir la participation des femmes aux processus de prise de décision sur la RRC, y compris climatique Agriculture intelligente (CSA) et de renforcer leur capacité à accroître la résilience grâce à l'adaptation au changement climatique.
- Action 9:** Appuyer les Pays Membres et les Communautés Economiques Régionales dans leurs efforts d'intégrer les changements climatiques dans les programmes de développement durable.

Encadré 12: La gestion intégrée à travers de lien entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire

L'Afrique n'a développé que 10% de son potentiel hydroélectrique, beaucoup moins que les autres régions. L'exploitation des eaux de l'Afrique pourrait être utilisée pour stimuler le développement, tout en contribuant à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Les lieux de production d'énergie à base de charbon exigent des ressources en eau pour les processus de refroidissement. La culture de biocarburants, de grandes exigences sur les 8 ressources en eau (10.000 – 100.000 litres énergie/GJ), qui peut entrer en conflit avec d'autres exigences telles que la sécurité alimentaire nationale.

Il est possible d'accroître l'efficacité globale de l'utilisation des ressources et les avantages de la production et de la consommation à travers une approche intégrée dans tous les secteurs. La meilleure politique intégrée et la prise de décision qui compte des coûts externes dans tous les secteurs devront compléter les approches classiques visant à améliorer seulement la productivité sectorielle des ressources. Cela peut conduire à l'amélioration de l'efficacité globale de l'utilisation des ressources, la gestion durable des ressources et le partage équitable des avantages. À leur tour, les institutions doivent être souples, adaptables, et capable de coopérer avec les institutions représentant d'autres secteurs.

Plutôt que de créer de nouvelles institutions ou départements, l'objectif devrait être de maximiser l'utilisation de cadres intégrés existants. Au cours des dernières années en Afrique, des efforts considérables ont été centré vers la mise en œuvre des cadres et des plans sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Ceux-ci fournissent une base pour évoluer les partenariats avec les secteurs utilisant de l'eau dont les politiques et les stratégies sont régies par de nombreux facteurs en dehors du secteur de l'eau.

Source: CMAE-UA, 2012.

XI.9. RESSOURCES EN EAU

Actuellement, plus de la moitié de la population de l'Afrique réside dans les régions où la pénurie d'eau est absolue et le nombre devrait augmenter à plus de 800 millions en 2025. Le plus grand impact du changement climatique est sur le cycle de l'eau de la terre (mouvement constant de l'eau des océans à l'atmosphère à la surface des océans). Le changement climatique a une incidence sur l'intensité et la répartition des pluies qui est la principale source d'eau douce qui coule sur la terre, et stocké dans les rivières et les lacs. Le taux d'évaporation et des niveaux d'humidité du sol ont également affectées par le changement climatique. Plus d'impacts se feront sentir sur le système naturel c'est à dire fusion accélérée des glaciers, les précipitations modifiées, ruissellement, des systèmes/nappes de recharge de l'eau souterraine, des sécheresses et des inondations extrêmes, les changements de la qualité de l'eau, l'intrusion d'eau salée dans les aquifères côtiers et les changements dans l'utilisation de l'eau.



Pour l'Afrique, les impacts du changement climatique soulèvent de graves préoccupations quant à la sécurité de l'eau (la disponibilité, l'accès, les ressources en eau pour répondre aux besoins durables des ménages et des communautés). Cela est dû aux grands défis de la variabilité et de la sécurité de l'eau hydrologiques tels que les sécheresses et les inondations.

Face aux politiques révisées de l'eau, l'Afrique aura besoin d'élaborer un cadre d'adaptation approprié pour relever les défis de l'eau. En ce qui concerne la Déclaration de Sharm-El-Sheikh, les stratégies d'adaptation seraient conçues pour atténuer les conséquences du changement climatique. Les approches critiques de gestion de l'eau pourraient inclure le contrôle, l'organisation, la planification, la dotation, l'encadrement (leadership, la gouvernance).

Le changement climatique se manifeste principalement par des températures et des précipitations dont les impacts ont provoqué des catastrophes caractérisées par des inondations et des glissements de terrain, des maladies, des dommages structurels ainsi que la sécheresse. La forte demande en eau due à la croissance rapide de la population, l'agriculture, l'eau urbaine et industrielle d'une part, et de l'autre, la dégradation des sources d'eau, la pollution et les précipitations irrégulières causées par les changements climatiques dessinent un sombre tableau de l'insécurité de l'eau. Les cadres de la Gestion Intégrée des Ressources Hydriques permettent la compréhension de la demande et de l'offre des ressources en eau et les menaces qui pèsent sur la qualité et la quantité afin de planifier et mettre en œuvre des mesures de gestion appropriées et durables.

Objectif 18: La Sécurité de l'Eau pour la Résilience Climatique en Afrique

- Action 1:** Renforcer la gestion des ressources en eau dans le cadre du programme Vision Africaine de l'eau 2025
- Action 2:** Coordonner la mise en œuvre des décisions adoptées par la CMAE;
- Action 3:** Faire preuve de leadership en assurant la sécurité de l'eau, la fourniture ou l'approvisionnement de base en eau et les conditions sanitaires dans les États membres de l'UA.
- Action 4:** Promouvoir et soutenir les cadres nationaux de développement et l'amélioration pour la GIRE afin de relever les défis du changement climatique.
- Action 5:** Promouvoir et soutenir le développement et la mise en œuvre de cadres de gestion régionale des bassins versants.
- Action 6:** Les observations et les recherches systématiques sur les changements climatiques.
- Action 7:** Renforcer la coopération avec les Centres des Technologies et Réseaux du Climat et (CTRC) pour la sécurité de l'eau.
- Action 8:** Faire preuve de leadership dans les technologies efficaces de l'eau, y compris le recyclage des eaux usées, améliorer significativement le traitement des eaux usées. : l'efficacité de l'eau, la réduction des pertes en eau; les installations de stockage et les technologies relatives à la conservation de l'eau.
- Action 9:** Fournir des plates-formes de communication et de partage d'expériences dans l'adaptation au changement climatique, aux défis de l'eau en Afrique et de l'état de développement.
- Action 10:** Assurer le leadership, les lignes directrices et le soutien régional nécessaires à la gestion transfrontalière des ressources en eau et des bassins lacustres et fluviaux.
- Action 11 :** Promouvoir et soutenir le développement des infrastructures de gestion des ressources en eau.

XI.10. LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB), connue officieusement comme la Convention sur la Biodiversité a été ouverte à la signature au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro le 5 Juin 1992 est entrée en vigueur le 29 Décembre 1993. La Convention a trois objectifs principaux à savoir : la conservation de la diversité biologique (ou la biodiversité), l'utilisation durable de ses composants et le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques. La dégradation de la biodiversité se produit en grande partie en dehors des zones protégées. Elle est sous la menace de la



perte d'habitat et de la surexploitation des ressources naturelles, dont les effets sont exacerbés par le changement climatique.

Encadré 13: Engagements liés à l'adaptation de la Déclaration Sharm-El-Cheikh sur l'eau et l'assainissement

- Mettre en place des mesures d'adaptation visant à améliorer la résilience des pays face à la menace croissante du changement climatique et à la variabilité croissante des ressources en eau, et pour améliorer la capacité de l'Afrique pour atteindre les objectifs de l'eau et de l'assainissement.
- Solliciter aux Communautés économiques régionales et aux organisations de la rivière et du bassin du lac à engager le dialogue régional sur le changement climatique et ses impacts sur le secteur de l'eau, dans le but de concevoir des mesures d'adaptation appropriées.
- Assurer l'utilisation équitable et durable - et promouvoir la gestion et le développement intégré - des ressources nationales et partagées de l'eau en Afrique.
- Accroître de manière significative les ressources financières nationales allouées pour la mise en œuvre des activités nationales et régionales du développement de l'eau et l'assainissement, et exhorter les ministres de l'eau et de la finance à élaborer des plans d'investissement appropriés.

Source: CMAE-UA, 2012

Le changement climatique réduit les limites de la tolérance des écosystèmes et les capacités d'adaptation des systèmes biotiques. Les politiques économiques doivent considérer la promotion de la résilience au changement climatique comme un impératif au développement. des écosystèmes naturels ne enracinées dans le service ne parviennent pas à améliorer la résilience de la structure et les fonctions des environnements de ressources naturelles. Cependant, des lacunes dans les connaissances des décideurs politiques relatives au climat ont tendance à affaiblir l'efficacité des politiques scientifiques, économiques, sociales et sectorielles du changement climatique. Les systèmes juridiques et institutionnels n'ont pas aussi réussi à inverser les modes de consommation des ressources naturelles qui augmentent les contraintes du changement climatique au niveau du continent.

Objectif 19: À l'UA d'assurer le leadership à travers ses Comités Techniques Spécialisés (CTS) comme la CMAE dans la négociation et la mise en œuvre de la CDB, la CNUCED et d'autres conventions et accords afin d'assurer la résilience climatique, des avantages durables et équitables en partenariat avec le PNUE et les autres partenaires au développement de l'Afrique.

Action 1: Fournir un appui pour la mise en œuvre et le suivi des différentes décisions de l'UA, de la CMAE sur la biodiversité et la dégradation des sols.

Action 2: Fournir le soutien nécessaire pour l'élaboration ou l'amélioration des cadres d'implantation de gestion d'une biodiversité résiliente au climat au sein des Etats membres de l'UA, les CER et d'autres organismes régionaux pertinents.

Action 3: Faire preuve de leadership dans le développement d'un cadre pour le renforcement des capacités, la formation, la recherche et la communication des résultats sur la préservation et la conservation d'une biodiversité à résilience climatique.

Action 4: Soutenir le développement, l'amélioration et l'harmonisation des politiques communes, des lois et des stratégies relatives à la biodiversité, y compris les questions transfrontalières pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité à l'intérieur et en dehors des aires protégées.

Encadré 14: La résilience climatique à travers des paiements pour les services écosystémiques: les prestataires des services liés à l'eau dans la rivière Tana au Kenya



Green Water Credit est un mécanisme de financement qui offre des incitations pour les agriculteurs dans le cours supérieur de la rivière Tana au Kenya pour améliorer la terre et la gestion de l'eau. La conservation des sols et de l'eau de diverses mesures dans le cours supérieur de la rivière Tana ont été évalués afin de déterminer leur potentiel d'augmenter durablement la productivité locale et la disponibilité de l'eau et, en même temps, de réduire l'envasement des réservoirs en aval. Ces réservoirs sont particulièrement importantes parce que l'eau d'alimentation de Nairobi, la plupart de l'approvisionnement en électricité du Kenya, et plusieurs grands projets d'irrigation en dépendent. Un certain nombre de puissants acteurs économiques, tels que les compagnies d'eau et d'électricité appuient cette approche comme une alternative à la construction d'un nouveau réservoir.

Ce projet est un bon exemple de l'application d'une approche alternative (de créer une incitation financière) pour atteindre les objectifs clés (protection des ressources en eau pour les utilisateurs en aval) sans adopter des investissements potentiellement climatiques risqués (un nouveau barrage pour maintenir l'offre). L'option représente une situation de double avantage, comme la communauté agricole partage les avantages de la préservation de l'offre avec d'autres utilisateurs. La gestion rationnelle des terres offre des avantages quel que soit le scénario de changement climatique et elle est donc une stratégie sans regret.

Source: CMAE-UA, 2012.

XI.11. LA SANTÉ

L'Union africaine reconnaît l'impact croissant de la considération sanitaire sur les performances économiques des Etats membres de l'UA en ce qui concerne les investissements et les interventions efficaces en raison de la charge de morbidité. Ce fardeau des maladies s'est aggravé face aux variations de conditions environnementales liées au changement climatique. Parmi les maladies ayant traits au changement climatique, il y a la propagation du paludisme suite à la montée des températures et les inondations. D'autres liens aux impacts du changement climatique sont causés par la détérioration nutritionnelle et les carences en micronutriments.

Objectif 20: Renforcer la Résilience des Systèmes de Santé face au Changement Climatique.

- Action 1:** L'UA doit encourager la considération du changement climatique dans la planification et la formulation des politiques et des programmes liés à la santé.
- Action 2:** Promouvoir le partage des connaissances, de l'expérience et des technologies entre les institutions spécialisées dans les systèmes de santé résilients au changement climatique.
- Action 3:** Renforcer les moyens ou améliorer les conditions favorables pour la formation, l'éducation, la prise de conscience, le renforcement des capacités des systèmes de santé résilients au changement climatique, y compris une approche intégrée des systèmes de santé d'alerte précoce pour les maladies sensiblement liées au climat telles que le paludisme, la choléra, et la dysenterie.

XI.12. LE TOURISME

Le tourisme est l'un des secteurs industriels le plus en essor en Afrique. Il est basé sur la faune, les réserves naturelles, les hôtels, les stations balnéaires, et un climat agréable pour les loisirs et la culture. En Afrique, le secteur est une source essentielle de croissance économique, des recettes en devises, d'investissement, de création d'emplois, de protection sociale et de diversification de l'économie. Cette industrie est multisectorielle et requiert des apports de nombreux autres secteurs, notamment l'agriculture, la construction, l'industrie, l'eau, les transports, l'énergie et les services publics et privés².

² Des scénarios/modèles sur le changement de température et de précipitations prédisent des impacts néfastes si la faune, la flore, le tourisme, le commerce inter-états et beaucoup d'autres secteurs du développement du continent.



Le climat détermine le choix des destinations de voyages d'agrément pour la plupart des touristes. Le changement climatique va donc avoir des conséquences économiques directes pour certains pays qui dépendent de l'industrie touristique. Le tourisme balnéaire semble susceptible de subir les dommages de la plupart des effets de la variabilité et des changements climatiques : notamment l'érosion des plages, les niveaux d'eau plus élevés, les dommages causés par les ondes maritimes et les tempêtes, et la réduction de l'approvisionnement en eau. La montée du niveau de la mer et des températures pourrait avoir des conséquences dévastatrices sur la côte de l'Afrique avec le risque d'inondation de nombreux centres commerciaux importants, la perte des infrastructures, et le déplacement de populations.

Objectif 21: Promouvoir le développement des politiques et des stratégies appropriées assurant un développement et une gestion du tourisme résilients au climat.

Action1: Fournir un soutien pour l'élaboration et la réforme des politiques qui assurent une gestion touristique résiliente au changement climatique.

Action 2: Promouvoir l'harmonisation et le développement des cadres régissant la gestion des sites du tourisme transfrontalier.

Action 3: Promouvoir la recherche et la mise en œuvre d'un suivi du tourisme en focalisant sur les scénarios du changement climatique.

XI.13. COMMERCE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE³

Au cours des cinq dernières décennies, le monde a connu une expansion sans précédent dans le commerce international. Cette croissance rapide a été favorisée par des innovations technologiques spectaculaires dans les domaines du transport et de la communication, où la réduction significative des coûts a facilité plus de commerce et les investissements dans le monde entier. Inutile de dire que ce commerce a été en grande partie hostile au climat. Des questions ont été soulevées quant aux impacts possibles de croissance du commerce sur les émissions de gaz à effet de serre, et les perspectives pour améliorer les flux de biens et de services à travers les frontières internationales qui traitent les deux impératifs d'adaptation et d'atténuation.

Il est prévu que l'Afrique connaîtra des niveaux substantiels d'investissement, d'une part, et la croissance du commerce inter-États, d'autre part, dans les années à venir car elle vise à stimuler l'essor économique à travers le continent. En conséquence, le financement, le transfert des technologies et la coopération axée sur le commerce entre la région et les autres pays seront essentielles pour assurer l'adaptation et l'émission des avantages considérables pour l'Afrique.

L'Afrique a tout à gagner d'une compréhension globale des liens entre le commerce et le changement climatique. En particulier, les aspects économiques sont susceptibles d'attirer une plus grande partie de l'attention analytique, bien que les relations commerciales impliquant des transferts de technologies vers le continent aient également des répercussions sociales et de gouvernance importantes. Si les flux d'investissements tant financiers que technologiques devraient augmenter, alors des mesures pour influencer sur le commerce dans l'établissement des alignements d'atténuation et d'adaptation du climat deviendront nécessaires.

Une observation rapide du système commercial mondial a montré que les mesures d'atténuation et l'adaptation au changement climatique s'accordent avec le commerce international de plusieurs façons. Les régimes de réglementation (normes et règles) ou des incitations économiques (par exemple les taxes, permis négociables et subventions) ont été établies pour promouvoir le commerce international relatif au climat. Il est donc largement admis que le risque d'un changement rapide du climat appelle à des interventions politiques pour faire face aux effets de la compétitivité découlant de la mise en œuvre des politiques commerciales et environnementales respectueuses du climat.

1. Commerce international et changement climatique: Perspectives économiques légales et institutionnelles (2007)



Les États membres ne devraient pas hésiter à restreindre ou interdire l'importation de certains produits énergivores. Mais parce que des interdictions et restrictions ont un impact direct sur le commerce, il est essentiel que les gouvernements explorent des solutions de rechange viables.

Le commerce peut aider les pays africains à s'adapter au changement climatique, à travers la création des recettes d'exportation et l'accès aux technologies. Le commerce a également un rôle dans l'atténuation du changement climatique, à travers la diffusion des technologies à faible intensité carbonique. Avoir des politiques, stratégies, plans et programmes ainsi que des mécanismes et des capacités, y compris les capacités et les accords financiers en place aux niveaux mondial, régional, sous - régional, national et local est d'une importance primordiale pour favoriser un développement équitable, concurrentiel et respectueux de l'environnement et ainsi minimiser les conséquences économiques, sociales et de développement. Ce qui suit sont des objectifs concrets correspondants à des actions prioritaires à quoi les pays doivent s'engager pour stimuler la croissance économique et favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Objectif 22: Promouvoir le commerce international respectueux du climat

- Action 1.** Développer des mécanismes financiers appropriés pour promouvoir le commerce de biens et technologies respectueux du climat.
- Action 2.** Mettre en place et opérationnaliser les politiques réglementaires et fiscales, les systèmes d'échange de droits d'émissions, et des accords volontaires pour lutter contre les émissions de GES.
- Action 3.** Augmenter les investissements dans les énergies renouvelables comme la production d'énergie solaire et éolienne.
- Action 4.** Faciliter une approche uniforme de la tarification des émissions de gaz à effet de serre.
- Action 5.** Rationaliser les droits de propriété intellectuelle, les règles d'investissement, et d'autres politiques (y compris les normes environnementales et les politiques réglementaires et les redevances de pollution)
- Action 6.** Concevoir et mettre en œuvre des politiques forestières qui limitent la déforestation et les exportations de bois en vue de protéger les puits de carbone et la promotion de la stabilité locale du climat.
- Action 7.** Promouvoir des arrangements MDP qui facilitent les flux de biens et de services internationaux du climat.
- Action 8.** Établir des systèmes réglementaires destinés à améliorer les systèmes d'étiquetage qui intègrent le commerce des biens et des services énergétiques efficaces.

Objectif 23: Réduire les impacts négatifs du changement climatique à travers le commerce international

- Action 1.** Élaborer des politiques rentables et des technologies d'atténuation qui contribuent à des trajectoires de croissance à faible carbone à long terme.
- Action 2.** Libéraliser le commerce des biens et des technologies spécifiques qui soient pertinentes pour atténuer le changement climatique.
- Action 3.** Supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires afin de faciliter la diffusion des technologies de l'énergie propre et respectueuse du climat dans les pays africains.
- Action 4.** Promouvoir et soutenir le commerce entre les pays africains (en particulier dans la promotion des technologies d'énergie propre)
- Action 5.** Promouvoir et soutenir la production à forte intensité énergétique dans les pays africains

Objectif 24: Veiller à ce que le commerce des produits naturels n'intensifie pas les processus indésirables du changement climatique.

- Action 1:** Introduire un inventaire des politiques et des mesures législatives pour interdire les transactions commerciales préjudiciables à la stabilité durable du climat.
- Action 2:** Promouvoir les transactions commerciales qui favorisent la conservation durable des ressources naturelles et renforcer les processus de climat.



Action 3: Augmenter la capacité de financement et de sensibilisation des institutions concernées pour améliorer les systèmes de négociation nationaux, régionaux et internationaux envers le climat.

Objectif 25: Veiller à ce que les ressources naturelles (dont les produits entrent dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux) ne soient pas exposés à des effets nuisibles des changements climatiques.

Action 1: Renforcer la coopération et la coordination entre les organisations nationales, régionales et internationales dans la mise en œuvre des protocoles et des conventions interdisant le commerce des déchets et des produits chimiques dangereux.

Action 2: Renforcer les institutions douanières nationales et transfrontalières pour empêcher les flux de biens et de services qui peuvent miner le potentiel de piégeage du carbone des ressources naturelles.

Action 3: Promouvoir la sensibilisation et la prise de conscience auprès des producteurs et les consommateurs à adopter des méthodes de production et de consommation durables qui sont respectueux du climat.

Action 4: Augmenter le financement pour, et les capacités des organisations de gestion de l'environnement afin d'améliorer l'application et la réglementation.

XI.14. L'URBANISATION

La vitesse de croissance de la population urbaine en Afrique est sans précédent avec les taux d'urbanisation les plus élevés en cours dans les pays les moins développés. Il est bien entendu que les changements climatiques influent sur la migration des populations, sur les ressources telles que l'eau et la nourriture disponibles pour les villes, et plus généralement sur la manière dont les villes se développent. D'autres parts, les villes sont impliquées dans des activités qui influent sur les niveaux de pollution, les vents (facteurs des vents urbains et ruraux), les contrastes de température (chaleur insulaire urbaine), qui aboutissent au changement climatique en milieu urbain, entres autres⁴.

Pour favoriser une planification régionale et urbaine organisée et systématique, l'UA a, lors de sa Conférence Ministérielle Africaine sur le Logement et le Développement Urbain, (CMALDU) des possibilités de fournir une plateforme pour l'échange d'expériences et le transfert de technologies.

Objectif 26: Créer un Environnement Favorable pour un Développement Urbain Durable et résilient au Climat.

Action 1: Assurer le leadership des Etats membres de l'UA pour développer des politiques écologiques, harmonieuses du développement urbain y compris les codes et les normes de construction requis tels que mis en évidence dans «La Campagne Ville Plus Secure» initiée par l'UNISDR.

Action 2: L'UA, à travers la CMALDU doit œuvrer en partenariat avec l'ONU-HABITAT et d'autres actionnaires/partenaires pour accéder aux informations qui abordent le changement climatique en matière de développement urbain.

Action 3: L'UA doit promouvoir l'utilisation des technologies et de sources en énergie propre dans le développement urbain.

Action 4: Promouvoir l'écologisation des villes grâce à la plantation d'arbres, à la gestion des déchets, des produits chimiques et des systèmes de transport public urbain.

Action 5: Faire preuve de leadership pour renforcer le soutien populaire, l'éducation, la formation et la prise de conscience des citoyens et des planificateurs urbains à propos de gestion relative au développement urbain respectueux de l'environnement.

⁴ Les mécanismes qui définissent l'interaction entre les changements climatiques et l'urbanisation incluent les changements dans le transport, l'utilisation des terres, et les modèles de production et de consommation des résidents urbains. Les économies d'échelle, ainsi que la proximité et la concentration des entreprises dans les villes offrent des services nécessaires pour réduire les émissions et les impacts des aléas climatiques.



XI.15. LES RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES

Les océans, les mers et les zones côtières constituent une composante intégrale et essentielle de l'écosystème de la planète et sont indispensables pour sa durabilité. La surexploitation et la dégradation des écosystèmes marins et côtiers ainsi que le réchauffement climatique mènent à la montée du niveau de la mer et entraînent la destruction des écosystèmes, l'intrusion d'eau salée, la salinisation des terres arables et des infrastructures; et appauvrissent davantage les communautés locales qui dépendent de ces ressources.

L'Afrique a développé différents cadres nationaux visant à promouvoir la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers, y compris les programmes régionales des mers et c'est donc la convention pour la coopération dans la protection et le développement de l'environnement marines et côtières des régions d'Afrique Occidentale et centrale (la Convention d'Abidjan) et la Convention pour la Protection de la gestion et le développement pour l'environnement marin et côtier de l'océan occidentale indienne (Convention de Nairobi). Les pays de l'Afrique du nord appartiennent à la Convention pour la protection de la région de l'environnement marin et côtier de la méditerranée (Convention de Barcelone) tandis que L'Egypte, le Soudan, le Djibouti et le Somalie sont également membres de l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer rouge et du golfe d'Aden (PERSGA).

Les principales recommandations des conventions et de conférences ci-dessus démontrent la nécessité de poursuivre une coopération institutionnelle accrue avec les états insulaires, les organisations internationales, régionales, intergouvernementales et le secteur privé a fait de parié aux aléas climatiques dans les régions côtières de l'Afrique.

Objectif 27: Renforcer la résilience aux changements climatiques dans les Zones Côtières et Marines

- Action 1:** Vérifier l'état des lieux et la mise en application des conventions et des conférences existantes de Systèmes de Gestion Intégrés des Zones Côtières et Marines (SGIZCM) en rapport avec le changement climatique.
- Action 2:** Orienter l'élaboration d'un cadre pour l'évaluation des risques climatiques actuels et futurs, y compris les risques climatiques dans les zones marines et côtières sujettes aux inondations, aux zones de tempêtes à la montée du niveau de la mer, aux cyclones, aux tsunamis et aux impacts des changements climatiques sur le tourisme, la pêches, les infrastructures et les moyens de subsistance des populations côtières.
- Action 3:** Améliorer la R&D, l'éducation, la formation et la prise de conscience par rapport aux impacts des changements climatiques dans les zones marines et côtières sujettes aux alias climatiques.
- Action 4 :** Elaborer des politiques de gestion de la pêche qui favorisent la résilience aux changements climatiques dans les zones marines et côtières.
- Action 5 :** Veuillez à ce que le développement de l'aquaculture soit élaboré de manière à contrer les effets néfastes dûs aux changements climatiques.

Encadré 15: Projet d'atténuation à Kuyasa, Afrique du Sud

Kuyasa est une banlieue de Khayelitsha, sur la frange urbaine du Cap, Afrique du Sud. La majorité des habitants de Kuyasa sont pauvres et sont donc les bénéficiaires d'une subvention ponctuelle de l'état pour le logement. La subvention a été utilisée pour construire des dizaines de milliers de maisons de 30m² la pièce avec accès à la route, les égouts d'eaux pluviales, l'eau courante, l'électricité et des eaux usées d'origine hydrique. Les maisons étaient sans plafonds, l'eau chaude ou installations sanitaires, et l'installation de ceci étaient nécessaires.

En 2002, Afrique du Sud Nord avec l'approbation des dirigeants de la communauté ont créé un projet MDP qui comprendrait l'installation de chauffe-eau solaire, les plafonds isolés, les lampes à économie d'énergie et des infrastructures associées (commutateurs de



câblage, la plomberie d'eau chaude et froide). Les animateurs ont été formés, un comité a été mis sur place et des projets pilotes ont été développés pour fournir des informations sur les technologies de développement urbain. Le projet MDP a contribué à la réduction de la pauvreté, à l'adoption de nouvelles technologies, d'économie, de l'eau et de l'énergie et d'autres services connexes de base.

Le financement de ce projet élargi des travaux publics s'élève à environ 3,76 millions USS\$ et a servi à l'achat des crédits du carbone certifié et les revenus ont été utilisés dans le développement du tourisme et de technologies nouvelles relatives au développement urbain. Les crédits appartiennent à la ville du Cap et sont gérés par l'Afrique du Sud Nord (une ONG sans but lucratif), en collaboration avec la communauté. Jusqu'en 2011, 2.300 maisons ont été rénovées et 5000 autres ont été construites dans une deuxième phase. D'autres éléments incluent les contributions des ménages à travers le soutien des micro-finances opérant dans la région.

Le projet Kuyasa a toujours été perçu comme une initiative pilote à l'échelle nationale pour la modernisation et la rénovation des logements subventionnés. La Banque de développement d'Afrique australe (DBSA) facilite l'accès aux programmes semblables de développement durable spécialement dans le domaine de la construction aux communautés locales.

Un autre financement basé sur le marché du carbone est envisagé et se propose de développer des produits et des services écologiques résilients aux changements climatiques. Un programme d'activités de MDP Gold Standard est actuellement en cours de validation pour couvrir le marché du carbone, et un NAMA. Si le projet fonctionne, il pourrait créer un modèle pour d'autres interventions similaires de décarbonisation des produits et des services tout en répondant aux exigences du développement durable des populations.

Source: Adapté de l'ACPC, 2012

XI.16. TRANSPORT

Il est reconnu que l'usage des moyens de transport en commun dans les systèmes publics et celui des transports non motorisés au lieu des voitures individuelles ont fait preuves des réductions significatives de l'empreinte du carbone dans le domaine du transport. L'augmentation des investissements dans la prévention des impacts climatiques dans les infrastructures favorisent l'adaptation des écosystèmes aux aléas climatiques extrêmes et souvent imprévisibles. Des réglementations plus strictes dans la promotion de l'efficacité des véhicules ICE par des tests sont également recommandées. C'est le développement des systèmes de transport durables, y compris des systèmes d'énergie multiforme, les systèmes de transport de masse, des carburants et des véhicules écolos, ainsi que des systèmes de transport améliorés dans les zones rurales font partie intégrante de toute bonne stratégie de changement climatique.

Objectif 28: Aider les États membres à élaborer des politiques de transport appropriées, économiques et climatiquement résilientes.

- Action 1:** Exhorter les Etats membres à élaborer des politiques et des stratégies d'urbanisation appropriées et décourager le transport par des véhicules individuels.
- Action 2:** Encourager les Etats Membres à élaborer des politiques d'importation de véhicules à consommation réduite en énergie
- Action 3:** Promouvoir la mise en œuvre des transports publics efficaces et des systèmes de transport en commun.
- Action 4:** Promouvoir la mise en place des politiques et des règlements pour contrôler et limiter le niveau des émissions des véhicules motorisés.
- Action 5:** Promouvoir le développement et la mise en œuvre de l'investissement pour les systèmes de transport écologiques.



Action 6: Promouvoir la prévention climatique dans la conception et l'architecture des systèmes de transport (l'air, les routes, les ponts, les voies ferrées, les ports, les transports maritimes ou lacustres).

Encadré 16: Project de transport urbain au Ghana à Accra et Kumasi

Accra et Kumasi sont deux villes métropoles en expansion au Ghana. La population d'Accra est estimée à trois millions de personnes tandis que celle de Kumasi est estimée à un million de personnes. La croissance de la population de ces villes met une pression énorme sur les infrastructures de transport, ce qui entraîne une forte congestion, des mesures de gestion du trafic faibles, en manque de suivi de la sécurité routière, des taux élevés d'accidents ainsi qu'une forte dépendance sur les services privés informels de transport.

Le projet de transport urbain au Ghana, mis en œuvre par le ministère de la Voirie urbaine au Ghana, se concentre sur l'amélioration des systèmes de transport urbain ainsi que le traitement des questions institutionnelles, la gestion et la réglementation afin d'améliorer la mobilité des personnes dans les villes d'Accra et de Kumasi. L'objectif principal du projet est d'améliorer la mobilité dans les villes à travers une combinaison des mesures d'ingénierie de circulation, de l'amélioration de la gestion et la régulation du secteur des transports publics, et la mise en œuvre d'un système de Bus Rapid Transit (BRT). Le projet est estimé à environ 83 millions \$US provenant d'un consortium de partenaires, dont la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Agence française de développement (FDA) et les contributions en nature de la part du gouvernement du Ghana. Le calendrier du projet a été récemment étendu jusqu'à la fin de 2014.

À la fin, le projet devrait se traduire par une réduction directe de 240.000 tonnes CO₂ eq. En outre, il est prévu que les villes métropolitaines d'Accra et de Kumasi bénéficieront d'une infrastructure de transport améliorée.

Sources: La banque mondiale (2013) et le GEF (2013)

XI.17. LES FORETS

Plus de 70 pour cent de la population de l'Afrique dépend des forêts, qui fournissent de nombreux avantages sociaux, économiques et environnementaux, y compris les puits de carbone, la conservation de la biodiversité, la protection des bassins versants et les moyens de subsistance. Elles servent de foyer ou de refuge à plus de 80% de la biodiversité terrestre de la planète et contribuent à protéger les bassins hydrographiques qui sont indispensables pour l'approvisionnement en eau potable de la plupart de l'humanité (FAO 2013). Le changement climatique pose cependant des défis énormes pour les forêts, les populations tributaires des forêts et la société suite à la livraison réduite des produits forestiers et des services. Une diminution de la santé et de la vitalité des forêts augmentent le stress hydrique et entraînent un faible taux de croissance, de survie et de l'embroussaillage des forêts. Dans certains pays africains, jusqu'à un tiers des émissions de GES peut être attribuée à des telles activités.

Les forêts contribuent de manière significative à l'atténuation du changement climatique grâce à leurs puits de carbone et leur fonction de stockeuses de carbone. Ils jouent également un rôle crucial dans la réduction des vulnérabilités et le renforcement de l'adaptation des populations et des écosystèmes aux changements et à la variabilité climatiques.

Dans de nombreux pays, les questions relatives au changement climatique n'ont pas été pleinement prises en compte dans le cadre des politiques nationales et des cadres sectoriels. Le manque d'intégration de ces dernières dans les politiques et stratégies peut avoir un impact négatif dans la réalisation de la gestion durable des forêts et des forêts résilientes au changement climatique. Plusieurs pays ont souligné la nécessité de réformes juridiques visant à mettre en œuvre des stratégies d'atténuation nationales et régionales. Les initiatives REDD + ont joué un rôle important pour mettre en



évidence ces défis. Elles offrent des possibilités pour aider les pays africains à gérer les forêts et recevoir des paiements pour le stockage du carbone.

Encadré 17: Initiative REDD+ en Afrique

Les initiatives dans le cadre de la REDD+ qui sont mises en œuvre par les pays africains sous les auspices du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN - REDD), qui est une initiative conjointe de l'Organisation de l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le partenariat de la Banque mondiale du carbone forestier (FCPF) est un partenariat mondial axé sur la REDD+. Le FCPF aide les pays forestiers tropicaux et subtropicaux à développer les systèmes et les politiques de REDD+ et leur fournit des paiements basés sur la performance de réduction des émissions.

En outre, il existe des initiatives régionales et nationales visant à promouvoir des pratiques forestières résilientes au changement climatique autres que REDD+ pour promouvoir la gestion durable des forêts, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone en Afrique. Il s'agit notamment de différentes variantes d'initiatives de gestion forestière conjointe entre les autorités de l'Etat et des collectivités locales. Les plans de convergence des forêts de la CEDEAO et de la COMIFAC visent tous à promouvoir la GDF et l'amélioration de la résilience du secteur forestier aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest et centrale respectivement. Le Forum des Forêts d'Afrique est une organisation professionnelle qui favorise également la gestion durable des forêts et des arbres dans le but de réduire les impacts du changement climatique sur les forêts et les arbres, et à renforcer la contribution des forêts dans l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques.

Source: ECOWAS & COMIFAC

Encadré 18: Le projet de régénération naturelle à base communautaire de Humbo en Ethiopie

Le projet Humbo est le plus grand projet forestier en Afrique à obtenir l'inscription au MDP. Le projet comprend la restauration des espèces d'arbres indigènes et vise à apporter des avantages environnementaux et financiers pour les communautés locales dans Humbo, qui est situé dans les hautes terres d'Éthiopie. Le projet Humbo est un partenariat transversal de nombreuses entités, y compris les bureaux de Vision Mondiale en Afrique et en Ethiopie, la Banque mondiale, l'Agence éthiopienne de protection de l'environnement, ainsi que les gouvernements locaux et régionaux et les communautés locales. Le projet couvre 2.728 hectares de forêts dégradées avec un potentiel de séquestration du carbone estimé à environ 880.296 tonnes de dioxyde de carbone équivalent (tCO₂e) pour une durée d'exploitation de 60 ans.

Les préparatifs du projet ont commencé à la fin de 2004, tandis que les opérations sur le terrain ont commencé en 2006. Depuis, le projet a enregistré des réalisations importantes qui comprennent sa validation en tant que projet de boisement/reboisement (B/R) dans le cadre du MDP en 2009 et devient également le premier projet en Afrique à vendre des réductions d'émissions certifiées temporaires (CER) en 2012. Au total 73.000 crédits ont été achetés par le Fonds Biocarbone de la Banque mondiale. La vente des crédits de carbone dans le cadre du Fonds Biocarbone fournira un flux de revenu de plus de 700.000 US \$ pour les communautés locales sur une période minimale de dix ans. Le montant total des recettes de carbone obtenu est utilisé pour améliorer les moyens de subsistance de la communauté locale qui comprennent des investissements dans les micro-entreprises tels que l'apiculture, l'élevage et la construction d'un moulin à farine et des installations de stockage de céréales.

Sources: Le bureau de REDD (2013), Biryawaho et al, (2012)

Objectif 29: La Gestion Durable des Forêts



-
- | | |
|------------------|--|
| Action 1: | Développer un cadre stratégique continental de REDD + |
| Action 2: | Promouvoir et soutenir la mise en œuvre et la révision des politiques et stratégies forestières aux niveaux régional et national en renforçant la participation communautaire; |
| Action 3: | Promouvoir et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies REDD + aux niveaux régional et national. |
| Action 4: | Améliorer la capacité de communauté locale à mettre en œuvre des projets REDD + et MDP. |
| Action 5: | Susciter l'amélioration de la recherche forestière, ainsi que le transfert de la science et de la technologie en question. |
| Action 6: | Promouvoir et soutenir l'intégration des politiques et des stratégies de changement climatique dans la gestion des forêts. |
| Action 7: | Soutenir les initiatives qui sauvegardent et promeuvent la conservation des forêts. |

XI.18. LA GESTION DES DÉCHETS

La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est cruciale pour la protection de la santé humaine et de l'environnement. Cependant de nombreux pays africains n'ont pas de capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie. Les déchets solides, tels que les déchets électroniques et les plastiques continuent de poser des défis particuliers que l'on doit bien relever. La coordination et la coopération lors des conférences traitant des produits chimiques toxiques et autres déchets ont été mises en évidence dans la Convention de Basel, la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm. Le leadership de l'UA pour le développement et l'application intégrale des politiques, des stratégies, des lois et de la réglementation sur la gestion des déchets au niveau régional, national et local, est nécessaire aujourd'hui plus que jamais en raison de l'augmentation des rapports de dumping illégal, et leur lien avec le changement climatique.

Les excès anthropogéniques ont une grande influence sur l'aggravation et la réduction de la qualité de la vie si les produits chimiques toxiques et des déchets dangereux et radioactifs ne sont pas disposés de façon durable. Le commerce international et des trafiques illégaux de ces produits augmentent leurs impacts négatifs liés au changement climatique. La mauvaise gestion des déchets solides et liquides augmentent aussi les défis du changement climatique et réduisent les moyens de subsistance et le bien-être des humains. Ces impacts et le changement climatique qui s'en suit se traduisent par les effets qui suivent :

- Les efforts de développement durable sont compromis;
- Les capacités des États membres à s'adapter au changement climatique et à la résilience des écosystèmes sont également compromises ;et
- Les capacités des gouvernements à poursuivre des progrès significatifs vers la réalisation d'une société durable sont ralenties.

Objectif 30: La Gestion des Déchets Liquides et Solides et les Avantages Communs pour la Protection de la santé et de l'environnement

- | | |
|------------------|---|
| Action 1: | Renforcer le soutien pour l'élaboration et l'application des politiques, des stratégies, des lois et des réglementations globales, régionales, nationales et locales de la gestion des déchets dans la lutte contre le changement climatique. |
| Action 2: | Soutenir le développement et l'application des technologies nécessaires à la gestion rationnelle des déchets |
| Action 3: | Faire preuve de leadership pour un soutien généralisé éducation, en formation et en sensibilisation basées sur la gestion des déchets liquides, solides et gazeux afin de protéger la santé humaine et l'environnement. |



XI.19. L'INDUSTRIE

En 2012, le taux de croissance de plus de quatre-vingts pour cent des pays africains était plus élevé que le taux de croissance globale de 2,7 pour cent. En outre, seize pays africains ont été parmi les trente premiers à connaître les taux de croissance les plus élevés au monde. Cependant, la performance de la croissance, à ce jour, reste très vulnérable aux chocs extérieurs et ne s'est pas traduite par des créations significatives d'emplois pour la plupart des pays. Les chocs en question incluent:

- L'impact de la crise économique mondiale ;
- L'impact des aléas climatiques (les phénomènes climatiques extrêmes) associés à la variabilité et aux changements climatiques, et
- La volatilité des prix mondiaux des matières premières en raison de la dépendance du continent sur l'agriculture et les produits de base pour ses performances.

Grâce à sa base industrielle faible, l'Afrique est notée par la CCNUCC comme étant le plus faible émetteur de GES. Par conséquent, l'Afrique est le seul continent aux potentiels de crédits de carbone les plus élevés et donc, propice à l'industrialisation. L'Afrique a besoin de faire usage de son avantage comparatif, en utilisant ses ressources naturelles et énergétiques abondantes comme la pierre angulaire du développement industriel.

Encadré 19: Plan d'Action pour le développement industriel et accéléré de l'Afrique(AIDA)

Les dirigeants africains sont déterminés à saisir les opportunités émergentes pour favoriser le développement industriel comme un moyen efficace, socialement responsable et durable à la transformation économique. Ceci est démontré par une série de proclamations, déclarations et décisions prises lors des sommets et des réunions telles que la 10^{ème} Conférence de l'Union africaine (UA) de 2008 consacrée à l'industrialisation de l'Afrique, au cours de laquelle les chefs d'État africains ont adopté le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). Toutefois, malgré l'adoption de l'AIDA et sa stratégie de mise en œuvre, des mesures concrètes doivent encore être prises pour le transformer en réalité. Ceci est principalement dû à des défis dans la planification et le financement de l'industrialisation de l'Afrique, qui doit être le point central d'experts économiques, de planification et de financement sur le continent en rapport avec le changement climatique.

Source: CUA, 2008

Objectif 31: La Promotion de la Transformation et de la Croissance industrielles conformes aux Principes du Développement Durable en faveur de la Résilience au Changement Climatique pour les Économies et les Communautés Africaines.

Action 1: L'UA doit promouvoir le leadership dans l'élaboration des politiques d'industrialisation et des cadres juridiques qui fournissent un environnement favorable et systématique pour le développement durable de l'investissement local et étranger avec une priorité sur la valeur ajoutée des industries (la fabrication et la transformation) respectueuses de l'environnement.

Action 2: Promouvoir la priorisation de la mise en place d'une infrastructure appropriée et résiliente au climat (y compris le transport, l'énergie et la communication) pour soutenir l'industrialisation aux niveaux national, régional et continental et leur garantir une gestion et une maintenance efficaces en relation avec le changement climatique.

Action 3: Élaborer des normes qui répondent aux normes internationales (le renforcement des capacités à améliorer, à certifier et à assurer la qualité et les normes des produits industriels)

Action 4: Promouvoir l'économie verte pour assurer une utilisation plus efficace des ressources naturelles et la compétitivité à long terme des pays africains.

XI.20. L'ENERGIE



Les régions en développement tels que celles d'Afrique doivent se concentrer sur l'accroissement de l'accès à l'énergie et à la sécurité énergétique (un préalable pour la croissance économique tant désirée et le bien-être humain), en réduisant en même temps l'intensité énergétique de la croissance du PIB par habitant et la réduction des impacts environnementaux des utilisations de l'énergie (y compris les émissions associées au CO₂). Ce dernier est considéré comme un découplage relatif mettant l'accent sur l'intégration de l'efficacité énergétique à la fois du côté de l'offre et celui de la demande. Le deuxième principe, qui est un moyen d'atteindre l'objectif de découplage, est de se concentrer sur l'intégration à la fois de la demande et de l'efficacité de l'offre dans le secteur de l'énergie.

Il est également recommandé de mettre l'accent sur la politique des mesures fiscales (y compris les taxes environnementales, la réforme des subventions et la tarification du carbone, entre autres) afin de minimiser les impacts environnementaux dûs à la consommation d'énergie et la diversification des systèmes énergétiques ainsi que l'intégration des options d'énergie renouvelable dans le mix énergétique. La réalisation de ces objectifs stratégiques est possible à travers un ensemble de politiques énergétiques durables.

Objectif 32: Développer et promouvoir l'utilisation de la vaste dotation de ressources énergétiques durables et favoriser le développement d'une économie forte en Afrique.

- Action 1:** Investir dans les compétences scientifiques endogènes, les technologies et les capacités innovatrices afin d'exploiter et de déployer les options existantes des énergies renouvelables (ER) et durables.
- Action 2:** Accroître l'efficacité dans l'exploration des ressources énergétiques existantes et développer des sources d'énergie alternatives respectueuses de l'environnement tel que le gaz naturel.
- Action 3:** Encourager les programmes collaboratifs intégrés de développement et de recherches (D& R) en énergie durable au plan national, régional et international dans les universités, les instituts de recherche, les institutions/les organismes non-gouvernementaux et gouvernementaux à l'intérieur et en dehors de l'Afrique.
- Action 4:** Promouvoir la réglementation et l'adoption des normes environnementales sur les technologies de l'approvisionnement énergétique dans les secteurs prioritaires tels que le transport, l'industrie, la construction des bâtiments et les appareils ménagers.
- Action 5:** Mettre en place des politiques pour encourager le partenariat entre les secteurs publics et privés dans le développement, le déploiement et la diffusion des énergies renouvelables.

Encadré 20: Le développement du Biogaz en Afrique

Le développement du biogaz se propage rapidement à travers l'Afrique. Le gouvernement des Pays-Bas fournit des fonds de 30 M €, ce qui représente un tiers des coûts totaux du programme de partenariat du biogaz en Afrique (ABPP). Il s'agit d'un programme de partenariat entre HIVOS (Institut humaniste pour la coopération au développement) de la Tanzanie et de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) pour soutenir les programmes nationaux du biogaz domestique dans six pays africains. Le programme vise à construire 70 000 installations de biogaz en Ethiopie, au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda, au Sénégal et au Burkina Faso, qui fourniront l'accès à l'énergie durable pour les collectivités locales d'ici la fin de 2014 (Hivos, 2013).

La SNV estime que pour la Tanzanie seule, le potentiel technique pour le biogaz domestiques est d'environ 165.000 ménages dans les zones de Kilimanjaro, Mbeya, Iringa et Ruvuma tenant le plus grand potentiel. Cependant, l'investissement initial élevé pour construire une usine de production de biogaz est un défi. Pour stimuler la demande, l'équipe du projet prévoit des incitations financières telles que des subventions d'investissement et des prêts spéciaux de biogaz. Actuellement, le projet a déjà construit plus de 25.000 digesteurs de biogaz, qui a déjà bénéficié de plus de 90.000 personnes directement, ainsi que la protection de plus de 13.000 hectares de forêts de la déforestation. À la fin de 2014, le projet devrait étendre l'accès au biogaz à environ 500.000



personnes.

Sources: HIVOS (2013), ACPC (2011) et SNV (non daté)

XII. LES SECTEURS TRANSVERSAUX

XII.1. LES FEMMES, LES JEUNES, LES GROUPES DEFAVORISES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Lorsque les catastrophes dûes au changement climatique se produisent, elles touchent plus les femmes parce qu'elles sont les plus pauvres et plus vulnérables que les hommes. Les femmes représentent environ 70 pour cent de ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, puis elles sont souvent exclues de discussions et de planification en matière d'environnement, même si elles peuvent parfois être dans la meilleure position pour fournir des solutions. Les femmes ont souvent des connaissances inestimables sur l'adaptation aux changements environnementaux erratiques et quand elles sont impliquées dans la formation de la préparation en cas de catastrophe, (Oxfam America 2008/2009). Le changement climatique a également des répercussions sur le mouvement et le déplacement de populations.

L'UA et les Etats membres ont entrepris divers engagements envers la promotion de l'égalité du genre dans le cadre de l'UA, des CERs et au niveau national tels que la politique de l'UA sur le genre, la Déclaration Solennelle sur l'Égalité entre les Sexes et le Protocole Africain sur les Droits de la Femme. L'UA reconnaît également que les femmes et les jeunes sont plus vulnérables aux catastrophes. Les impacts des changements climatiques seront plus dévastateurs si des efforts ne sont pas fournis pour intégrer les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation. Les inégalités préexistantes entre les genres et les groupes vulnérables augmentent la vulnérabilité face aux risques des changements climatiques et conduisent à des niveaux réduits de la capacité d'adaptation chez les femmes.

Objectif 33: Réduire les impacts des Changements Climatiques sur les Femmes, les Jeunes et les Groupes Défavorisés.

- Action 1:** Soutenir et renforcer l'éducation, la formation, la sensibilisation, et le renforcement des capacités de la femme, de la jeunesse et de des groupes défavorisés, sur les impacts des changements climatiques, en vue d'un développement durable pour tous.
- Action 2:** Faciliter la révision des stratégies d'adaptation et des politiques existantes en matière existante en faveur de l'égalité de chance pour tous en rapport avec les programmes de changements climatiques.
- Action 3:** Promouvoir la mise en place d'un cadre de changement climatique et des directives pour l'intégration des femmes, l'égalité et l'autonomisation féminine dans tous les secteurs du développement.
- Action 4:** Promouvoir des mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques pour les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés.

XII.2. LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LES CONFLITS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE



Les pressions existantes sur les ressources naturelles qui se raréfient dans le contexte du changement climatique et la croissance démographique pourraient conduire à l'insécurité et les conflits minant la paix en Afrique. Le climat est une ressource naturelle pour le développement durable qui nécessite un accès et une utilisation équitables. En même temps, les impacts des changements climatiques réduisent les ressources environnementales naturelles de la terre qui peut se vider ou s'en épuiser complètement. L'utilisation inégale de ces ressources limitées pourrait conduire à des conflits.

De nombreuses ressources naturelles telles que l'eau, la faune, les écosystèmes et les pâturages s'étendent au-delà des frontières des groupes sociaux et des pays spécifiques. À travers les diverses parties de la région, de sérieux conflits liés aux ressources déjà en disette, en particulier pendant les périodes de phénomènes climatiques extrêmes. Avec la croissance démographique et les demandes élevées pour les ressources environnementales en dégradation permanente, la migration forcée, la menace continue des changements climatiques et les catastrophes naturelles, il y a augmentation des conflits basés sur les ressources naturelles: une situation actuellement très répandue en Afrique.

Objectif 34: Promouvoir la Paix et les Bonnes Pratiques dans la Prévention des Conflits d'Origine Climatiques et dans le règlement des différends.

- Action 1:** Contribuer à mettre en place une base de données des ressources naturelles sujettes aux impacts des changements climatiques pouvant conduire à des conflits et une surveillance pour établir la paix et la sécurité sur le continent.
- Action 2:** Promouvoir l'élaboration d'outils et de méthodes de gestion des conflits et développer des moyens de surveillance, de prévision et d'alerte rapide.
- Action 3:** Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies pour résoudre les conflits transfrontaliers liés aux changements climatiques en Afrique.
- Action 4:** Soutenir et renforcer l'éducation, la formation, la sensibilisation, le renforcement des capacités en matière des conflits à base des ressources ou ceux liés aux changements climatiques en Afrique.
- Action 5:** Organiser des plates-formes d'échange de bonnes pratiques sur la paix, les conflits et la sécurité en Afrique.

XII.3. LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

Il existe cinq PEID en Afrique, Cap-Vert et Sao Tomé sur la côte atlantique de l'Afrique et les Seychelles, les Comores, l'Île Maurice et le Madagascar dans l'océan Indien. Ces PEID diffèrent par la taille et le niveau de développement économique, mais ils partagent des caractéristiques environnementales communes qui peuvent avoir une profonde influence sur leurs développements. Ces problèmes communs ont des impacts sur l'élévation du niveau de la mer, la gestion des déchets, le manque d'eau douce et la disparition rapide de la biodiversité unique (en particulier les espèces endémiques).

Le changement et la variabilité climatique et l'élévation du niveau des mers continuent à causer de sérieux risques aux PEID et à leurs efforts pour parvenir à un développement durable et, pour certains, représentent les plus graves menaces qui pèsent sur leur survie et leur viabilité. Ceci est principalement dû à la forte concentration des populations et des activités économiques dans les zones côtières de faible élévation. Le PEID comme Maurice se trouve dans les régions les plus vulnérables par rapport à l'intensité et la fréquence des catastrophes naturelles, y compris les cyclones, provoquant des pertes économiques, sociales et environnementales élevées.

Les résultats obtenus lors de Rio+20 ont montré que les PEID constituent un cas particulier pour le développement durable, compte tenu de leurs vulnérabilités uniques et particulières. Ces conditions de vulnérabilité découlent de leur petite taille, de leur éloignement, de leur étroitesse, de leurs maigres ressources, de leur faible exportation des ressources naturelles, de leur exposition aux défis environnementaux et des chocs économiques externes. Leurs vulnérabilités se compliquent davantage suite à une large gamme d'impacts du changement climatique suites aux catastrophes naturelles potentiellement plus fréquentes et plus intenses. D'où cet appel à redoubler les efforts pour aider les PEID à mettre en œuvre le Programme d'action de Barbade et la Stratégie de l'Île Maurice.



Objectif 35: Améliorer l'intégration de la résilience au changement climatique dans les plans et les programmes de développement des PEID.

- Action 1:** Promouvoir la création d'un environnement propice à l'adaptation au changement climatique durable dans les PEID.
- Action 2:** Promouvoir des pratiques agraires qui se développent sur les milieux salins.
- Action 3:** Promouvoir une infrastructure résiliente au changement climatique à travers une planification régionale et urbaine.
- Action 4:** Promouvoir la diversification des moyens de subsistance côtiers.
- Action 5:** Protéger la biodiversité insulaire d'une manière qui répond aux caractéristiques uniques des PEID.
- Action 6:** Renforcer les échanges d'expériences entre les PEID et le reste du continent africain sur l'adaptation au changement climatique.
- Action 7 :** Promouvoir le développement de l'économie verte dans les PIED.



PARTIE VI OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE

Cette section présente l'opérationnalisation de la stratégie qui comprend les moyens de mise en œuvre, le suivi et l'évaluation et l'élaboration des rapports.

XIII. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Les moyens de mise en œuvre sont essentiels pour l'opérationnalisation de toute stratégie. Les principales composantes sont le renforcement des capacités, le développement et le transfert des technologies, la mobilisation des ressources financières, un cadre de communication, la mise en œuvre, les rôles et les responsabilités.

XIII.1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Pour que l'Afrique puisse répondre efficacement aux immenses défis du changement climatique, il est urgent de développer et renforcer les capacités dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique à différents niveaux. Cela exige l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre et des outils de renforcement des capacités aux niveaux régional et national.

Objectif 36: Promouvoir et renforcer les capacités des États membres à faire face au changement climatique.

Action 1: Renforcer la capacités des institutions nationales et régionales pour leur faciliter le partage des expériences, des informations et le meilleures pratiques relatives au changement climatique à tous les niveaux.

Action 2: Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux par rapport aux incidences du changement climatique.

Action 3: Faciliter le développement d'outils, de méthodes et de technologies en faveur de l'adaptation et de l'atténuation.

Action 4: Soutenir et renforcer les démarches participatives et intégrées pour prendre en considération les incidences du changement climatique dans les processus de planification et de prises de décision.

Action 5: Appuyer les efforts de soutien qui visent à répondre aux besoins de renforcement des capacités spécifiques des pays africains afin de relever les défis et les contraintes institutionnelles et techniques au niveau national et local.

XIII.2. DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Comme le souligne le document africain de consensus recensement rédigé en préparation du Sommet de Rio +20, le développement et le transfert de technologies appropriées font partie intégrante des efforts déployés par l'Afrique pour s'adapter et atténuer les incidences du changement climatique sur le continent. Cette stratégie salue la création du Centre et des réseaux de technologies du climat (CRTC) qui sont des organes chargés de faciliter le développement et le transfert technologiques.

Parmi les domaines clés en matière de développement et de transfert des technologies, il y a:

- (a) Renforcer le développement et le transfert technologiques, y compris les technologies dures (par exemple, l'irrigation au goutte à goutte, le captage des eaux, des variétés de cultures résistantes à la sécheresse, les technologies d'énergies renouvelables, les technologies de construction) et les technologies douces (par exemple, les connaissances, les systèmes, les procédures, les meilleures pratiques).
- (b) Éliminer les obstacles de transfert de technologie, y compris les droits de douane, les droits de propriété intellectuelle et les obstacles techniques au commerce (les normes, l'éco-étiquetage).



- (c) Améliorer et soutenir la capacité de recherche et de développement dans les pays africains pour promouvoir le développement et la production locale de technologies propres d'adaptation et d'atténuation.
- (d) Améliorer la coopération technologique entre les pays africains et les autres pays. La position africaine commune sur le développement et le transfert des technologies reconnaît la nécessité pour les pays développés à s'engager dans le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies accessibles, abordables, appropriées et adaptables vers les pays en développement et à supprimer les barrières au transfert de technologies.

Objectif 37: Soutenir le développement actif, le transfert et l'adoption de technologies appropriées entre les États membres et les partenaires au développement.

- Action 1:** Promouvoir des politiques pour le développement et le transfert de technologies respectueuses du climat entre les États membres.
- Action 2:** Soutenir la recherche et le développement institutionnel pour favoriser l'amélioration de la technologie endogène ainsi que le développement et la localisation des technologies propres d'adaptation et d'atténuation.
- Action 3:** Promouvoir et mettre en place un réseau régional en appui au Centre et aux réseaux des technologies relatives au changement climatique.

XIII.3. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Afrique doit assumer la responsabilité directe et urgente de la mobilisation des ressources financières climatiques pour mettre en œuvre les programmes sur le changement climatique dans tous les secteurs de l'économie. À cet égard, les mécanismes de financement devraient clairement démontrer que l'Afrique est capable de rationaliser ses propres ressources, même si elle doit bénéficier du soutien extérieur complémentaire, provenant des pays de l'annexe 1.

Les sources identifiées pour financer les activités de lutte contre le changement climatique comprennent :

- Les investissements aux niveaux national ou local;
- Les financements multilatéraux;
- Les subventions, les prêts simples et les prêts consentis à des conditions très favorables;
- Les investissements bilatéraux et les financements accordés par les bailleurs de fonds;
- Les assurances et autres services financiers dans la gestion des risques;
- Les instruments du secteur privé et
- Les instruments basés sur le marché, par exemple la finance carbone.

Pour que l'Afrique profite au maximum de la mobilisation des ressources provenant de ces sources, il est nécessaire que les négociations portent essentiellement sur:

- L'amélioration de l'accès au financement grâce à la rationalisation du nombre croissant de fonds;
- L'harmonisation de la gouvernance des fonds;
- La réduction des conditionnalités de décaissement;
- La rationalisation des procédures bureaucratiques et
- La réduction des coûts de transaction.



Encadré 21: Exemples de l'utilisation des ressources financières pour améliorer le secteur de l'eau et la résilience au changement climatique en Érythrée

L'Érythrée est particulièrement vulnérable au changement climatique. La capacité d'adaptation actuelle est faible et le pays a le niveau d'insécurité alimentaire le plus élevé de l'Afrique, accompagné par des niveaux élevés de malnutrition. Les ressources financières allouées à l'adaptation au changement climatique (environ 6,5 millions de dollars) ont été utilisées pour promouvoir la croissance de la sécurité alimentaire à travers des améliorations écologiquement durables et résilientes au climat dans la production agricole. Ce programme est conforme aux priorités énoncées dans le Programme National d'Adaptation de l'Érythrée (PANA), ainsi que son Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), et augmente la résilience climatique de la communauté et la capacité d'adaptation à travers une série de mesures, à savoir:

- L'augmentation de la disponibilité de l'eau et le contrôle de l'érosion provoquée par les eaux de crue et les technologies d'irrigation;
- Le renforcement de la productivité agricole et de l'élevage;
- L'amélioration de l'utilisation des informations sur les risques climatiques et la surveillance du climat afin de sensibiliser et d'améliorer la préparation de la communauté aux dangers du changement climatique; et
- Le renforcement des capacités des Pays Membres pour l'accréditation à l'accès des financements globaux relatifs au changement climatique.

Source: CMAE-UA, 2012

Objectif 38 : Développer des moyens de financement adéquats pour promouvoir l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Action 1: Faciliter l'identification des sources de financement mondiaux, régionaux et nationaux.

Action 2: Faciliter la coordination du financement durable du changement climatique en Afrique.

Action 3: Soutenir le développement des capacités du groupe de négociateurs de l'Afrique (ANG) pour le renforcement des partenariats et la mobilisation des ressources financières pour le changement climatique.

Action 4: Renforcer les capacités des CERs, les Etats membres de l'UA et d'autres intervenants sur la façon d'accéder aux ressources diverses de financement du changement climatique.

Action 5: Les membres du comité de donner la priorité et allouer des ressources nationales pour soutenir les activités de la résilience au changement climatique.

Action 6: Développer les capacités des institutions des États membres à être accrédités pour accéder à des fonds mondiaux pour le changement climatique.

XIII.4. STRATÉGIE DE COMMUNICATION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La stratégie sur le changement climatique doit donc comporter un plan de communication et de diffusion, dont le but est d'assurer le lien entre toutes les parties prenantes afin de permettre la compréhension effective des questions clés, le partage d'informations et la collaboration. Il a également comme objectifs d'attirer le soutien et d'évaluer les incidences de la stratégie. Le cadre de communication doit tenir compte du rôle des institutions telles que l'Unité de lutte contre le changement climatique et la désertification (CCDU) et renforcer la coopération, la collaboration, les activités de plaidoyer, l'éducation et la sensibilisation pour lutter contre le changement climatique. Le système de communication sur le changement climatique de l'UA doit permettre d'identifier les priorités, les partenaires et les collaborateurs potentiels ainsi que leurs besoins spécifiques relatifs au changement climatique. Il devra également aider à identifier et développer des instruments à effet de levier et à incidence élevée pour diffuser des messages sur le changement climatique auprès des groupes cibles et des parties prenantes. Il doit permettre également l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation accès sur les défis et les opportunités découlant des changements climatiques en Afrique.

Les actions suivantes doivent être prises en compte :



Objectif 39: Création d'un cadre de communication robuste

- Action 1:** Créer un réseau de médias régional africain de la Stratégie africaine sur les changements climatiques;
- Action 2:** Développer un réseau de médias locaux dans chaque État africain pour une meilleure prise de conscience sur les questions du changement climatique au niveau local dans leurs pays respectifs;
- Action 3:** Développer un site principalement concentré sur l'interaction des médias sociaux, qui aide à répondre à la grande majorité des citoyens africains;
- Action 4:** Maximiser les questions de la prise de conscience du changement climatique à travers différents canaux de communication;
- Action 5:** Créer des institutions médiatiques africaines consacrées au changement climatique et au développement durable;
- Action 6:** Mettre en place un sous-comité composé des institutions concernées sur les communications du changement climatique; (processus de suivi et mise en œuvre);
- Action 7 :** Produire des articles promotionnels dans le domaine de la stratégie du changement climatique;
- Action 8:** Consacrer un budget adéquat pour le processus de mise en œuvre de la stratégie africaine de communication sur les changements climatiques.

Objectif 40: Veiller à ce que les gouvernements africains et les Communautés Economiques Régionales fournissent des orientations claires sur l'utilisation des outils de communication sur les changements climatiques.

Cet objectif permettra aux établissements d'élaborer des principes que tous les plans de communication sur les changements climatiques peuvent suivre. Cette action contribuera à assurer que la cohérence entre les messages sur le changement climatique se base dans le cadre de l'entreprise en commençant dans les gouvernements. La cohérence du langage utilisé pour expliquer le changement climatique aidera l'internalisation de la politique dans l'esprit des gens, de diriger leurs actions vers un changement positif.

- Action 1:** Intégrer les impératifs du changement climatique dans les stratégies de communication régionales et nationales.
- Action 2:** Faciliter l'intégration de la communication sur le changement climatique dans les plans Action.
- Action 3:** Promouvoir la sensibilisation et les activités d'information aux niveaux régional et national.
- Action 4:** Intégrer le changement climatique dans les programmes scolaires à tous les niveaux de l'enseignement.

Objectif 41: Promotion de la création d'une communauté qui est bien informée sur le changement climatique et qui est capable de prendre des mesures appropriées de réduction des risques.

- Action 1:** Renforcer les capacités des institutions dans l'élaboration des programmes de sensibilisation du public sur les opportunités et les menaces engendrées par les changements climatiques en Afrique et dans le monde.
- Action 2:** Partager les expériences et les meilleures pratiques en matière de communication sur les changements climatiques

Objectif 42: Exploitation maximales des capacités endogènes et locales pour comprendre et communiquer le changement climatique et ses conséquences sur les communautés.



- Action 1:** Promouvoir et renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur les changements climatiques à tous les niveaux
- Action 2:** Former des spécialistes de la communication scientifique, des spécialistes des médias et des professionnels concernés sur les sciences climatiques de base
- Action 3:** Encourager l'utilisation des données scientifiques relatives au climat pour sensibiliser les communautés à propos des menaces provenant des changements climatiques et d'autres risques associés.
- Action 4:** Investir dans les technologies de collecte de données climatiques, de leur traitement, de leur gestion et de leur diffusion;
- Action 5:** Investir dans les secteurs prioritaires et associer les différents partenaires (agriculteurs, communautés rurales, organisations de la société civile, organisations confessionnelles et les ONG) sur la vulgarisation à propos des risques climatiques en Afrique.

Objectif 43: Promotion de l'utilisation des TIC dans la communication des questions relatives au changement climatique

- Action 1:** Proposer des programmes d'éducation et de sensibilisation du public en matière de communication sur le changement climatique à destination des citoyens (accent mis sur les jeunes, les femmes et les médias)
- Médias électroniques (par exemple, podcasts, réseaux sociaux, galeries photo)
 - Presse écrite (par exemple, bulletins, catalogues, notes d'orientation, livres)
 - Outils multimédia (par exemple, télévision, vidéo et radio)
 - Activités culturelles (danses traditionnelles, pièces qui portent sur le thème du climat)
 - Relations publiques (par exemple, séminaires, conférences et ateliers).

Objectif 44: Promotion de la coopération régionale dans la Communication sur les Sciences du Climat (CSC)

- Action 1:** Partager des informations sur les meilleures pratiques de lutte contre les changements climatiques inspirés par la science dans tous les pays africains;
- Action 2:** Soutenir les institutions régionales ayant pour mandat la communication sur les sciences du climat et la diffusion des connaissances relatives au changement climatiques;
- Action 3:** Réaliser des inventaires sur les sources d'information existantes relatives au changement climatique;
- Action 4:** Promouvoir des politiques régionales de communication sur les sciences du climat.

Objectif 45: Promouvoir la diffusion des techniques nouvelles de communication relatives au changement climatique sur le continent africain

- Action 1:** Associer toutes les parties prenantes au changement climatique pour promouvoir les techniques nouvelles de communication et de partage de l'information sur le climat;
- Action 2:** Favoriser la participation d'experts africains dans des tables rondes mondiales sur les changements climatiques;
- Action 3:** Soutenir la formation des négociateurs africains sur le changement climatique;
- Action 4:** Inventorier les institutions, le secteur privés, les chercheurs, les institutions universitaires et les membres de la société civile pouvant inspirer le développement des programmes sur les changements climatiques et le partage de l'information en utilisant les nouvelles technologies de communication.

XIII.5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Le changement climatique est un problème multidisciplinaire et transversal et par conséquent sa mise en œuvre nécessite une coordination et une coopération étroites entre tous les acteurs à tous les niveaux. La mise en œuvre de la stratégie devrait également tenir compte des ressources actuelles et futures centrées autour de la position commune africaine sur le changement climatique. Les principales



parties prenantes (l'UA, les Etats Membres, les CERs, les Agences des Nations Unies, le secteur privé, les sociétés civiles, les ONG et les organisations communautaires, confessionnelles et les associations médiatiques) dans la mise en œuvre de la stratégie y compris l'UA doivent avoir des rôles et des responsabilités spécifiques pour promouvoir l'information et partager les meilleures pratiques de lutte contre les impacts des changements climatiques et profiter des opportunités qui s'offrent dans le domaine. sur la CCNUCC et l'ensemble des conventions et traités internationaux et régionaux. Les principales parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie sont le système de l'UA, y compris la Commission de l'UA, les États membres, les CER, les agences des Nations Unies, le secteur privé, les sociétés civiles, les ONG et les organisations communautaires. Parmi les autres parties prenantes figurent les organisations confessionnelles et les associations de médias. Chaque partenaire doit avoir des rôles et des responsabilités spécifiques au sein du cadre de coordination de la Commission de l'UA.

Encadré 22 : Rôles et Responsabilités dans la Mise en Œuvre de la Stratégie

- **Mettre l'accent sur les, mesures d'urgence** - la question du changement climatique et ses impacts doit être communiqués à tous les niveaux comme une question d'urgence. Beaucoup d'Africains, en particulier ceux des zones rurales, ont des difficultés à faire face à des conditions météorologiques de plus en plus imprévisibles. Les individus et les communautés ont besoin de plus d'informations, des ressources et des informations pratiques localement pertinentes pour les aider à s'adapter et à faire face au changement climatique. Des efforts devraient être investis dans le développement des terminologies appropriées relatives au changement climatique dans les langues africaines locales de sorte que le changement climatique soit discuté de manière localement pertinente qui pourrait aider à fournir un aperçu de la réalité des changements que la plupart des Africains vivent.
- **Le lien entre le changement climatique et le développement durable** - le changement climatique a toujours été traditionnellement communiqué comme un défi environnemental complexe et scientifique. Cependant, il doit être perçu comme une question profondément socio-économique et environnementale. Le changement climatique a un impact transversal sur une large gamme de dimensions du développement durable tel que l'eau et l'assainissement, l'agriculture, la foresterie, la pêche, les infrastructures, le tourisme, les routes et les transports, l'industrie, le commerce, l'énergie et les autres secteurs.
- **Promouvoir la vulgarisation des scénarios et des modèles de meilleures pratiques** - comme un moyen d'éveiller des consciences et créer des coalitions achats pour promouvoir l'intégration du changement climatique dans des programmes de développement durable en Afrique. . Démontrer/promouvoir des modèles de meilleures pratiques pour l'adaptation ou l'atténuation au niveau de la communauté qui peuvent les adopter et les reproduire dans divers contextes socio-économiques..Les réseaux d'apprentissage, les plates-formes et d'autres approches innovantes peuvent être utilisés pour diffuser des informations sur ces modèles afin que ces pratiques soient adoptées par la société civile et les institutions gouvernementales à travers l'Afrique et le monde.
- **Leadership** - les décideurs ont du mal à assurer le leadership sur le changement climatique. Ils ont besoin d'en savoir plus sur le changement climatique afin de communiquer en toute confiance sur la question et intégrer des stratégies d'atténuation et d'adaptation dans leurs processus de prise de décision. Les dirigeants communautaires locaux sont encore moins informés sur les questions de changement climatique, ils sont bien placés pour communiquer et informer sur le changement climatique et aider leurs communautés à s'y conformer. Les dirigeants religieux et confessionnels pourraient aussi jouer un rôle important en informant et en vulgarisant des réponses au changement climatique.
- **Médias** – plusieurs acteurs du secteur n'ont pas une connaissance suffisante du changement climatique et ont tendance à le considérer plus comme une priorité trop scientifique et non public. Le rôle des medias est ainsi important pour relever ce défi.
- **Information** – Les citoyens africains ont besoin d'espaces pour échanger des idées et des informations et pour favoriser la compréhension et le(s) plan(s) d'action sur le changement climatique. Des messages clairs doivent être développer aux niveaux international, régional, national et local, afin d'éclairer et de favoriser la participation du publique au programmes de lutte



contre le changement climatique

- **Mobilisation des ressources et identification des besoins**, y compris les fonds supplémentaires à la communication sur la stratégie de communication au sujet du climat et ses aléas potentiels. Il est donc essentiel de mobiliser des ressources à tous les niveaux. Les sources financières possibles sont contenues dans des dispositions et des mécanismes de financement en vertu des articles 6 et article 4.9 de la CCNUCC pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public. En outre, la CMAE bénéficierait de possibilités de financement pour le changement climatique dans les décisions du GEC, des accords multilatéraux et bilatéraux. Le financement par le secteur privé est également disponible par le biais des fondations indépendantes, les organisations professionnelles, les bailleurs de fonds, y compris les partenaires de coopération et les institutions financières. La CMAE pourrait également explorer les possibilités de financement dans le cadre de la coopération Sud-Sud.
- **Les commentaires sur les mécanismes de mobilisation de ressources financières** - Afin de promouvoir le suivi et l'évaluation des progrès sur la mise en œuvre du Cadre global pour les programmes africains sur les changements climatiques, la CMAE a besoin de développer des outils efficaces de mobilisation de ressources financières adéquates..

Source: CMAE, 2010

XIV. SUIVI, EVALUATION ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS

XIV.1. SUIVI, ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Un cadre de suivi et d'évaluation (S&E) est un outil de suivi de la performance et de l'impact de la mise en œuvre des objectifs spécifiques, des actions et des résultats présentés dans cette stratégie de changement climatique. Dans ce contexte, le suivi fait référence à la collecte systématique de données afin de fournir des informations sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et les actions entreprises dans le cadre de la stratégie. L'évaluation fait référence à l'évaluation systématique et objective de la conception de la stratégie, de sa mise en œuvre et des résultats en fonction de critères précis tels que la couverture, la pertinence, l'efficacité, l'impact, la durabilité, la reproductibilité et l'élargissement des programmes de changement climatique. Le cadre d'évaluation privilégiera une approche selon laquelle l'identification des défis, des contraintes, des facteurs de succès se fera de manière participative, et ces éléments détermineront les conclusions, les leçons apprises et les décisions sur les dispositions à prendre à l'avenir. Le cadre de S&E servira de mécanisme permettant d'associer la responsabilité et l'apprentissage pour une meilleure gestion des programmes de changement climatique.

XIV.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET COMPTABILITE DES RESSOURCES NATURELLES

Il a été démontré que le changement climatique a des incidences négatives sur les ressources naturelles comme l'eau, les écosystèmes côtiers et marins, les forêts, et beaucoup d'autres secteurs. Ces tendances négatives devraient s'intensifier à mesure que la crise climatique s'aggrave. Il est nécessaire de surveiller, d'évaluer et de rendre compte non seulement de l'étendue des dommages causés par le changement climatique, mais aussi d'utiliser les résultats de modèles de recherche et de prévision et des scénarios de changement potentiel des ressources naturelles en rapport avec le changement climatique.

En ce qui concerne l'estimation des incidences causées par le changement climatique, un outil efficace qui peut être utilisé pour déterminer, contribuer, et suivre l'évolution des ressources naturelles est le système de comptabilité économique et environnementale. Les ressources naturelles fournissent des services et des fonctions consommables et non consommables. Ces flux seraient compromis de plus en plus que le changement climatique s'accroît.

En effectuant des exercices d'évaluation des ressources naturelles sur une base régulière, il serait possible d'estimer les pertes des moyens de subsistance et la baisse du bien-être économique des citoyens dues au changement climatique en Afrique et ailleurs..



Objectif 46: Assurer la mise en place et l'opérationnalisation systématique d'un système de comptabilité des ressources naturelles robuste fonctionnelle.

- Action 1:** Préparer un cadre de comptabilité des ressources naturelles
- Action 2:** Réaliser l'évaluation régulière des ressources naturelles pour tirer des conclusions objectives sur les incidences du changement climatique.
- Action 3:** Renforcer les capacités de planification et de statistiques des institutions pour mener l'évaluation.
- Action 4:** Mettre en place des politiques et un cadre comptable pour l'évaluation environnementale des ressources naturelles.

Objectif 47: Mettre en place un cadre standard de suivi, d'évaluation et d'élaboration des rapports relatifs au changement climatique

- Action 1:** Développer des outils standards de S&E, des méthodes et des indicateurs pour les programmes sur le changement climatique.
- Action 2:** Développer les canaux harmonisés d'élaboration des rapports de M&E et les formats.
- Action 3:** Renforcer la capacité des États membres de l'UA dans les programmes de M&E sur les changements climatiques et l'utilisation de l'outil de S&E pour la responsabilisation et la transparence dans la mise en œuvre des programmes.
- Action 4:** Mettre en place un mécanisme de reconnaissance des performances dans la mise en œuvre de la stratégie des changements climatiques et souligner l'importance des meilleures pratiques de S&E.
- Action 5:** Élaborer des mécanismes de reproduction et développement de meilleures pratiques de S&E en relation avec les changements climatiques en Afrique..
- Action 6:** Réaliser des examens réguliers des programmes sur les changements climatiques et leurs incidences sur l'économie et la société.

Encadré 23: La comptabilité des ressources naturelles pour l'Afrique

Les pays africains ont utilisé le système classique des comptes nationaux pour déterminer l'état de développement économique et les changements dans la croissance économique de leurs pays. Cette s'est concentrée sur la détermination de la valeur des biens et services économiques produites par un pays au cours d'une année donnée. Les variations de la valeur de la production économique ont servi d'indicateurs d'amélioration ou de déclin du bien-être économique. Au fil des années, les décideurs ont accordé une attention considérable aux facteurs de ces changements, et ont cherché à concevoir des programmes d'investissement sur la base des informations qui permettraient d'améliorer la quantité et la qualité de la croissance économique..

Mais le système des comptes nationaux a été particulièrement inadéquat à capturer les changements qui s'opèrent dans l'environnement. Les impacts des méthodes actuelles de production économique sur l'état de santé des ressources naturelles comme l'eau, l'air, les forêts, les sols, etc. n'ont pas été mesurés ni intégrées dans les méthodes comptables. Certainement, la production, par exemple, les produits chimiques pour produire de la peinture ou des pesticides a toujours parue comme des changements axés sur la croissance, dont l'augmentation des valeurs a été interprétée comme indiquant le progrès économique. Pourtant, les conséquences sur les fonctions de soutien de vie des ressources naturelles et le flux continu et durable des services écologiques essentiels n'ont guère été des caractéristiques de calculs de la planification économique et de statistique.

En conséquence, les vrais valeurs de rareté et de la productivité de la richesse naturelle n'est pas connu car aucun effort n'a été fait, sur une base cohérente et systématique, de mesurer l'influence des externalités sur l'état actuel de nos ressources naturelles.

En même temps, l'échec des systèmes comptables nationaux actuels pour évaluer les changements environnementaux n'ont pas fourni d'informations pertinentes dans le suivi approprié des facteurs du développement durable en Afrique. La question qui se pose est de savoir si les pays ont des données provenant des satellites, pour apprécier l'état de la richesse en ressources naturelles à une époque donnée.



Le Rapport sur le développement humain a mis en place des méthodes sociales et humaines qui accordent une importance dans le calcul de la valeur du PIB. Vers le milieu des années 1990, les critiques abondaient que le format HDR n'a pas tenu compte des modifications de l'environnement.

La comptabilité des ressources naturelles est un outil que les états peuvent invoquer pour renforcer les capacités nécessaires pour entreprendre des évaluations de ressources naturelles et de la comptabilité dans le but de déterminer la véritable valeur de leurs ressources naturelles respectives, les tendances qu'ils présentent sur une période donnée, et les interprétations qu'ils peuvent tirer de tout changement observé. Ceux-ci aideront les décideurs à prendre des décisions **éclairées** quant à la portée et la profondeur des interventions nécessaires.

Source: CUA, 2014



DEFINITIONS

Adaptation: ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques réels ou prévus ou à leurs effets.

Boisement: conversion anthropique directe de terres qui n'ont pas été boisées pendant une période d'au moins 50 ans en terres forestières par plantation, ensemencement et/ou promotion par l'homme d'un ensemencement naturel.

Anthropogénique

Fait par des personnes ou résultant des activités humaines. Habituellement utilisé dans le cadre des émissions qui sont produites à la suite d'activités humaines.

Renforcement des capacités:., Le renforcement des capacités est le développement des compétences techniques et des capacités institutionnelles dans les pays en développement et les économies en transition pour permettre leur participation dans tous les aspects de l'adaptation à, l'atténuation de, et la recherche sur les changements climatiques, et dans la mise en œuvre des mécanismes de Kyoto,

Dioxyde de carbone (CO₂): Le principal gaz à effet de serre d'origine anthropique qui affecte l'équilibre radiatif de la Terre. C'est le gaz de référence par rapport auquel les autres gaz à effet de serres sont mesurés, ayant un potentiel de réchauffement planétaire de 1.

Empreinte de carbone: Le nombre total de gaz à l'effet de serre qui sont émis dans l'atmosphère chaque année par personne, famille, construction, organisation ou entreprise.

Séquestration du carbone: Le processus par lequel les arbres et les plantes absorbent le dioxyde de carbone, rejettent l'oxygène et stockent le carbone

Capture et séquestration du carbone: La capture de dioxyde de carbone provenant des centrales électriques et des sources industrielles; le transport du dioxyde de carbone capturé et comprimé et l'injection souterraine/ géologique, ou le stockage permanent, du dioxyde de carbone dans des formations rocheuses qui contiennent de petites ouvertures ou pores qui piègent et retiennent le dioxyde de carbone.

Climat: Les conditions météorologiques moyennes d'un endroit donné ou la description statistique en termes de moyennes et de variabilité sur une période de temps allant de quelques mois à des milliers ou des millions d'années. La période classique de la moyenne de ces variables est de 30 ans, tel que défini par l'Organisation météorologique mondiale.

Variabilité du climat: Différences observées du climat qui se manifestent souvent par des sécheresses, des tempêtes violentes, des grêle, des inondations et autres désastres.

Changement climatique: Une variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité pendant une période prolongée (généralement des décennies ou plus).

Système climatique: Les cinq composantes physiques (atmosphère, hydrosphère, la cryosphère, la lithosphère, et biosphère) dans lesquelles s'opèrent les changements climatiques.

Déforestation: Ces pratiques ou les processus qui conduisent à la conversion des terres forestières à des fins non forestières.

Désertification: La dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines



Catastrophe: Une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société causant des pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales qui dépassent la capacité de la communauté/société affectée à y faire face.

Réduction des risques de catastrophes: Le développement et l'application systématique de politiques, stratégies et pratiques pour minimiser les vulnérabilités et les risques de catastrophes.

Alerte précoce: Les informations efficaces et en temps opportun, à travers des institutions identifiées, qui permettent aux individus à risque d'une catastrophe à prendre des mesures pour éviter ou réduire les risques et se préparer pour des intervention éventuelles.

El Niño/La Niña – Oscillation australe (ENSO): Un phénomène océanique associé à une fluctuation de la variation de la pression intertropicale et la circulation dans les océans Indien et Pacifique. Lors d'un événement El Niño, les alizés faiblissent et le contre-courant équatorial renforce, entraînant les eaux chaudes de surface dans la région indonésienne de couler vers l'est pour rencontrer les eaux froides du courant du Pérou.

Modèle de Circulation Général (GCM): Un modèle informatique mondial, en trois dimensions du système climatique qui peut être utilisé pour simuler les changements climatiques causés par l'homme..

Réchauffement climatique: Le réchauffement climatique se réfère à l'augmentation progressive, observée ou prévue, de la température de la surface du globe, comme l'une des conséquences de forçage radiatif causé par les émissions anthropogéniques.

Potentiel de réchauffement climatique: Une mesure de l'énergie totale qu'un gaz absorbe sur une période donnée (généralement 100 ans), par rapport au dioxyde de carbone.

Produit intérieur brut: le produit intérieur brut (PIB) est la valeur monétaire de tous les biens et services produits au sein d'une nation.

Effet de serre: Le piégeage et l'accumulation de chaleur dans l'atmosphère (troposphère) près de la surface de la terre.

Gaz à effet de serre (GHG): Tout gaz qui absorbe le rayonnement infrarouge dans l'atmosphère. Les gaz à effet de serre comprennent le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, l'ozone, les chlorofluorocarbones, hydro chlorofluorocarbures, hydrofluorocarbures, hydrocarbures per fluorés, hexafluorure de soufre.

Hasard: Un phénomène physique ou provenant des activités humaines pouvant causer des pertes en vies humaines ou endommager des propriétés ou avoir des conséquences négatives sur la société ou l'environnement.

Objectifs de développement du millénaire: Une liste de dix objectifs, y compris l'éradication de l'extrême pauvreté et la faim, l'amélioration de la santé maternelle, et le développement d'un environnement durable,

Atténuation: En termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se réfère à la stabilisation des émissions de gaz d'origine humaine dans l'atmosphère

La variabilité naturelle du climat: Variations dans les moyennes statistiques de l'état du climat et d'autres phénomènes physiques ou spatiales au-delà des effets météorologiques habituels.

Préparation aux catastrophes naturelles: Activités et mesures prises à l'avance pour assurer une réponse efficace à l'impact des catastrophes, y compris l'émission d'alertes précoces rapides et efficaces et la protection temporaire des personnes et des biens d'une situation menacée.



Énergies renouvelables: les ressources énergétiques qui sont naturellement réapprovisionnées telles que la biomasse, l'énergie hydraulique, géothermique, solaire, éolienne et thermique l'énergie provenant des vagues et des marées

Résilience: Une capacité à anticiper, préparer, répondre, ou récupérer après des menaces ou des risques importants avec un minimum de dommages au bien-être social, l'économie ou l'environnement.

Risque: La probabilité de conséquences néfastes, ou les pertes attendues (décès, blessures, dommages à la propriété, perte de moyens de subsistance, perturbation des activités économiques ou perturbation de l'environnement) résultant d'interactions entre les risques naturelles ou humaines et la vulnérabilité des conditions physiques ou climatiques

Gestion des risques: Le processus systématique de l'utilisation des décisions administratives, des organisations, des compétences opérationnelles et des capacités à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des capacités d'adaptation de la société et les communautés pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et des catastrophes écologiques ou technologiques.

Évaluation des risques: Une méthode pour déterminer la nature et l'ampleur des risques en analysant les risques potentiels et l'évaluation des conditions de vulnérabilité existantes qui pourraient constituer une menace potentielle ou causer des dommages aux personnes, aux biens, aux moyens de subsistance et à l'environnement dont ils dépendent.

Urbanisation: La conversion des terres à partir d'un état physique ou un état naturel (comme l'agriculture) en les villes; ou un processus par un exode rural par lequel un pourcentage croissant de la population d'un pays ou d'une région viennent vivre dans des zones qui sont définies comme des «centres urbains».

Vulnérabilité: Un ensemble de conditions et de processus résultant des facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux qui accentuent la sensibilité d'une communauté à l'impact des risques et/ou des catastrophes naturels. .

Le stress hydrique: La fourniture d'eau douce disponible par rapport aux prélèvements agit comme une contrainte importante sur le développement. Les retraits de plus de 20% de l'approvisionnement en eau renouvelable ont été utilisés comme un indicateur de stress hydrique

Condition Météorologique: état atmosphérique à tout moment en un lieu donné. Elle est mesurée en termes de vent, de température, d'humidité, de pression atmosphérique, de nébulosité et des précipitations.



REFERENCES

- Forum de Partenariat pour l'Afrique (APF) (2007): le changement climatique en Afrique. Document présenté à la 8ème réunion du Forum pour le partenariat Afrique à Berlin, Allemagne, du 22 au 23 mai 2007 Disponible sur: [Http://www.africapartnershipforum.org/dataoecd/57/7/38897900.pdf](http://www.africapartnershipforum.org/dataoecd/57/7/38897900.pdf)
- L'Union africaine (2007): Stratégie africaine pour la santé 2007-2015. Addis-Abeba: l'UA.
- Pulse de l'Afrique (2012): une analyse des enjeux qui façonnent l'avenir économique de l'Afrique. Volume 5.
- Centre africain des politiques climatiques (CCAM), 2010. Vue d'ensemble du programme ClimDev Afrique. Disponible à: <http://www.climdev-africa.org/afrian-climate-policy-center>
- Centre africain des politiques climatiques (CCAM), 2011 Les enjeux bioénergétiques pour l'Afrique: Explorer les opportunités, les contraintes et compromis. Document de travail 11, disponible à l'. [Http://www.climdev-africa.org/afrian-climate-policy-center](http://www.climdev-africa.org/afrian-climate-policy-center)
- Centre africain des politiques climatiques (CCAM), 2012. Accès au financement dans le contexte du développement à faible intensité de carbone en Afrique. Document de travail 14.
- Banque africaine de développement (2008): Cadre d'investissement pour l'énergie propre, www.afdb.org.
- Banque africaine de développement (BAD). (2010): Pétrole brut et le gaz naturel en Afrique et la situation du marché mondial. Brèves nouvelles1 (4).
- Rapport sur la réunion des ministres africains de l'énergie (2011), La route vers Durban. Promouvoir l'accès à la suffisance énergétique pour l'Afrique. *Johannesburg*, Sud Afrique, 15-16 Septembre 2011; http://www.unido.org/fileadmin/user_media/Services/Energy_and_Climate_Change/Renewable_Energy/Publications/Scaling%20Up%20web.pdf
- Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW), 2012. Sécurité de l'eau et la résilience climatique. Document d'information technique et stratégique.
- L'Union africaine (2003): L'Union africaine en bref. Addis-Abeba: l'UA
- L'Union africaine (2006) : La Position africaine commune sur la migration et le développement
- Agarwal, B. (2010) «Est-ce que la force proportionnelle des femmes influencent leur participation? Régissant les forêts locales en Asie du Sud », développement dans le monde, 38 (1).
- Alston M. (2013) «L'intégration du genre et le changement climatique" Forum international des études sur les femmes.
- CMAE (2011): Défis des changements climatiques en Afrique; Un guide pratique pour un développement durable.
- Atmosfair GmbH et LHL e.V. 2008. Économes en carburant Poêles à bois pour le Nigeria. Disponible à: <https://www.atmosfair.de/index.php?id=336>
- Biryahwaho, B.; Misiko, M.; Tefera, H.; Tofu, A., 2012 Projet de régénération naturelle assistée Humbo Ethiopie. Analyse institutionnelle et le renforcement des capacités de l'Afrique Étude de cas Projets carbone agricoles. Programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CAAFS), Copenhague, Danemark.
- Boko M., Niang, I., Nyong, A., Vogel, C., Githeko, A., Medany, M. Osman-Elasha, B., Tabo, R., et Yanda, P., (2007) : l'Afrique. Changement climatique 2007: Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ML Parry, O.F. Canziani, JP Palutikof, PJ van der



Linden et CE Hanson, Eds., Cambridge University Press, Cambridge Royaume-Uni, de 433 à 467.

Bowen, A. et S. Fankhauser (2011): Développement sobre en carbone pour les pays les moins avancés. Documents de travail de l'Oxfam. Institut de recherche Grantham sur le changement climatique et l'environnement et le Centre pour le changement économie et de politique climatique, London School of Economics and Political Science

Bowen, A., Forster, PM, Gouldson, A., Hubacek, K. et Martin, R., O'Neill, DW, Rap, A. et Rydge, J., (2009): Les conséquences du ralentissement économique et les émissions de gaz à effet de serre et les cibles de leurs réductions. Document de politiques, Institut de recherche Grantham et le Centre pour le changement économie et de politique climatique. Londres: London School of Economics

Séance d'information sur la participation africaine à la Conférence internationale sur la biodiversité, Octobre 2010 à Nagoya, au Japon. Addis-Abeba: l'UA.

Coalition canadienne sur les changements climatiques et le développement (C4D), 2013. Climat-et-connaissances de base (CSK) dans le nord du Ghana. Disponible à: <http://c4d.ca/wp-content/uploads/2013/03/2013-CaseStudy-CFTC-Ghana.pdf>

Clarke, Daniel J., et Ruth Vargas Hill. 2012. "Analyse coûts-avantages de la capacité africaine de réduction des risques" Université d'Oxford et l'Institut international sur les politiques alimentaires (IFPRI).

Conway, G. (2009): La science du changement climatique en Afrique: Impacts et adaptation. Document de travail n ° 1. Institut Grantham pour le changement climatique. Imperial College de Londres. Disponible à: [www.elsenburg.com / TRD / globalwarm / downloads / science.pdf](http://www.elsenburg.com/TRD/globalwarm/downloads/science.pdf)

Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). (2008): Stratégie pour le développement de raffineries régionales. Rapport final.

Agence pour l'énergie, (2008): Statistiques énergétiques mondiales, 2008.

Énergie, Information Administration (EIA) (2011): Statistiques internationales de l'énergie. Disponible à: <http://www.eia.gov/cfapps/ipdbproject/IEDIndex3.cfm>

EREC (2008), L'énergie (R) évolution: Perspectives mondiales de l'énergie durable. Conseil européen des énergies renouvelables et de Greenpeace. 47

CESAP (2008): Corée-CESAP partenariat pour promouvoir la croissance verte sobre en carbone. Communiqué de presse, 7 October 2008.

Automne, L. (2006): «Scénarios de politique énergétique à l'horizon 2050 – Sous- région, Afrique de l'Ouest, Août 2006.

FEMA (2006): Statut du secteur de l'énergie en Afrique: les enjeux, les défis et les mesures envisagées pour améliorer l'accès à l'énergie; [http://www.femafrica.net/attachments/062 Key Note of the Minister of Uganda.pdf](http://www.femafrica.net/attachments/062_Key_Note_of_the_Minister_of_Uganda.pdf)

Forum des ministres de l'énergie en Afrique, la Déclaration de Maputo (2007): [http://www.femafrica.net/attachments/059 FEMA% 20Maputo% 20Decalaration% 20in% 20a% 20box.pdf](http://www.femafrica.net/attachments/059_FEMA%20Maputo%20Decalaration%20in%20a%20box.pdf)

Frost & Sullivan, (2011): l'Afrique dans le cadre de l'énergie mondiale.

Fonds pour l'environnement mondial (FEM), 2013 Investir dans le transport durable et Systèmes Urbains: L'expérience du FEM. http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/26211_lowres.pdf

Glossaire des changements climatiques Conditions: <http://epa.gov/climatechange/glossary.html>

Glossary of Meteorological Terms: www.nw-weather.net/wx_terms.htm

GTZ (2009): <http://www.gtz.de/en/themen/umwelt-infrastruktur/energie/12124.htm>



- Holvoet et Inberg (2013). Comment les programmes nationaux d'adaptation (PANA) des pays d'Afrique sub-saharienne accommodent la question du genre dans leurs activités ? Un recueil des programmes de 31 PANA, disponible à <http://anet.ua.ac.be/docman/irua/9ac999/4472cb29.pdf>, 20/05/2013.
- Programme de partenariat pour le biogaz Afrique : Institut Humaniste pour la coopération au développement (HIVOS), 2013. Disponible à: <http://east-africa.hivos.org/activity/africa-biogas-partnership-programme-0>
- IEA (2012): *Programme Mondial pour l'énergie 2012*. (<http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/English.pdf> (27-11-2012))
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2007): *Climate Change 2007: Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques*. Cambridge University Press.
- Agence internationale de l'énergie (AIE) (2012): *l'énergie en Afrique: La route à l'accès, la sécurité, le développement et la durabilité énergétiques..* http://www.energynet.co.uk/AEF/AEF2012/forms/IEA_article.pdf (Consulté le 30 Novembre 2012)
- GIEC 2007b:.. *Atténuation, Contribution du Groupe de travail III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernementaux sur les changements climatiques*, B. Metz, O. Davidson, P. Bosch, R. Dave et L. Meyer, Eds, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat), (2000): *Rapport spécial – Questions méthodologiques et technologiques dans le transfert de technologie. Résumé pour les décideurs*. <http://www.ipcc.ch/pdf/special-reports/spm/srtt-en.pdf>
- 2007 du GIEC GIEC 4e Rapport d'évaluation -. 2007. Groupe de travail II sur les «Impacts, adaptation et vulnérabilité» dûs aux changements climatiques. <http://www.ipcc-wg2.org>
- GIEC 2007a: *The Physical Science Basis; Contribution du Groupe de travail I au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques*, S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, KB Averyt, M. Tignor et HL Miller, eds., Cambridge University Press, Cambridge, 996 pp
- GIEC 2012: *Rapport spécial sur la gestion des risques d'événements extrêmes et des catastrophes pour améliorer l'adaptation au changement climatique (SREX)*: <http://ipcc-wg2.gov/SREX/report/>.
- GIEC 2013: *The Physical Science Basis; Contribution du Groupe de travail I, Résumé à l'intention des décideurs (du GTI du GIEC AR5 SPM-23 27 Septembre 2013)*
- GIEC (2007): *Contribution du Groupe de travail III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat, 2007* B. Metz, OR. Davidson, P.R. Bosch, R. Dave, L.A. Meyer (eds); Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, USA.
- GIEC, (2011): *les sources d'énergie renouvelables et atténuation des changements climatiques*.



- GIEC, 2001, 2001 Changements climatiques: conséquences, adaptation et vulnérabilité, McCarthy, JJ, Canziani, DE, Leary, NA, Dokken, DJ et al., (éd.), Cambridge: Cambridge University Press
- Islam, S. (2010): développement faible en carbone: un défi partagé pour l'Asie et l'Europe. Document présenté à la réunion Asie-Europe 2010 à Bruxelles.
http://1226.fedimbo.belgium.be/sites/1226.fedimbo.belgium.be/files/vc_article_02_-_asem_low-carbon_development.pdf
- IIUCN (2011). "Projet de lignes directrices pour l'intégration du genre dans l'élaboration des plans nationaux d'adaptation (PAN)", la CCNUCC, Bonn.
- Jara, M.K. (2009): "La crise pourrait être une chance de faire pencher la balance en faveur du développement industriel" Cape Times. Wednesday, 18 Mars, 2009
- Karakosta, C., Doukas, H., Psarras, J., (2010): Transfert de technologies par le changement climatique: Définition d'un modèle énergétique durable. Rapport sur les énergies renouvelables et durables, 14 (2010), pp 1546-1557.
- Kumar, A., T. Schei, A. Ahenkorah, R. Caceres Rodriguez, J.-M. Devernay, M. Freitas, D. Hall, Å. Killingtveit, Z. Liu, (2011): Hydro Power. Dans le Rapport spécial du GIEC sur les énergies renouvelables et atténuation du changement climatique [O. Edenhofer, R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, K. Seyboth, P. Matschoss, S. Kadner, T. Zwickel, P. Meier Eicke, G. Hansen, S. Schloemer, C. von Stechow (eds)], Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, USA.
- Mitchell, C., JL Sawin, GR Pokharel, D. Kammen, Z. Wang, S. Fifi cela, M. Jaccard, O. Langniss, H. Lucas, A. Nadai, R. Trujillo Blanco, E. Usher, A. Verbruggen, R. Wüstenhagen, K. Yamaguchi, 2011: Les politiques, le financement et la mise en œuvre. Rapport spécial du GIEC sur les énergies renouvelables et atténuation du changement climatique [O. Edenhofer, R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, K. Seyboth, P. Matschoss, S. Kadner, T. Zwickel, P. Eickemeier, G. Hansen, S. Schlömer, C. von Stechow (eds)], Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et la Nouvelle-
- Mulugetta, Y., et Urban, F. (2010): «Statut sur le développement durable du marché du carbone», La politique énergétique, 38, 7546-7549
- Nelson V. (2010) Changement climatique et genre: Quel rôle pour la recherche agricole parmi les petits exploitants agricoles en Afrique?
- Ockwell, DG, Haum, R., Mallett, A., Watson, J., (2010): Droits de propriété intellectuelle et le transfert des technologies liées au carbone: Messages discordants sur la diffusion et le développement. Changement environnemental global, 20, pp.729-738.
- Ockwell, DG, Watson, J., MacKerron, G., Pal, P., Yamin, F., (2008): Considérations des politique De facilitation des transferts de technologies à faible teneur en carbone aux pays en développement. Politique énergétique, 36, pp 4104-4115.
- OCDE / AIE (2010): L'énergie et la pauvreté: Comment faciliter l'accès universel à l'énergie?,
- Otzelberger A. (2011). Stratégies pour la considération du genre dans des programmes de changement climatique récents et perspectives d'avenir pour les donateurs, l'Institut d'études et de développement PONT.PIDA (2012): les priorités énergétiques de l'Afrique dans le



Programme de Développement des Infrastructures en Afrique et le Plan d'action Infrastructure MDB. Un document thématique préparé conjointement par la Commission et le NEPAD agence de l'UA pour le Forum 18 du Partenariat avec l'Afrique (FPA), Paris France, 25 Avril 2012.

Programme de travail sur le changement climatique, l'énergie propre et le développement durable.
Disponible à: http://www.iea.org/g8/2008/G8_Towards_Sustainable_Future.pdf

Programme pour augmenter le niveau des investissements dans le transfert des technologies écologiquement rationnelles, p.1-53. <http://unfccc.int/resource/docs/2008/sbi/eng/16.pdf>

Protocole à la Charte africaine des droits humains et des peuples relatif aux droits des femmes en développement en Afrique, 2003

Ram B., (2006): développement des énergies renouvelables en Afrique-défis, opportunités, Aller de l'avant. [Http : / / Wwww.Worldenergy.Org/Documents/Congresspapers/275.Pdf](http://www.worldenergy.org/Documents/Congresspapers/275.Pdf)

Reddy T. (2013) Le financement climatique pour les femmes en Afrique du Sud, OXFAM. Disponible à l'<http://wocan.org/sites/drupal.wocan.org/files/making-climate-finance-work-women-south-africa-220113-en.pdf> 12/05/2013.

REN21, (2008): Les énergies renouvelables 2007 Rapport.Global

Réseau des politiques des énergies renouvelables pour le 21 ème siècle (REN21) (2010): Les énergies renouvelables Rapport 2 sur le statu global.

Roggers, EM, Takegami, S., Yin, J., (2001): Leçons tirées des transferts de technologies relatives au changement climatique.

Skinner E. (2011) Genre et changement climatique: Rapport sur une vue d'ensemble.

SNV (non daté). SNV Tanzanie. Tanzanie Programme pour le Biogaz domestique. Disponible à: [http://www.snvworld.org/en/Documents/SNV% 20 -% 20Domestic% 20Biogas% 20Brochure% 20Tanzania.pdf](http://www.snvworld.org/en/Documents/SNV%20-%20Domestic%20Biogas%20Brochure%20Tanzania.pdf)

L'Economiste, (2008): l'énergie géothermique en Afrique; http://www.economist.com/world/mideast-africa/displayStory.cfm?story_id=12821590

The Guardian (2011). Les femmes exclues des Changements climatiques Projets en Afrique, les experts des Nations Unies mettent en garde disponible à <http://www.guardian.co.uk/environment/2011/jun/28/climate-change-environmental-sustainability/14/05/1013>.

Le bureau Redd, 2013. Projet de régénération naturelle au niveau communautaire Humbo. disponible at:http://www.theredddesk.org/countries/ethiopia/info/activity/the_humbo_community_based_natural_regeneration_project.

La Banque mondiale, 2013. Projet de transport urbain au Ghana Disponible à: [project?lang=en&tab=overview](http://www.worldbank.org/projects/ghana-urban-transport-project?lang=en&tab=overview)

Femmes Watch 2009 Fiche d'information: Les femmes, l'égalité des sexes et le changement climatique. http://www.un.org/womenwatch/feature/climate_change/

CNUCED (2008): la CNUCED Rapport sur les investissements mondiaux.

CNUCED (2012): Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Statistiques: UNCTAD.org. Récupérée 18 Janvier 2013, de la CNUCED: <https://unctadstat.unctad.org/TableView/tableview.aspx?Reportid=88>



CNUCED (2008): World Inversement Report 2008: sociétés transnationales et le défi des infrastructures face aux changements climatiques.

PNUD (2012). Genre et financement climatique, Synthèses [disponible à http://www.gender-climate.org/Content/Docs/Publications/UNDP_Policy-Brief-Gender-and-Climate-Finance.pdf](http://www.gender-climate.org/Content/Docs/Publications/UNDP_Policy-Brief-Gender-and-Climate-Finance.pdf) 16/05/2013.

PNUD (2012). Sexe et le financement climatique, Synthèses [disponible à http://www.gender-climate.org/Content/Docs/Publications/UNDP_Policy-Brief-Gender-and-Climate-Finance.pdf](http://www.gender-climate.org/Content/Docs/Publications/UNDP_Policy-Brief-Gender-and-Climate-Finance.pdf) 16/05/2013.

PNUD. (2012): Rapport sur le développement humain en Afrique: Vers un avenir alimentaire sécurisé.

CEA, Genre et changement climatique: Women Matter (2009), <http://www.uneca.org/sdd/documents/gender-and-climate-change.pdf>.

UNEP (2010): *Energy, Climate Change and Poverty Alleviation: Policy Paper*, Global Network on Energy for Sustainable Development

PNUE (2012): l'économie verte dans le contexte du développement durable http://www.unep.org/civil-society/Portals/59/Documents/RIO_Plus_20_Consultations/preparatory_conferences/Africa/trade_unions/Green_Economy_in_the_Context_of_SD_Civil_Society_and_Trade_Union.pdf (Accès sur 15-10-2012)

PNUE Riso, (2010): la technologie pour l'évaluation des besoins - Un projet financé par le FEM au titre du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. Approche et Progrès, troisième réunion du Réseau Asie du Sud-Est des points focaux sur le changement climatique.

CCNUCC, (2002): Rapport de la Conférence des Parties sur sa septième session, tenue à Marrakech, Volume II <http://unfccc.int/resource/docs/cop7/13a02.pdf>

CCNUCC, (2006). Solutions novatrices de financement du développement et du transfert des technologies, Document technique. <http://unfccc.int/resource/docs/2006/tp/tp01.pdf>

CCNUCC, (2008): Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur l'élaboration d'un plan stratégique sur le changement climatique.

CCNUCC, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2009a: "Introduction à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto», à l'adresse [http:// www.unfccc.int](http://www.unfccc.int); dernière consulté le 27 Novembre 2010.

CCNUCC, Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2009b: «La nécessité d'atténuation", à <http://www.unfccc.int>, consulté le 27 Novembre 2010.

ONUDI, (2007): Présentations lors du premier séminaire biocarburants de haut niveau en Afrique.

UNISDR, 2004: Vivre avec le risque: Un examen global des initiatives de réduction des catastrophes.

UNISDR 2009: Terminologie pour la prévention des risques de catastrophes, [la SIPC, http://www.unisdr.org/](http://www.unisdr.org/)

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2011): les combustibles fossiles en Afrique. Centre africain de politique climatique, Document de travail 12. <Http://www.uneca.org/acpc/publications>

Programme pour l'Environnement des Nations Unies (PNUE). (2009): Tendances mondiales de



l'investissement pour l'énergie durable. Analyse des tendances et des enjeux du financement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Disponible à:
http://www.unep.org/pdf/Global_trends_report_2009.pdf

Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), (1998). Document technique sur les conditions de transfert de technologies et de savoir-faire - Obstacles et possibilités au transfert de technologies.

Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), (2009): Intensification renouvelables énergies.

Urama KC, T. Isoun, et Mboo M (2012): Technologies du changement climatique entre le Nord et le Sud Global: Défis et opportunités pour les États-Unis d'Amérique et l'Afrique. Communication présentée à la Conférence Sud Voices, Centre Woodrow Wilson internationaux, Washington DC, Juin 2012

Urama K.C., Mulugetta, Y; Okereke, C.; Ozor N.; Nilsson, M; Gujba; Adow M (2011b): Conceptualisation Low Carbon Development en Afrique, document préparé pour le Centre africain pour les politiques climatiques pour la première Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, Africa Centre des politiques climatiques, la CEA, 17-19 Octobre 2011.

Urama, KC, Ozor, N., Kane, O., Hassan, M., (2010): Afrique sub-saharienne, le chapitre 14, le Rapport UNESCO sur la science 2010, pp 279-321.

OMS (2012). Changement climatique et santé disponible à
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs266/en/13/05/2013>.

Banque mondiale, (2010): Accès à l'électricité. Document de référence pour le secteur de l'énergie Stratégie Groupe de la Banque mondiale.
http://siteresources.worldbank.org/EXTESC/Resources/Addressing_the_Electricity_Access_Gap.pdf

Banque mondiale. (2009): Promouvoir le développement des connaissances sur le climat: Une stratégie de la Banque mondiale pour l'Afrique sub-saharienne. Département du développement durable. Rapport n ° 46947-AFR, Région Afrique.

Conseil mondial sur l'énergie, WEC - «Scénarios de politiques énergétiques à l'horizon 2050 - Un résumé de l'étude", Avril 2006.

World Energy Outlook 2008, Fiche d'information (2008): Afrique sub-saharienne

Yuan, H., Zhou, P. et Zhou, D. (2011): Que signifie un faible développement du carbone? Une analyse conceptuelle. Énergie Procedia 5 pp 1706-1712.



ANNEXES

- A. Plan de Mise en Œuvre de la Stratégie**
- B. Document Technique sur la Stratégie (à Améliorer)**
- C. Les Orientations Politiques sur la Mise en Œuvre de la Stratégie (à Développer)**